This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

NOTICE

HISTORIQUE

SUR BARÈRE

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,
A LA CONVENTION NATIONALE, ET A LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANTS,

PAR

M. CARNOT,

Membre de la Chambre des Députés.

PARIS,

JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

3, QUAI VOLTAIRE.

1842.

NOTICE HISTORIQUE

SUR BARÈRE.

Publications prochaines du même Auteur.

MEMOIRES SUR LA VIE DE CARNOT, publiés par son fils, 2 vol. 15 fr.

L'ALLEMAGNE PENDANT LA GUERRE DE LA DELIVRANCE, 2 vol. 15 fr.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET
rue Jacob, 30.

NOTICE

HISTORIQUE

SUR BARÈRE

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,
A LA CONVENTION NATIONALE, ET A LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANTS,

PAR

M. CARNOT,

Membre de la Chambre des Députés.

PARIS,

JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

3, QUAI VOLTAIRE.

1842.

J A 2.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

NOTICE

HISTORIQUE

SUR BARÈRE

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,
A LA CONVENTION NATIONALE, ET A LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANTS,

PAR

M. CARNOT,

Membre de la Chambre des Députés.

PARIS,

JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

3, QUAI VOLTAIRE.

1842.

NOTICE HISTORIQUE

SUR BARÈRE.

Fr 1372.40
2.5
A

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

NOTICE HISTORIQUE

SUR BARÈRE.

Les républicains français donnèrent un noble exemple en 1815. Devant les dangers de la patrie, ils oublièrent que l'homme chargé par elle de diriger sa défense contre l'étranger, avait naguère détruit l'édifice élevé si péniblement par leurs mains, et dont ils avaient arrosé les fondations de leur sang; ils consentirent à identifier la cause du pays avec la cause de cet homme, à lui prêter un concours loyal, et à faire taire, aussi long-temps que l'exigerait l'œuvre nationale, leurs vœux politiques les plus ardents.

Napoléon, de son côté, sentit combien l'adhésion de ces citoyens, dont la France n'avait point oublié les services, dont elle connaissait le dévouement, et qu'elle savait incapables de négliger les vrais intérêts de sa liberté, combien l'adhésion de ces citoyens était nécessaire pour obtenir celle de la nation, pour calmer les justes défiances que ne pouvait manquer d'inspirer le passé. Il appela l'un d'entre eux, celui qui personnellement avait

fait à son despotisme la plus franche et la plus directe opposition, à siéger dans les conseils du gouvernement, investi du ministère politique qui comprenait le plus spécialement les garanties réclamées par le pays. Et Carnot ne tarda point à voir se grouper autour de lui un grand nombre des vieux et infatigables champions de la liberté, joignant leur abnégation à la sienne, leur patriotisme au sien. Il vit venir des hommes qui avaient long-temps marché à ses côtés, d'autres qui dans des luttes cruelles s'étaient parfois montrés ses persécuteurs.

Parmi ces hommes se trouva Bertrand Barère. Les deux anciens membres du comité de salut public ne s'étaient guère revus depuis l'époque où ils avaient travaillé de concert à la défense du pays, sans éprouver jamais aucune sympathie réciproque. Lorsqu'on met ces deux caractères en présence, il est facile de s'expliquer leur éloignement. Après plus de vingt ans, un nouveau danger national les réunissait; tant que la France n'avait pas eu besoin de leurs services, ils étaient demeurés étrangers l'un à l'autre.

C'est alors que je vis Barère pour la première fois. J'étais trop enfant pour que mon père eût songé à m'apprendre sérieusement l'histoire contemporaine. Les calomnies traditionnelles, enseignées comme aujourd'hui dans les écoles, m'avaient parlé d'un démagogue forcené, d'un tribun âpre et sanglant; comment le retrouver dans cet

homme à l'esprit enjoué, à la parole littéraire, aux manières élégantes de l'ancien régime? Depuis, je l'ai revu à Bruxelles, dans sa cellule d'exilé; à Paris, le lendemain du triomphe populaire qui l'avait rappelé en France; à Tarbes, sa ville natale, déjà penché vers le tombeau, partout le même; partout aussi je l'ai entendu s'exprimer sur la révolution avec la liberté de cœur d'un homme qui a mis sa propre biographie dans les balances de la justice historique, et qui a vu les intentions droites et les services rendus au pays l'emporter sur les erreurs et même sur les fautes.

Dans le cours de nos entretiens, Barère me parlait souvent de ses *Mémoires*, et témoignait le désir de m'en confier la publication posthume. Ses instances devinrent plus pressantes quand j'allai le visiter dans ses montagnes en 1836; il me remercia d'avoir accompli le même pieux devoir envers un autre patriarche de nos grandes assemblées politiques (Grégoire). Comment ne pas accepter cette touchante marque de confiance, partagée avec un ami, avec l'artiste illustre dont le ciseau s'est consacré à faire revivre les traits de tant de vétérans de la liberté? Dans la crainte que ses Mémoires n'éprouvassent le sort de bien des documents politiques importants, soustraits à la postérité par des mains qui fuient la lumière, Barère avait eu soin, d'accord avec M. David et avec moi, de les placer d'avance dans un dépôt d'où ils ne sont sortis que quand la mort

de leur auteur est venue sonner pour eux l'heure de la publicité.

La rédaction de ces Mémoires a surtout occupé les dernières années de la vie de Barère ; mais la réunion de leurs matériaux fut l'œuvre de soins patients et prolongés. D'autant plus jaloux d'expliquer les actes révolutionnaires que non seulement il en avait été l'un des principaux auteurs, mais aussi l'un de ceux qui avaient le plus souffert de jugements précipités et passionnés ; d'autant plus apte à bien faire connaître la révolution, qu'il en avait parcouru toutes les phases ; d'autant mieux posé pour accomplir cette tâche, qu'avec une immense activité d'esprit il se trouvait éloigné subitement de toutes fonctions publiques, Barère se mit à l'œuvre dès que le sol politique eut cessé de trembler sous ses pieds. Depuis les premiers temps de l'empire, il s'occupa de jeter sur le papier les souvenirs dont son heureuse mémoire était si richement meublée, de ranger dans ses cartons les documents dont la production lui semblait nécessaire pour les appuyer, de compulser les opinions historiques contemporaines, pour avoir le droit de s'en faire l'appréciateur.

De ce travail persévérant est résultée une accumulation de matériaux vraiment colossale, mais de matériaux un peu confus et au choix desquels l'esprit de critique a médiocrement présidé. Ils ont servi de base à la composition des Mémoires,

dont nous croyons pouvoir rapporter les premières pages à l'ère impériale, tandis que les dernières ont été tracées par une main que la mort allait glacer, sans que la vieillesse l'ait fait trembler un moment.

Des Mémoires autographes ont besoin d'être vus : l'œil aime à comparer les feuilles écrites au courant de la plume, où l'idée jaillit comme dans une improvisation, avec ces passages travaillés, dont les nombreuses ratures accusent parfois l'embarras de l'auteur : il aime à faire sur les intercalations un travail de géologue, en étudiant dans ces couches diverses de la pensée les variations du temps. L'imprimerie malheureusement efface toutes ces nuances. Nous devons dire à nos lecteurs comment nous avons essayé de conserver pour eux les principales, et d'abord dans quel état nous trouvé le manuscrit de Barère.

Les *Mémoires* se composent :

1° D'une série de cahiers formant environ 600 pages d'une écriture assez serrée. Presque toutes ces pages portent en marge, soit une note explicative, soit quelque passage nouveau, avec indication de la place qu'il doit occuper.

2° D'un très grand nombre de feuilles volantes, destinées à être intercalées.

3° Viennent enfin six liasses considérables, contenant des fragments préparés aussi pour entrer dans le texte, et des pièces justificatives qui doivent l'accompagner : le tout parfaitement en ordre.

Voici maintenant en quoi le travail de révision a consisté.

On a confronté tous les morceaux à intercaler, et lorsqu'il a fallu faire un choix entre plusieurs variantes, la plus complète a toujours été préférée. Quant aux pièces justificatives, celles qui pouvaient figurer dans la narration sans la rompre ou la ralentir y ont été admises, soit textuellement, soit analysées : les autres ont pris place à la fin des volumes. Enfin, quelques fragments qui offraient un véritable intérêt ont été empruntés à d'autres manuscrits de Barère, avec désignation de leur source. Ces emprunts ont porté particulièrement sur un recueil très volumineux de notices biographiques, auquel l'auteur avait donné ce titre : *Les hommes de mon temps*, mais qui est demeuré en ébauche parmi ses papiers. Nous y avons trouvé les portraits de Mirabeau, de Talleyrand, de Sieyès, de Lafayette. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, se conformant au vœu formellement exprimé par l'auteur lui-même (1), on a scrupuleusement respecté, non seulement la pensée, mais le style de Barère, avec son néologisme, ses fréquentes négligences et ses tournures vieillies, comme avec les qualités qui lui sont propres et particulièrement avec son cachet méridional.

Nous avons dit tout-à-l'heure qu'au manuscrit des

(1) Lettre de Barère à M. Carnot, datée de Tarbes, le 23 septembre 1837.

Mémoires se trouvaient joints un certain nombre de passages rédigés postérieurement, quelquefois sous l'influence d'opinions nouvelles. Comme il nous paraît essentiel de placer le lecteur dans la meilleure position pour juger l'œuvre et l'écrivain, nous avons indiqué ces passages aussi souvent que possible. Quand on laisse après sa mort *tous ses papiers*, on s'expose à révéler bien des contradictions à ses exécuteurs testamentaires : nous en avons trouvé de nombreuses dans les écrits de Barère ; elles ne nous ont point surpris, et n'ont pas altéré notre respect pour son caractère.

Car, hâtons-nous de le déclarer, les variations dont il s'agit ne touchent jamais aux points fondamentaux de l'opinion : jamais la légitimité de la révolution et de ses actes ne fut pour l'esprit de Barère l'objet d'un doute. Cette énergie de convictions s'accroissant avec les années, au milieu des peines morales et des souffrances du corps, au milieu des persécutions, des privations et de l'isolement, est un fait que nous constatons avec orgueil ; il est commun à presque tous les hommes de la grande période révolutionnaire, même à ceux dont la vie fut le moins exempte de reproche.

Les Mémoires de Barère seront certainement rangés parmi les documents les plus importants pour la connaissance de cette époque. Ils répandront un jour désirable sur des situations demeurées dans l'obscurité, malgré les efforts, quel-

quefois aussi par les efforts des historiens. En devenant leur introducteur auprès du public, nous ne prétendons engager notre solidarité à l'égard d'aucun fait ni d'aucun jugement; mais en même temps que la vérité, selon nous, gagnera quelque chose à leur publication, nous avons cru, et nous n'hésitons pas à le dire, rendre un service à la mémoire d'un vieux ouvrier de nos libertés. Tous les hommes qui ont coopéré à ce grand travail avec dévouement, et cela ne nous semble pas douteux quant à Barère, tous, quelles que purent être leurs fautes, méritent une part dans la reconnaissance nationale.

Ces Mémoires ne disculperont point leur auteur de tous les reproches dont il fut l'objet; mais leur lecture effacera certainement beaucoup de préventions défavorables. Il s'agit de l'un des caractères les plus maltraités par l'histoire. Chaque chef de parti a trouvé ses apologistes : on a construit un système pour exalter les Girondins, un système pour justifier Danton, un système pour diviniser Robespierre; quant à Barère, il est resté sans défenseur contre la calomnie, qui s'est évertuée librement, puisque la proscription fermait la bouche à sa victime.

Cette calomnie, qui lui porta de si cruelles atteintes, il en parle à chaque instant dans ses pages intimes, et quelque part il la définit en ces termes amers :

« C'est une puissance chez les nations corrom-

pues. Elle a à ses ordres l'ingratitude et l'envie; elle a une main de fer qui tient une plume empoisonnée; elle a un cœur de boue et une tête de bronze. Elle frappe toujours le génie, la vertu, le talent, le mérite; elle se cramponne à tous les pouvoirs pour servir leurs passions et pour mettre ses biographies et ses anecdotes mensongères à leur solde; elle est sans oreilles et sans pitié; sourde volontaire et méchante, elle n'écoute ni les faits vrais, ni les faits justificatifs; ses blessures font des cicatrices qui restent toujours. »

Il dit ailleurs :

« J'ai abandonné aux faiseurs de mémoires, aux marchands de biographies, aux journalistes de parti, tout ce qui tient à l'homme politique, au représentant du peuple : tout cela est du domaine public. Mais ce qui concerne mon caractère, mes penchants philanthropiques, mes travaux littéraires, mes opinions personnelles et mes sentiments d'homme, c'est ma propriété inaliénable, incessible. L'histoire et la postérité en peuvent seules disposer. La justice des contemporains est plus qu'une méchante passion, plus qu'une tyrannie, plus qu'une atroce proscription. Je récuse ce tribunal exceptionnel et usurpateur. »

Après la lecture d'un article publié par la *Revue encyclopédique* en 1826, et dans lequel étaient repoussées les erreurs d'un biographe, il écrivit : « Voilà le premier acte de justice publique que j'aie obtenu depuis 1789. »

Il faut convenir néanmoins que Barère, par certaines ambiguïtés de sa conduite, s'est exposé lui-même aux jugements sévères dont il se plaint avec tant d'indignation. Il s'est exposé à se voir confondu avec ces fourbes politiques, exagérés tour à tour dans chaque opinion, et qui savent de chaque opinion utiliser le triomphe et éviter les revers. Barère aussi s'est approché successivement de divers partis; mais il n'en a guère partagé que les malheurs, mais il a constamment joué dans leur sein un rôle de modérateur. Son opposition au 31 mai, à l'établissement du tribunal révolutionnaire, à l'exécution rigoureuse de la loi des suspects; voilà des faits constatés. Nous en pourrions citer beaucoup d'autres. Voilà aussi des actes de courage : la modération en exige presque toujours. Ce genre de courage qui consiste à exposer sa vie sans trembler, Barère le posséda tout autant qu'aucun des hommes de son époque : on en demeurera convaincu par la suite de ce récit. Cet homme n'a-t-il pas d'ailleurs travaillé sans relâche au milieu de périls quotidiens, dont notre imagination saurait à peine se faire l'idée? La fermeté qui lui manquait est celle qui brave la désaffection et l'isolement. Vous ne le voyez pas quitter son poste au jour du danger; il combat comme un autre, souvent mieux que tout autre : mais quand la défaite est accomplie, il subit le joug du vainqueur avec une déplorable facilité. C'est ce que Legendre exprimait ainsi dans son

langage pittoresque : « Le petit Barère se met toujours en croupe de ceux qui sont le mieux montés. »

La versatilité de Barère dans les occasions dont nous venons de parler a reçu les noms de ruse et de lâcheté, qu'elle ne méritait pas. Effaçons-les de son histoire, et cherchons à la caractériser autrement.

Ce qu'on peut lui reprocher, du moins à notre sens, ce sont des hésitations, des contradictions fréquentes, mais sincères ; c'est une légèreté dans le choix de sa bannière politique, [illegible] peut-être aux habitudes de l'avocat, plus disposé à voir des causes à plaider que des [illegible] à soutenir, et aux dispositions de l'artiste, [illegible] plus enthousiaste de la forme qu'attribue à la chose même ; c'est une crainte perpétuelle de provoquer l'inimitié, dans laquelle entrait de la [illegible] blesse sans doute, mais plus encore le besoin de l'approbation, et cet autre besoin, [illegible] pour un homme essentiellement [illegible] dain, de bien vivre avec tout le [illegible] Cette crainte a pu devenir la source de plus d'une erreur dans la vie de Barère ; [illegible] rise à prétendre que, dans [illegible], elle ait dominé [illegible] à la liberté. L'agrément de ses [illegible] généralement [illegible] tendu qui disaient : [illegible] L'éloge sonnera étrangement à certaines oreilles,

mais il rend fort bien l'opinion que devaient avoir de lui ces âmes de fer, au milieu desquelles la sienne se trouvait déplacée.

Barère ne fut point un de ces êtres puissants qui dirigent leur époque; il ne fut pas même une de ces organisations fortes que les circonstances ne peuvent ébranler. Sans cesse, au contraire, nous le voyons dominé par elles. Aussi pourrait-on dire de lui qu'il fut simplement le miroir et l'écho de la révolution, changeant comme ses phases, et pourtant, comme elle, tendant toujours au même but. Son imagination mobile, souvent poétique, en ressent tour à tour les hardiesses, les incertitudes, les découragements; il les réfléchit dans sa parole et dans ses actes.

Au reste, il se connaissait bien lui-même.

« Je n'ai point fait mon époque, dit-il, époque de révolution et de tempêtes politiques, grosse de passions, d'intérêts, de besoins, de sentiments exaltés, de corruptions systématiques, de violences publiques et de trahisons; je n'ai point fait mon époque; je n'ai fait et je n'ai dû que lui obéir. Elle a commandé en souveraine à tant de peuples et de rois, à tant de génies, de talents, de volontés et même d'événements, que cette soumission à l'époque et cette obéissance à l'esprit du siècle ne peuvent être imputées ni à crime ni à faute. Nous avons tous été soumis à ces *fatis victricibus* auxquels l'antiquité éleva des autels ! »

Ce passage est extrait des notes que Barère

avait préparées pour servir à l'introduction de ses Mémoires, notes en tête desquelles il inscrivait ces paroles de Jean-Jacques :

« La postérité me rendra justice, j'en suis sûr; cela me console des outrages de mes contemporains (1). »

Nous allons emprunter à ces mêmes notes une réponse plus détaillée aux accusations portées contre son caractère :

Je suis las des calomnies que des hommes pervers ou corrompus ont déversées à flots sur ma conduite politique.

Je prends la plume, vers les dernières années de ma vie, pour rédiger à la hâte ces *Mémoires*, après vingt-six ans de révolutions et de calamités. J'ai attendu cette époque, afin d'écrire avec plus de sang-froid et d'impartialité sur des événements qui ont tant agité les esprits et si fortement influé sur la France et sur l'Europe.

Si ma mémoire doit passer à la postérité, à cause des grands événements auxquels mes travaux se sont trouvés liés, je veux du moins qu'elle y parvienne telle qu'elle le mérite, c'est-à-dire avec un caractère de franchise, de patriotisme et de désintéressement, avec les preuves de ce zèle pour mes devoirs, et de ce respect pour les droits de la nation dont j'ai toujours eu la conscience intime.

Je n'ai que trop appris sans doute, par la diffamation sons laquelle mes ennemis et les agents secrets du cabinet de St.-James m'ont retenu en quelque sorte captif depuis la fin de 1794 jusqu'à ce jour (décembre 1815) ce que valent la justice et l'opinion des hommes, et quelle est l'absurde crédulité du public égoïste et inattentif des capitales, toujours avide de nouveautés, de calomnies, de tout ce qui est exagéré ou méchant.

Mais j'ai servi mon pays, j'ai concouru à empêcher qu'il

(1) *Lettre de J.-J. Rousseau à M. Dupeyron*, écrite de Wooton, en Angleterre, le 8 janvier 1767.

ne fût partagé comme la Pologne ou ravagé par les barbares; j'ai exposé cent fois ma vie aux attaques des sicaires étrangers et réacteurs; j'ai été obligé de passer mes plus belles années dans le comité de salut public, que dans ma pensée j'appelais souvent *la fosse aux lions*, parce que la Convention nationale, en le composant, m'avait condamné à y vivre près de Robespierre, de Collot, de Saint-Just, de Couthon.

J'ai porté pendant vingt-sept mois le tribut de mes veilles à la tribune; encourageant les bons citoyens, célébrant les hauts faits de nos armées, tempérant les passions populaires, et couvrant de quelques rayons de la gloire militaire les excès de cette terrible époque; je n'ai célébré que la *guerre défensive*, la seule légitime, celle que fait un peuple pour échapper au joug étranger.

Cette période de ma vie, la plus laborieuse et la plus forte, a produit sur mon existence politique et morale le coup le plus accablant, puisqu'elle m'a tout ravi; gloire, reconnaissance publique, honneur, patriotisme, tout a été flétri par quelques diffamateurs.

Mais la Providence, qui seule m'a défendu, la Providence en laquelle j'ai toujours eu foi, et à qui seule appartiennent l'avenir et la justice, m'a fait survivre plus de vingt années à mes puissants ennemis.

Ma vie tranquille et respectée sous le gouvernement consulaire et sous l'empire, est devenue à Paris une protestation permanente contre la calomnie et la stupide crédulité qu'elle abusait.

Si j'avais succombé à l'île d'Oléron, dans les prisons de Saintes ou dans les déserts de la Guyane, sous le poids des proscriptions, ma mort attirait sur moi une sorte de flétrissure, non seulement dans l'esprit du vulgaire ignorant, mais peut-être chez des hommes doués de bon sens, qui croient que tout ce qui est imprimé et n'est point contredit est la vérité même.

Ce n'est pas sur les bruits accrédités dans les salons, ni sur les déclamations des journaux, mais sur des faits avérés, faits trop souvent inconnus ou méconnus par les contemporains, qu'il faut juger un homme public.

Je n'ai jamais été insensible aux jugements du public; j'ai tout fait pour mériter son suffrage, parce que je sais qu'il est libre et toujours honorable; mais je méprise une opinion passionnée et vénale. Ainsi, loin de me détacher de l'opinion des hommes, j'ai travaillé dans ces *Mémoires* à me la concilier par la sincérité de mes souvenirs et de mes révélations. Fatigué de passer ma vie à faire de continuelles et inutiles apologies d'un gouvernement *vraiment national*, qui en 1793 et 1794 a sauvé la France, j'ai résolu de déposer dans ces pages des faits qui ne peuvent se trouver ni dans les journaux ni dans les actes publics de la Convention, mais qui s'étant passés dans le comité de gouvernement, forment une partie essentielle de l'histoire politique et législative de ces temps extraordinaires.

C'est à ces *Mémoires* qu'il appartient de me justifier auprès des gens de bien et des vrais amis de la France, qui ne l'ont point lâchement abandonnée dans les jours de trouble et de malheur, et qui ont jugé les enfants dénaturés, dont le bras s'armait contre elle. J'ose me flatter de mériter leur applaudissement. J'espère que la France éclairée par l'expérience appréciera mieux nos travaux pour sa défense et pour sa gloire. Alors les passions malfaisantes auront déposé leur limon grossier, la politique des ennemis du peuple aura dévoilé ses mystères et la mémoire de ses véritables défenseurs sera peut-être honorée. Oui, j'en ai la forte conscience : *l'avenir sera juste!*

. . . . . .

On me rend justice pour mes travaux et mes opinions dans l'*Assemblée constituante;* ou plutôt mes ennemis n'ont point trouvé moyen de calomnier cette première partie de ma vie politique.

La mauvaise foi s'est attachée à ma carrière dans le sein de la *Convention nationale.* Pour prix d'environ six cents rapports et de vingt-sept mois de travaux constants et pénibles au milieu des orages, j'ai été proscrit le 12 germinal an III (février 1795), ensuite déporté à l'île d'Oléron, enfermé trois mois dans le château et six mois dans les prisons de Saintes, destiné à périr, d'abord dans les déserts de la Guyane, puis sur les côtes sauvages de Madagascar.

Il n'y a point d'exemple en France d'une injustice aussi révoltante, d'une ingratitude et d'une oppression pareilles à celles qu'ont exer ces sur moi mes ennemis depuis 1795 jusqu'en 1815.

Il me suffira cependant d'invoquer dans Paris les nombreux individus dont j'ai préservé la liberté et la vie ; d'invoquer l'opinion de mon département, où, par mes soins et mon influence, il n'a pas été versé une goutte de sang pendant toute la révolution.

Je puis aussi invoquer en ma faveur l'analyse la plus sévère et la plus minutieuse de mes travaux, rapports, discours : elle a été faite dans les *Tables du Moniteur*. Je n'en citerai que quelques traits :

« Page 320. Lors du pillage des boutiques à Paris le 28 février 1793, Barère s'écrie : « Tant que je serai représentant du peuple, je ferai impitoyablement la guerre à ceux qui violent les propriétés, mettent le pillage et le vol à la place de la morale publique, et qui couvrent ces crimes du masque du patriotisme. »

« Page 323. Barère compare l'institution du tribunal révolutionnaire aux vengeances des plus méchants despotes. Il réclame des jurés, et, contre tous les usages reçus, il fait lecture à la tribune d'un passage de Salluste sur Catilina et sur les dangers de semblables tribunaux. »

« Plus loin : Il demande la punition des auteurs des massacres de septembre, qui n'avaient d'exemple que dans l'anarchie sanglante du règne de Charles VI. »

« Pages 312, 313. Il demande la peine de mort contre ceux qui proposeraient des lois agraires ou le partage des propriétés. »

J'ai fait ordonner, au printemps de 1794, la dissolution des armées révolutionnaires et des repas publics appelés civiques.

Je me suis opposé, le 31 mai, à la violation de la représentation nationale, et je l'ai fait *seul*, au péril de ma vie.

J'ai célébré dans mes rapports militaires les hauts faits de nos armées victorieuses ; voilà peut-être mon plus grand crime aux yeux du despotisme et de ses valets.

Quant aux phrases atroces qu'on se plaît, de mauvaise foi évidente, à m'attribuer, je les ai démenties publiquement, soit à la tribune, soit dans ma défense à la Convention. Je n'ai jamais dit qu'on *battait monnaie sur la place de la Révolution*. Je défie mes ennemis de trouver ces mots dans aucun de mes discours. Le *Moniteur* les attribue à un rapporteur du comité des finances. — Quant aux expressions : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*, elles ont été détournées de leur sens par mes ennemis ; ce que je disais des calamités de la guerre, ils l'ont appliqué aux malheurs de la révolution.

Croit-on que si j'avais eu le malheur de proférer la première de ces phrases à la tribune, le *Moniteur* et les journaux l'auraient passée sous silence ? Croit-on que si cette imputation était vraie, mes injustes et puissants accusateurs n'auraient pas répondu en l'an III à mon défi d'en produire la preuve ?

Voici d'ailleurs l'explication que Barère donne à cette phrase : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*. Le général Houchard, à la bataille d'Hondscoote, avait fait grâce de la vie à des soldats anglais qu'il pouvait exterminer sur les Dunes, et quelque temps après, à la prise de Valenciennes, ces mêmes soldats lui firent subir aux officiers et aux représentants du peuple les plus brutales injures. Ce fut en sortant d'une de ces actes d'ingratitude que l'accusateur du comité de salut public exprima le regret que l'on eût point usé à l'égard de ces barbares de toute la rigueur des lois de la guerre.

On comprit l'importance que dut mettre Barère à désavouer des paroles qui ne méritaient pas, naient acte pour lui [illegible] un [illegible] proche d'[illegible]

qui l'ont connu personnellement. Mais les eût-il prononcées, ou d'autres analogues, que l'induction qu'on prétend en tirer ne serait pas permise. En quelque temps que ce soit, il est au moins léger de juger un homme sur ses paroles sans les rapprocher de ses œuvres; mais en temps de révolution, un tel jugement deviendrait inique. Qui peut se défendre de parler un langage passionné au milieu des passions en tumulte? qui oserait répondre de toutes les exclamations provoquées par de violents débats? Barère moins qu'un autre, Barère impressionnable au plus haut degré, et si jaloux de briller par la parole, qu'un mot saillant était pour lui le plus beau succès. — N'ai-je donc point trouvé dans les discours de l'évangélique Grégoire quelques expressions tout empreintes de la fougue révolutionnaire? Mais quelques expressions pèseront-elles plus dans la balance qu'une vie tout entière consacrée à leur donner les plus chrétiens démentis?

Au reste, les historiens qui enregistrent avec tant de scrupule les barbaries du vocabulaire terroriste, s'ils prolongeaient leurs recherches jusqu'au sein de notre idiome politique, si prude et si discret, seraient peut-être surpris d'y faire également une curieuse récolte. Je ne crois pas, pour ma part, que dans la plus véhémente carmagnole de Barère, on puisse citer rien de comparable à la froide et cruelle ironie de cette phrase célèbre : *L'ordre règne à Varsovie!* — Pour achever le rap-

prochement, il faut se rappeler que les paroles du tribun étaient dirigées contre les ennemis de la France ou de la révolution, tandis que celles du ministre faisaient allusion au malheur d'un peuple lié avec nous par les nœuds de la plus sainte amitié. Et cependant qui songerait à taxer de férocité les mœurs de l'homme dont la bouche articula ces paroles?

Je ne sache pas que l'on ait accusé Barère de s'être enrichi dans les fonctions publiques. Ce crime n'était pas de son temps. Mais ceux qui auraient quelques doutes à cet égard sont invités à lire le passage où il raconte qu'en 1794, alors qu'il figurait parmi les gouvernants de la France, à la tête de trois ou quatre ministères à la fois, il se vit obligé de puiser dans la bourse d'un ami de son père, vieux prêtre, ex-chapelain du roi à Versailles, jusqu'à concurrence d'une somme de [illegible] après son retour d'exil en 1795. Barère emprunta encore pour payer à la famille de son prédécesseur capital et intérêt de cette dette de quarante mille, qu'il n'avait jamais été en mesure d'acquitter, et qu'il regardait comme sacrée.

Mais on ne saurait mieux représenter les attaques dont Barère fut l'objet qu'en transcrivant les témoignages publics d'estime et de confiance qui lui furent donnés à toutes les époques de sa vie par ses compatriotes.

En 1789, ils le choisirent pour électeur et ensuite pour député aux États-Généraux

En 1791, ils le nomment membre du Tribunal de cassation, magistrature soumise alors à l'élection.

En 1792, ils l'envoient à la Convention nationale.

En 1795, Barère, enfermé dans la prison de Saintes, et sur le point de subir un jugement devant la cour criminelle, en butte aux accusations les plus atroces, reçoit la visite d'un bataillon de son pays natal. Les jeunes soldats viennent avec respect lui présenter le drapeau national qu'il avait remis entre leurs mains trois ans auparavant.

En 1797, pendant qu'il se cache pour éviter l'exécution de l'arrêt de déportation prononcé contre lui, son département le nomme député au conseil des Cinq-Cents.

En 1805 et en 1810, il le nomme candidat au Corps-Législatif.

En 1815, il le choisit de nouveau pour représentant à la Chambre des Cent-Jours.

Enfin, après une nouvelle proscription de quinze années, à quarante-cinq ans de distance de sa première élection, ses compatriotes le portent encore à la Chambre des députés et au Conseil général du département des Hautes-Pyrénées.

Une telle persévérance, et dans de telles circonstances, n'honore pas moins les électeurs que l'objet même de leurs choix.

Nous avons puisé dans les notes destinées à la préface des *Mémoires* l'exposé des motifs personnels qui ont déterminé Barère à prendre la plume. Il nous reste à montrer, d'après ces mêmes notes,

que des raisons d'un ordre plus élevé n'y ont pas moins contribué. Péniblement affecté de voir la révolution si peu connue dans ses événements, si mal comprise dans ses intentions, si dénaturée par ses historiens, Barère voulait entreprendre de rétablir la vérité ; il faisait précéder sa narration de réflexions générales et de jugements très sévères sur les récits contemporains. A sa manière large et haute de comprendre et de tracer les devoirs de l'historien, on voit qu'il s'était proposé d'abord une tâche plus grande que celle d'écrire des annales individuelles ; à la fermeté et à la couleur de son style, on s'aperçoit avec regret qu'il n'y a pas toujours apporté le même soin. Il est vrai d'ailleurs de reconnaître que ces mêmes, rédigées sans ordre sur des feuilles volantes, l'ont été à diverses époques.

Si j'ai écrit mes *Mémoires*, malgré ma répugnance à reparaître, même typographiquement, sur la scène politique, où j'ai été si malheureux, ce n'est point pour m'adresser aux ennemis devant le tribunal de l'opinion publique, mais pour que la vérité sur plusieurs crises de la révolution soit connue, pour que les pensées des partis soient dévoilées, pour que quelques hommes impétueux ou pervers soient démasqués.

Mes vues, en écrivant ces Mémoires, sont désintéressées, toutes pour la patrie et la liberté : ces ne seront publiés qu'après que je serai descendu dans le tombeau. C'est à la mort qu'il appartiendra de couronner mon œuvre et dernier ouvrage.

J'ai connu mon devoir et je n'ai point prostitué mes opinions politiques. Je n'ai vu de place dans l'opinion de mes contemporains, ni pour la justice ni pour la vérité. J'ai commen-

cré le temps de mon exil, et ensuite mes dernières années en France, à recueillir mes souvenirs de la révolution, mes observations sur les événements majeurs et sur les hommes les plus remarquables de mon temps. Je n'ai point voulu céder aux instances de mes amis ou de mes collègues anciens, qui se moquaient des ouvrages posthumes, et qui appelaient duperie l'attente de l'approbation de l'avenir. Toutes ces idées viagères, tous ces intérêts personnels m'ont peu touché : il n'y a que les âmes fortes et les cœurs désintéressés qui supportent facilement l'absence des éloges contemporains, et le bruit passager d'une société plus avide de nouveautés que disposée à la justice. L'unique et honorable récompense de l'auteur d'ouvrages posthumes, ou de mémoires historiques légués à la postérité, est la pensée consolante que ses travaux seront un jour appréciés et peut-être honorés ; que les préjugés injustes passeront ; que l'ignominie ou l'oubli couvriront les calomniateurs et les ennemis de la liberté.

. . . . . .

Quand on sème sur la terre de France des principes de liberté et d'égalité et des institutions conservatrices de ces principes, il faut que cinq générations imbues de préjugés, d'habitudes et d'intérêts contraires, aient passé sur ce sol défriché avant que de pareils germes puissent se développer : il faut un siècle pour la germination politique et morale.

Les minorités de ces cinq générations sont arrêtées dans leurs espérances pendant ce long siècle de lutte : si elles se montrent *impatientes de l'avenir*, elles sont proscrites par les usurpateurs ou les héritiers du pouvoir ; elles tombent victimes de leur amour précoce pour la liberté de leur patrie.

Mais la sixième génération, vierge des abus et des excès inséparables des révolutions, ainsi que des vengeances et du servilisme corrompu des réactions, comprendra mieux la langue politique de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale ; elle rendra plus de justice aux hommes des grandes pensées et des fortes résolutions : les noms de ces législateurs démocrates, qui d'une main com-

battaient les rois coalisés et de l'autre écrivaient des constitutions libres, seront prononcés avec reconnaissance. Le souvenir des luttes terribles qu'ils ont eues à supporter recommandera leurs travaux et leur courage à l'équitable postérité.

. . . . . .

J'ai vu le règne de Louis XV, le règne de Louis XVI, les états-généraux, la révolution commencée le 14 juillet, l'assemblée constituante, l'assemblée législative et la convention nationale, la chute de Louis XVI et son jugement solennel, la contre-révolution commencée en 1795, le directoire exécutif et sa décadence subite, le consulat et ses entreprises, l'empire avec ses guerres, ses conquêtes et ses abdications, la restauration des Bourbons par les baïonnettes étrangères, cette halte des émigrés dans la boue, le sang et l'or, la nouvelle révolution populaire de 1830, le règne de Louis-Philippe, enfin le charlatanisme impitoyable des doctrinaires politiques.

J'ai vu tous ces événements dans le cours de quatre-vingts années : j'ai pu les apprécier du haut de la tribune et du fond de l'exil; j'ai écrit les souvenirs de ma vie et la biographie des hommes de mon temps. C'est un ouvrage de franchise et de vérité dans un siècle d'hypocrisie et de mensonge.

. . . . . .

L'histoire de la grande période de 1789 à 1830 n'est qu'à demi connue. Les faits écrits et les résultats visibles ne sont, il est vrai, ignorés de personne. Mais la véritable histoire d'une révolution ne se compose pas de ces seuls éléments, soit officiels, soit passionnés, que les contemporains ont publiés ou altérés à leur gré. Une histoire doit remonter aux causes des événements politiques, militaires et civils. Le hasard et les passions enregistrent sans discernement et sans bonne foi ces événements qui ne forment que des annales. C'est à la vérité, à la justice, à en composer une histoire. Cette gardienne inexorable des temps qui ne sont plus ne se borne pas à raconter, à décrire, elle doit expliquer et dévoiler; elle doit pénétrer dans l'intérieur des gouvernements et des comités législatifs; elle doit s'insi-

nuer dans les cabinets diplomatiques, de même qu'elle assiste aux quartiers généraux des commandants d'armée, de même qu'elle parcourt les réunions particulières qui ont de l'influence et les places publiques où s'assemblent les factions les plus opposées. L'histoire doit à la postérité le secret des causes premières. Mais elle ne saurait remplir cette tâche avant que le temps ait placé les hommes et les choses à la distance où ils doivent être vus pour les bien juger, avant que le temps ait permis aux dépositaires des secrets des gouvernements et des révolutions de dévoiler ce que par intérêt ou par passion ils avaient tenu caché; il faut que les individus aient écrit leurs mémoires et raconté ce qui est parvenu à leur connaissance.

. . . . . .

Il n'appartient qu'à un homme politique et philosophe de connaître tous les changements de positions, de principes, de formes et de doctrines que la régénération et la constitution du nouvel état social ont fait subir à la France depuis 1789. Il faut un homme d'État, doué à la fois de génie et de patriotisme, pour discerner les ressemblances et les dissemblances de ces positions et de ces principes. Il faut aussi un publiciste diplomate qui apprécie de bonne foi et avec sagacité les événements et les intrigues dont cette grande révolution fut environnée, ainsi que les moyens employés par ses puissants ennemis et les ressorts divers qu'ils ont fait jouer au-dessus et au-dessous, au-dehors et au-dedans de la France.

. . . . . .

Il faut avoir été témoin des grandes scènes de la révolution et des vastes espérances qu'elle fit naître, pour se faire une juste idée de cette époque extraordinaire et inespérée; il faut avoir reçu les impressions profondes de la liberté au moment de l'émancipation d'un peuple vieilli et opprimé sous des institutions antisociales, pour en retracer les fidèles images et en écrire les féconds souvenirs.

. . . . . .

Il existe au désert une race d'Arabes: petite et malheureuse, elle gratte le pied des pyramides; elle enlève ainsi aux gigantesques monuments un peu de ciment et quelques

briques ; puis elle bâtit quelques huttes : elle [illegible] à l'abri du soleil, du vent et du sable. C'est la sequelle qui tire des pyramides. Aux autres elles laisse une [illegible] admiration.

Voilà aussi ce qu'on peut dire des auteurs d'histoires, de résumés et de mémoires sur la révolution française.

. . . . . .

Où sont les témoins contemporains, [illegible] et désintéressés, de cette grande révolution ? [illegible] qui ont approfondi les causes et les résultats de ce [illegible] mouvement politique et social ?

Les uns l'ont raconté d'une manière [illegible], [illegible] cretelle et Thiers ; les autres d'une manière [illegible], [illegible] que Mignet et Roederer. Il a paru des [illegible] des esprits de la révolution : [illegible] vraie, impartiale, sévère [illegible] fluence de coterie, et par un [illegible] et de l'égalité. Depuis 1789 chaque époque a [illegible] sa tendance et son personnage [illegible] eu son triomphe et ses [illegible] crimes ; chaque journée, chaque grand événement a [illegible] son anniversaire et a été [illegible] ces journées sont restées dans [illegible].

. . . . . .

On peut citer comme véridiques les ouvrages [illegible] ques de Froissard, Philippe de Commines, [illegible] Simon. Mais qui pourra assigner aux hommes de la révolution la physionomie qui leur est particulière, qui [illegible] mettre à profit les véritables traditions et les [illegible] tés, pour conserver à chacun les grandes [illegible] de cette époque mémorable le profil, le [illegible] téristique, telle beauté [illegible], telle [illegible] politique, telle imprévoyance, telle [illegible] qui aura le talent d'[illegible] avec [illegible] manière pittoresque et philosophique, [illegible] sonnages ? quelle plume aura véritablement [illegible] taines physionomies politiques et faire que [illegible] tingués par leurs talents ou par leurs [illegible] et non pas d'autres ? Il n'est pas [illegible] à [illegible]

de savoir mettre les choses et les personnes en relief, de leur imprimer cet air de grandeur, donné par les événements, ou de constater ces types humains inaltérables, donnés aux révolutions par la nature. Et cependant l'époque de la révolution française a été riche en caractères originaux, en physionomies saisissantes, en talents extraordinaires, en hommes d'État improvisés par les événements et par l'amour de la liberté, inspirés aussi par les passions les plus excessives, par tous les nobles sentiments épanouis, et par toutes les haines concentrées.

Bertrand Barère naquit à Tarbes, le 10 septembre 1755, d'un homme de loi et de la fille d'un agriculteur (1). Son père possédait à Vieuzac, dans la délicieuse vallée d'Argelès, un petit fief dont le revenu consistait en redevances féodales. Il ajouta de bonne heure ce nom au sien, soit pour se distinguer des autres membres de sa famille, soit pour obéir à un usage par lequel on cherchait à dissimuler l'inégalité des conditions, déjà blessante pour le sentiment public. Au reste, Barère renonça de lui-même à ces droits féodaux avant les décrets qui les abolirent, ce qui est constaté par une délibération des habitants de Vieuzac, ayant pour objet de le remercier.

Issu d'un père qui avait défendu les priviléges municipaux de sa province au péril de sa liberté personnelle, grandi dans un pays d'états, élevé dans la cité parlementaire de Toulouse, siége d'un

(1) *Défense de B. Barère.* Appel à la Convention nationale et aux républicains français. — L'an III de la république.

barreau distingué par ses talents, et foyer d'un travail littéraire essentiellement académique, Barère dut ressentir l'influence de ces prémisses : aussi trouvons-nous dans la réunion de ces circonstances les principales impulsions de sa vie.

Il sera lancé au milieu d'un mouvement français, européen, social, où disparaîtront imperceptibles les intérêts de localité ; il y entrera avec toute l'ardeur de la jeunesse et les convictions de la philosophie nouvelle : mais il n'oubliera point sa province de Bigorre ; il la fera conserver intacte dans le grand bouleversement géographique de 1789, et après un demi-siècle de triomphes et de revers, de combats et de proscriptions, véritable enfant de la montagne, il voudra rendre le dernier soupir en sa présence ; son orgueil sera de porter le titre de conseiller municipal dans le chef-lieu du département créé par ses soins.

Il deviendra l'un des agents de la plus puissante concentration gouvernementale, il en sentira la nécessité ; mais les habitudes de son esprit protesteront sans cesse contre la prépondérance des grandes capitales, et lorsqu'il écrira ses Mémoires, la première phrase tracée par sa plume sera empreinte de cette pensée.

Il vivra dans le foyer d'action le plus vif et le plus entraînant, et la part qu'il s'y réservera pour lui-même sera de traduire cette action en paroles. L'ancien membre de l'Académie des jeux floraux empruntera aux églogues de Virgile des épigra-

phes pour ses rapports à l'Assemblée constituante (1).

Les premières années d'une vie qui devait être si rudement agitée s'écoulèrent dans le calme, au sein d'une famille bien unie, dont il conservait le plus touchant souvenir. Un petit manuscrit, portant le millésime de 1797, dans lequel Barère semble avoir déposé ses impressions intimes sous le titre de *Pages mélancoliques*, va nous en offrir quelques traits.

J'ai consacré ce pieux monument, dit-il, à la mémoire chérie des auteurs de mes jours. Hélas! je les ai perdus quand j'avais besoin encore de leurs sages conseils et du spectacle de leurs vertus et de leur courage d'âme.

Mon père s'était signalé à la défense des droits du peuple dans l'assemblée des états de Bigorre, où il était président des députés des communes, en qualité de consul-échevin de la ville de Tarbes. Il fut exilé par les intrigues d'un trésorier des états, dont il voulut faire vérifier la caisse et constater le déficit. Un évêque, président des états, aida à cet acte d'injustice.

Ma mère, issue de la famille noble des Naïs, dans le Lavedan, y avait puisé une fierté d'âme et une élévation de sentiments dont je m'honore d'avoir hérité. Elle me chérissait au-dessus de toute expression, à cause sans doute de ma ressemblance physique et morale avec elle. Elle avait quinze ans quand elle me donna le jour, et lorsque, dans les premières années de ma jeunesse, revenant de Toulouse, j'allais me promener avec elle aux eaux de Cauterets, de Saint-Sauveur et de Bagnères, les étrangers nous prenaient pour le frère et la sœur.

(1) Rapport sur les forêts nationales, fait à la séance du 6 août 1790, avec cette épigraphe: *Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.*

Je trouve un grand plaisir à me rappeler tous ces petits détails, qui m'arrachent de douces larmes, tandis que je les dépose sur ce papier pendant le long cours de ma proscription.

Combien de fois, en me voyant si fort maltraité par mes contemporains, combien de fois je me suis félicité de ce que la nature avait ordonné que mes chers parents ne seraient pas les tristes témoins des infortunes de leur fils! Ils n'y auraient pas survécu, je le sais; je connais leur profonde sensibilité. Aussi ont-ils disparu de la terre l'un et l'autre avant les premiers jours de cette terrible révolution, dont les despotiques résultats seront si funestes à mon pays.

. . . . . .

Dans un des courts intervalles que me laissaient les affaires publiques, j'allai visiter les jardins de Betz, près Soissons, qui avaient beaucoup de célébrité, et que je trouvai encore au-dessus de leur réputation. C'est la duchesse de Monaco qui les avait fait dessiner par Robert, et exécuter avec un luxe anglais.

Revenant un jour des tombeaux élevés à grands frais dans le fond d'une forêt à l'extrémité du parc, une foule d'idées tristes oppressaient mon cœur, ses cicatrices se rouvrirent; je me reposai sous un ombrage de peupliers et de saules pleureurs, le long du ruisseau ou petite rivière qui coule au milieu de la grande prairie; je m'aperçus que j'étais auprès d'une urne cinéraire de marbre, posée sur une large base de pierre et entourée d'une vigoureuse végétation, contrastant avec la pensée que doit inspirer un tombeau. C'est un excès de vie auprès de la mort.

Là j'éprouvai la plus douce et la plus mélancolique des jouissances, celle de penser à ma mère, que le chagrin de me voir malheureux par mon mariage avait moissonnée avant le temps. Comment, me disais-je, la nature a-t-elle pu rompre des liens aussi purs, aussi délicieux que ceux de la mère et du fils? Comment meurt-on à quarante-cinq ans, dans la force de l'âge et de la sensibilité? Mille réflexions se succédaient dans mon âme attristée par ces cruels souvenirs, et mon imagination me transportait dans

l'autre vie, où je me voyais réuni à ma mère, dans les Champs-Élysées ou dans le paradis que notre religion a adopté pour le séjour des êtres bons et vertueux. En tournant alors mes regards vers le tombeau auprès duquel j'étais assis, je ne pus prononcer que ces mots : *Par-delà*.....

Oh ! oui, c'est par-delà le tombeau que les infortunés voudraient se trouver quand l'injustice et les persécutions viennent les atteindre.

On ne fait pas assez d'attention aux préliminaires des grands accidents de la vie. Ce sont pourtant des avertissements que la Providence nous donne, mais dont nous profitons rarement, soit qu'ils passent inaperçus, soit qu'ils arrivent trop tard. Lors de mon mariage, en 1785, qui fut une grande fête de famille à Vic et à Tarbes, j'allais à l'autel avec ma jeune fiancée : c'était au milieu de la nuit ; l'église était resplendissante de lumière ; une société nombreuse de parents et d'amis nous entouraient. Une profonde tristesse me serrait le cœur, et lorsque je prononçai le *oui* solennel, des larmes coulèrent involontairement sur mes joues décolorées. Il n'y eut que ma mère qui s'en aperçut et qui, après la messe des épousailles, me prit la main et la serra contre sa poitrine.

Ma mère, que je chérissais plus que la vie, en conserva un mélancolique souvenir ; elle avait le pressentiment que je ne serais pas heureux dans ce lien, contracté plus par convenance que par sentiment. Ah ! la nature m'avait donné une sorte d'aversion ou de mépris pour la richesse. Son avertissement secret avait été méconnu, et mon mariage fut des plus malheureux.

Nous ne nous excuserons point d'avoir prolongé cette citation ; nous continuerons au contraire à choisir dans les manuscrits de Barère, et de préférence dans ceux qu'il ne destinait point à l'impression, les pages où l'homme se peint involontairement, sans être préoccupé par l'idée qu'il aura des lecteurs. A travers l'étalage de sentimentalité

que le style des romans avait mis à la mode, on ne saurait y méconnaître une sensibilité vraie. On a dit quelquefois que Barère était *comédien*; c'est *artiste* qu'il fallait dire. Il l'est souvent dans l'expression, dans l'exagération peut-être de ses sentiments; il l'est si naturellement, que, chez lui, le monologue solitaire diffère à peine de la harangue publique. Cela ne prouve-t-il pas que la vérité est au fond de son rôle?

A quinze ans, et au moyen d'une dispense d'âge, Barère commença ses études de droit à Toulouse. L'ordre des avocats au parlement était alors riche en talents justement célèbres, Taverne, Désirat, Monyer, Faget, Duroux, Jamme, Roucoule et tant d'autres, auxquels succéda bientôt un jeune barreau non moins brillant, Janole, Mailhe, Veyrieu, Faure, etc. Nous empruntons ces noms au tableau qu'en dressa, en 1840, dans une occasion solennelle, l'un des continuateurs de leur renommée (1). M. Romiguières n'oublie point parmi eux Barère de Vieuzac, *alors l'homme de toutes les académies, l'homme de tous les salons.*

Le premier succès judiciaire du jeune avocat avait été l'heureuse défense d'une pauvre ouvrière accusée d'infanticide, et déjà condamnée à la peine de mort par le sénéchal de Limoux; son premier succès littéraire fut l'Éloge de Louis XII, que suivirent à peu d'intervalle ceux de son mi-

(1) *Discours à l'audience de rentrée de la cour royale de Toulouse*, prononcé par Romiguières, procureur-général.

nistre le cardinal d'Amboise, du chancelier Séguier, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Pompignan, etc. Plusieurs de ces travaux lui valurent des couronnes et lui ouvrirent les portes des principales académies du Midi. Enfin, une cause éclatante fonda sa réputation d'orateur; ce fut celle d'une jeune personne qu'un chevalier de Malte avait séduite, enlevée et épousée dans un pays d'asile, le comtat Venaissin, et qu'il prétendait répudier, après plusieurs années de mariage, sous prétexte d'inégalité de condition.

Barère ne se borna point à faire lui-même un noble usage de son talent; il profita du crédit que ce talent commençait à lui donner parmi ses confrères pour les engager à former une *conférence de charité*, ayant pour objet la défense gratuite des accusés indigents. Nous ignorons si cette utile création a subsisté long-temps; mais en lisant ce fait dans les Mémoires de Barère, nous nous sommes rappelé avec quelque satisfaction que nous avions contribué à organiser une institution analogue au sein d'une société bienfaisante de la capitale (1).

L'Académie des jeux floraux s'associa, en mars 1788, le jeune légiste, déjà membre de l'Académie des sciences de Toulouse. Il y remplaça M. Férès, lecteur et bibliothécaire du comte de Provence. Son discours de réception eut un succès,

(1) Le *Comité des prisons* de la Société de la morale chrétienne.

mérité sans doute par les idées phisosophiques qui s'y trouvaient répandues, puisqu'il provoqua, dit-on, cette sortie du premier président, M. de Cambon : « Ce jeune avocat ira loin. Quel dommage qu'il ait déjà sucé le lait impur de la philosophie moderne ! Croyez-le bien, cet avocat est un homme dangereux. »

Vers cette époque, un procès de famille conduisit Barère à Paris. Comme il partait, son père lui dit : « Tu vas dans un pays qui ne tardera pas à devenir bien dangereux... la corde est trop tendue ; il faut qu'elle rompe. »

« Je me trouvai, raconte Barère, dans cette capitale célèbre, électrisé par le mouvement rapide, inévitable et perpétuel des hommes et des choses. Mille idées confuses, contradictoires, roulaient dans ma tête étonnée. Je ne pouvais suffire aux premières impressions produites par une immense population s'agitant, se heurtant, se civilisant au milieu des richesses et des misères, des sciences et des ignorances, du pouvoir et de la servitude.

» Il me vint dans l'idée de mettre quelque ordre à mes sensations et à mes observations, en écrivant chaque soir tout ce qui m'avait occupé ou frappé pendant le jour. C'est un *journal* que je rédigeais pour moi seul et pour me rendre compte de l'emploi du temps, dans un pays où il passe si vite, avec ses longues ailes. »

Ce journal existe encore manuscrit. Lorsque, cin-

quante ans plus tard, en 1838, Barère songeait à le publier, et écrivait la note préliminaire que nous venons de copier, il lui donnait ce titre : *Le dernier jour du Paris de l'ancien régime*. Quel livre curieux eût pu devenir celui-là, rédigé sur le cratère d'un volcan prêt à faire éruption ! Sans répondre tout-à-fait à ce qu'on pourrait attendre d'une telle situation, l'ouvrage offre un assez vif intérêt.

Le jeune voyageur se montre d'abord plus sensible à l'attrait d'un spectacle nouveau pour lui que préoccupé des affaires publiques. Si, en effet, nous étudions sa vocation, il est certain que le barreau et l'académie lui eussent offert un élément plus approprié à sa nature que les périlleux labeurs du comité de salut public. Il a fallu des circonstances impérieuses pour faire, de l'avocat toulousain, un des gouvernants de la France révolutionnaire.

Les monuments, les statues, les tableaux, les sociétés littéraires, les plaidoiries, les théâtres, voilà ce qui le frappe à son arrivée. Il assiste au discours de réception de l'auteur d'*Estelle et Némorin*, remplaçant à l'Académie française celui des *Époques de la nature*, et il entend à l'Académie des sciences l'éloge de Buffon, prononcé par la bouche de Condorcet, mieux faite pour cette tâche que celle de M. de Florian. Il fréquente le Lycée, où professent et causent Fourcroy, Champfort, Lebrun, La Harpe. Il rencontre à l'Opéra les

ambassadeurs de Typoo-Saïb. Les palais qu'il visite, les pièces qu'il voit représenter, la musique qu'il entend, et dont il est amateur passionné, le jeu des bons acteurs du temps, tels sont les objets qui d'abord inspirent sa verve. Si son tableau de Paris ne contenait pas autre chose, on ne le lirait guère après celui de Mercier. Mais bientôt un reflet de l'esprit public y apparaît, et son récit prend le caractère de mémoires historiques. On y voit l'insubordination du parlement applaudie au Théâtre-Français dans ce vers du Cid :

> Désobéir un peu n'est pas un si grand crime.

et la haine d'un public intelligent saisir cette allusion aux conseillers de la couronne :

> Je leur couvre de fleurs les bords du précipice.
> (ATHALIE.)

Les opinions philosophiques de l'écrivain se font jour dans des pages pleines de verve sur le luxe des grands et la misère publique ; les salons de Versailles et les boudoirs de Luciennes lui suggèrent d'amères réflexions, et son imagination compare les bruits aigus de la machine de Marly aux cris d'un malheureux peuple travaillant et souffrant pour ses maîtres. Puis l'amour de sa province vient tout-à-coup interrompre un déjeuner champêtre par cette exclamation : « Nous étions sous des treillages verts, qui ne valaient pas les

ombres de nos campagnes de Bigorre, et le beurre fait auprès de Paris ne vaudra jamais celui de nos Pyrénées ! »

Le sérieux prend alors une place plus importante. Entre la représentation d'un ballet et une partie de campagne, se trouve la narration de quelque événement politique.

La lutte des parlements, dont Barère connaît parfaitement l'histoire, est pour lui l'occasion de digressions intéressantes. Il raconte l'arrestation de d'Éprémesnil, le lit de justice tenu à Versailles et l'établissement de la cour plénière.

L'espérance que celle-ci fait naître en lui atteste la situation de son esprit, partisan d'un progrès constitutionnel, mais fort éloigné de toute pensée révolutionnaire.

Une cour plénière doit enregistrer seule les impôts et les lois pour tout le royaume. Elle est composée d'hommes voués au prince par leurs places et plus encore par leurs vues. Les membres en sont nommés pour la vie. Il ne leur est accordé que le droit de remontrance ; *la volonté seule du roi fait arrêt.* Ces mots n'ont pas besoin de commentaire : c'est le style des princes orientaux. Cependant, si les circonstances obligent les peuples à accéder au plan imaginé par la cour, ce tribunal nouveau pourra acquérir de l'énergie et de l'influence sur le corps politique; il pourra s'améliorer dans sa constitution. C'est un noyau qu'un beau fruit viendra entourer. Les états réclameront une place, les provinces y auront des représentants ; la chambre des communes se posera à côté de celle du parlement ; nous serons peut-être un jour dignes de la liberté, et nous profiterons enfin de nos fréquents voyages à Londres, sans être obligés de devenir des sujets aussi rebelles et aussi cruels que les fiers habitants de cette île.

La chute de Brienne, le rappel de Necker, la rentrée du parlement de Paris, la seconde assemblée des notables, tous ces événements accomplis pendant le séjour du jeune Barère dans la capitale, fournissent autant de chapitres à son journal de voyage.

Enfin, les États-Généraux sont convoqués; la France s'agite pour enfanter la grande assemblée qui doit la régénérer. Barère quitte Paris, où lui est parvenue la nouvelle de la mort de son père, sans se douter qu'il va être appelé à jouer un rôle important pour les destinées de sa patrie. Ce qui doit le prouver, c'est qu'il n'arrive chez lui qu'au mois de mars, lorsque les élections commençaient, et après avoir interrompu son journal au milieu de la description des antiquités de Nîmes.

Nommé successivement électeur, commissaire rédacteur du cahier des doléances, et enfin le premier député du Bigorre aux États-Généraux, Barère part au mois de mai pour assister à l'ouverture de l'Assemblée.

Il possédait alors au barreau de Toulouse une renommée qui lui présageait l'avenir le plus brillant. Le patrimoine qu'il venait d'hériter était presque entièrement fondé sur le régime en vigueur : c'étaient des droits féodaux et une charge de judicature à la sénéchaussée de Tarbes. Cependant il résista à beaucoup de flatteries du parti privilégié, qui voulait se servir de ses talents, et il n'hésita point à embrasser le parti des réformes.

Barère eut bientôt dans le monde les succès que lui promettaient sa figure et son esprit. Madame de Genlis le dépeint ainsi :

« Il était jeune, jouissant d'une très bonne réputation, joignant à beaucoup d'esprit un caractère insinuant, un extérieur agréable, et des manières à la fois nobles, douces et réservées. C'est le seul homme que j'aie vu arriver du fond de sa province avec un ton et des manières qui n'auraient jamais été déplacés dans le grand monde et à la cour. Il avait très peu d'instruction ; mais sa conversation était toujours aimable et toujours attachante ; il montrait une extrême sensibilité, un goût raisonné pour les arts, les talents et la vie champêtre. Ces inclinations douces et tendres, réunies à un genre d'esprit très piquant, donnaient à son caractère et à sa personne quelque chose d'intéressant et de véritablement original (1). »

(1) *Précis de la conduite de Madame de Genlis depuis la révolution.* Publié le 12 mars 1796 à Hambourg.

Elle ajoute, après avoir raconté la présentation du jeune Barère dans son salon :

« Voilà de quelle manière je fis connaissance avec ce *scélérat*.... Au reste, ma liaison avec lui ne fut jamais intime. Je ne le recevais qu'une fois par semaine, le dimanche, jour où je voyais du monde. Je ne lui ai écrit qu'une seule fois dans ma vie, pour lui demander quelques détails sur les mœurs des pâtres des Pyrénées. Il me répondit une lettre de trois pages, uniquement sur cet objet. Il m'écrivit depuis une seule lettre, sur la fin de mon séjour en Angleterre, pour m'engager à revenir. Il ajoutait dans

Cependant l'ambition du jeune député commençait à se porter vers un but plus sérieux. Dès son arrivée, il se rapprocha de Bailly et de Mirabeau, qui l'accueillirent avec bienveillance, et leurs encouragements l'enhardirent à prendre la parole dans une discussion où les plus célèbres orateurs s'étaient fait entendre. Il s'agissait de la constitution de l'assemblée et du nom qu'elle devait adopter. Barère se prononça pour celui d'*Assemblée nationale*, qu'un député fort obscur venait de proposer; titre bien préférable aux définitions énigmatiques et verbeuses imaginées par Sieyès et par Mounier. Mais il ouvrit l'opinion de ne s'approprier définitivement ce titre que quand les minorités de la noblesse et du clergé auraient abandonné leurs ordres respectifs pour se rallier au

cette lettre, que j'ai conservée, qu'il imaginait facilement « que les scènes terribles qui s'étaient passées à Paris cau- » saient à ma sensibilité une terreur sans doute invincible; » qu'il ne me proposait point de revenir à Paris, mais qu'il » m'offrait pour asile son habitation dans les Pyrénées, où » je pouvais rester jusqu'à la fin des troubles; que là je vi- » vrais paisible dans la retraite et au milieu des pâtres, dont » j'avais si bien peint les mœurs et les vertus patriar- » cales, etc., etc. » Le reste de la lettre ne contenait que des compliments; elle était datée du 1er octobre 1792. Je n'y fis point de réponse. Je n'ai jamais eu d'autre correspondance avec lui. »

Barère, avec lequel madame de Genlis répudie si vivement toute liaison, était alors proscrit et emprisonné. Au reste, le dernier passage que nous venons de citer atteste que cet homme *exécrable*, comme elle le nomme, avait du moins su faire des *ingrats*.

tiers-état. Cet ajournement devait, selon lui, ne laisser aucun motif d'éloignement à des députés également dévoués aux libertés du pays. Voici déjà une opinion mixte, dictée peut-être par l'hésitation d'un début, mais qui trahit le caractère de l'homme politique.

Ce même jour, 17 juin, où les communes prirent l'immense résolution de se constituer en *Assemblée nationale*, Barère, à qui l'activité de la tribune ne suffisait pas, se livra en outre aux labeurs du journalisme. Il commença la publication du *Point du Jour*, destiné à rendre compte des débats législatifs, sous une forme dramatique, qu'ont depuis adoptée les journaux. Le 20 juin, il rédigeait sur son genou la séance du Jeu de Paume, attitude dans laquelle le pinceau de David l'a représenté. Dès les premiers numéros du journal, son auteur fit acte de courage en signalant au mécontentement public la séance royale du 23 juin: *c'est*, disait-il, *un nuage épais qui dérobe le trône aux yeux des citoyens* (1).

Le 13 juillet, trente-six députés, désignés par le sort, furent chargés de se rendre à Paris pour calmer l'agitation populaire. Barère était du nombre. Leur mission, difficile et dangereuse, devint un triomphe, car, dans l'intervalle, la Bastille avait été prise.

Vint la nuit du 4 août, qu'on a nommée la

(1) *Le Point du Jour*, n° 7.

Saint-Barthélemy des priviléges. Durant son séjour à Paris, Barère, conseiller à la sénéchaussée de Bigorre, avait publié une brochure contre la vénalité des offices judiciaires, et proposé quelques moyens de la supprimer (1). Ses électeurs lui ayant donné un mandat conforme à son opinion personnelle, il profita de l'occasion pour s'en acquitter. Puis, afin de mettre sa propre conduite en harmonie avec ses paroles, il déclara faire abandon de la charge dont il était titulaire.

Devenu membre du comité des lettres de cachet, avec Mirabeau, Fréteau et de Castellane, et chargé avec ce dernier du travail effectif, il présida à la vérification des registres d'écrou de toutes les prisons d'État; on en comptait alors trente-deux à Paris seulement, situées dans les quartiers les plus reculés et ignorées des magistrats. Grâce à l'active sollicitude des deux députés qui se livrèrent à cette œuvre obscure et pénible, une foule de captifs furent rendus à la liberté. Deux abominables abus, établis par le despotisme royal, dans son propre intérêt, ou pour servir l'orgueil, la haine et l'avidité des familles puissantes, furent particulièrement découverts et réprimés. L'un était la détention, sous prétexte de

(1) *La Vénalité des magistratures détruite.* Avec cette épigraphe de Montesquieu : « La vénalité est bonne dans les États monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce que l'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu. » *Esprit des lois*, l. 5, ch. 19.

folie, des personnes dont on voulait se débarrasser; l'autre, plus neuf et plus difficile à reconnaître, consistait à les faire incarcérer hors de France, en mettant à profit la complaisance des cours étrangères. Un Créqui, ayant donné de l'ombrage à sa famille, se trouvait ainsi oublié dans la citadelle de Stettin. « Il était d'une de ces castes privilégiées qui n'attiraient pas mon intérêt, dit Barère; mais il était malheureux et persécuté; je ne vis en lui qu'un homme. J'intimai à Montmorin, alors ministre des affaires étrangères, l'ordre de l'Assemblée nationale, pour faire mettre en liberté Créqui, banni et inhumé vivant à deux cents lieues de sa patrie et de sa famille (1). »

Nous avons dit que, dans le nouveau plan de division de la France, Barère avait fait conserver sa province de Bigorre sous le nom de département des Hautes-Pyrénées. Telle est l'origine de la reconnaissance que n'a cessé de lui témoigner ce département: aussi Barère, après son élection au conseil-général, vers la fin de 1833, a-t-il réimprimé les *Observations* qui, en 1790, avaient déterminé la résolution de l'Assemblée nationale (2). Il faut lire dans ses Mémoires le récit de ses démarches auprès du comité de division, de ses

(1) *Défense de B. Barère à la Convention nationale.*

(2) *Observations présentées à l'Assemblée nationale par M. Barère de Vieuzac, député du Bigorre, sur la nécessité de faire de ce pays d'états un département dont la ville de Tarbes soit le chef-lieu.* 21 décembre 1789.

luttes avec les députés du Béarn, qui prétendait, à titre d'ancien royaume, absorber la principauté de Bigorre, et avec ceux de la ville de Saint-Gaudens, qui formaient le même projet en faveur du Comminge. On jugera du prix qu'il attachait au succès par cette dernière phrase de ses *Observations :*

« Que le Bigorre conserve à jamais, sous le nom de département, son antique indépendance, et la douceur de continuer à ce titre de s'imposer lui-même et de se gouverner par ses administrateurs particuliers. Si malheureusement cette suppliqne de ses députés n'avait point tout le succès qu'ils en espèrent, ils ne sauraient se résoudre à revenir dans leur patrie, pour y être les témoins, et peut-être les victimes, du désespoir que causeraient à leurs commettants la dégradation et l'avilissement de cette belle contrée. »

Si nous-même nous avons donné à ce trait de la vie de Barère une importance qu'on trouvera peut-être exagérée, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'un acte de patriotisme local ; il s'agit d'une opinion qui tenait la plus grande place dans son esprit. Tout y décèle en effet une tendance marquée vers le fédéralisme : et son attachement pour les institutions municipales, qui va jusqu'à préconiser quelquefois celles de l'ancien régime (1); et sa répugnance pour la centralisation

(1) Barère a laissé le canevas d'une dissertation qui de-

des grandes capitales, qui lui inspire de fréquentes diatribes contre l'influence de Paris; et ses liaisons politiques avec les Girondins, qu'on le voit défendre au 31 mai. Si l'on remarque, dans ses rapports et dans ses écrits postérieurs, des paroles sévères sur les doctrines et la conduite de ces derniers, c'est qu'il ne tarda point à reconnaître qu'en réalité l'appel aux provinces avait été pour eux un moyen de combattre la république; de même que l'accusation de fédéralisme servit de prétexte pour réprimer des efforts contre-révolutionnaires. Chez Barère, au contraire, le provincialisme fut, à n'en pouvoir douter, une opinion sincère et réfléchie : nous-même nous lui avons entendu dire : « Il faut fédéraliser la France; vous n'aurez pas sans cela de véritable liberté. » Ses Mémoires contiennent, d'ailleurs, sur ce sujet, à la page où il raconte la fondation de la république, l'exposé de tout un système.

Ce n'est pas que nous ne trouvions dans ses manuscrits et qu'on ne lise dans plusieurs de ses rapports des passages conçus dans un sens opposé. Ces contradictions sont le cachet de son esprit, selon qu'il se place au point de vue de ses théories favorites ou qu'il se pénètre davantage de la nécessité des temps.

vait avoir pour titre: *La France plus libre sous le despotisme que sous la liberté*, dissertation dans laquelle il examine le système des garanties municipales existantes dans l'ancienne monarchie.

Lorsque l'Assemblée s'occupa de la nouvelle organisation judiciaire, Barère proposa l'établissement du jury au civil comme au criminel, à l'exemple de l'institution anglaise. « Mais, dit-il, la routine des vieux magistrats et avocats, jointe aux préjugés judiciaires, firent ajourner la première partie de cette motion. » Lorsque Cambacerès la reproduisit plus tard, à la Convention, il l'appuya vainement de nouveau.

Membre du *comité des domaines et de féodalité*, Barère fit, depuis le mois d'août 1789 jusqu'au mois de mai de l'année suivante, une série de rapports sur les forêts nationales, sur les domaines à réserver au roi, sur ses chasses, etc. L'Assemblée décréta, selon ses propositions, que les biens de la couronne pourraient être aliénés pour subvenir aux besoins de l'État; que le monarque serait assujetti, comme tous les citoyens, à l'impôt territorial; qu'il ne posséderait le droit de chasse que sur les propriétés de la liste civile et dans des parcs enclos de murs, etc. — Au nom du même comité, Barère fit décréter que les protestants bannis par la révocation de l'édit de Nantes rentreraient en France, et recouvreraient les biens invendus qui étaient demeurés sous la régie des domaines.

Parmi les autres décrets de la Constituante dont Barère fut l'auteur principal, nous devons citer celui qui supprima le droit d'aubaine, et celui

qui accorda une pension à la veuve de J.-J. Rousseau.

Quand on annonça la mort de Mirabeau, il demanda à l'assemblée d'assister tout entière à ses funérailles.

Le 13 mai 1791, il proposa de reconnaître les droits de citoyen actif aux hommes de couleur qui rempliraient les conditions voulues par la loi.

Le 6 juillet, il appuya fortement la première mesure pénale contre les émigrés. « Ce sont, dit-il, de mauvais citoyens qui, furieux d'avoir perdu les hochets de la vanité ou les pensions du despotisme, ne nous pardonneront jamais ni l'abolition de la noblesse, ni les lois que la liberté a données à la France. »

Trente ans plus tard, il écrivait : « Que prétendez-vous faire d'un vaste pays où, après une imprudente amnistie, prodiguée à cent mille émigrés armés pendant quinze années contre leur patrie et la liberté, un ministre, digne de cette caste d'assassins politiques, a osé dire que la France était, pendant l'émigration, non sur le territoire français, mais à Coblentz, là où était alors le roi ? »

L'âge n'avait, comme on le voit, affaibli chez lui ni la colère, ni l'énergie de l'expression. Mais nous avons peine à blâmer cette véhémence, lorsque nous nous rappelons notre propre indignation en entendant un ministre de la royauté de 1830 professer en plein parlement les mêmes doctrines,

et distinguer la patrie morale de la patrie nationale.

Le 12 juillet 1791, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Barère imprima dans le *Point du Jour* une adresse du département des Pyrénées-Orientales qui demandait hautement la république. Cependant, envoyé, lui trentième, par l'Assemblée, pour protéger la rentrée de la famille royale aux Tuileries, il avait rempli, comme ses collègues, son mandat avec zèle et fermeté. Grégoire et lui s'étaient chargés du jeune Dauphin, qu'ils avaient porté dans leurs bras, tandis que d'autres députés conduisaient ses parents à travers une foule exaspérée et menaçante.

Cet événement ouvrit la carrière aux opinions républicaines et à leurs représentants dans l'Assemblée; mais en même temps il réunit dans un intérêt commun les partisans de la monarchie constitutionnelle, jusqu'alors divisés sur les questions les plus importantes. Barère, qui n'avait point figuré parmi les premiers, se joignit à eux pour repousser la révision. Cette tentative, organisée par ceux qui, déjà effrayés du progrès des institutions libérales, voulaient restituer à la royauté une partie de ses prérogatives, ne rencontra que trente-cinq opposants, et Barère fut du nombre; tentative avortée, si l'on se place au point de vue de ses auteurs, mais qui suffit pour affaiblir notablement la popularité de la constitution nouvelle. Dans les discussions qui eurent

lieu, Barère parvint à faire rejeter l'initiative des ministres en matière d'impôts, proposée par Beaumetz et Duport. Il établit ce principe, aujourd'hui reconnu dans notre droit politique, qu'*il n'existe pas deux pouvoirs en matière de contributions;* qu'*il n'y a d'autre pouvoir que celui du peuple, c'est-à-dire des députés élus par lui dans un gouvernement représentatif* (1).

Nous venons de dire que Barère n'avait pas été républicain à l'Assemblée constituante. Il s'y était montré en effet modéré et parlementaire, et ses talents s'y étaient manifestés avec assez d'éclat pour que les constitutionnels de la cour eussent songé à lui faire confier, malgré sa jeunesse, le ministère de l'intérieur. Son dernier vote avec Péthion, Buzot, Robespierre, Grégoire, au sujet de la révision, l'introduisait dans une voie nouvelle; non pas que ce vote fût en contradiction avec les opinions émises par lui jusqu'alors, mais il le mettait en relation avec un parti qui lui était demeuré à peu près étranger.

Barère, dans ses Mémoires, blâme la Constituante de s'être, dit-il, *suicidée;* et il ajoute : « Tous les esprits sages eussent désiré qu'elle se prorogeât, en se formant en assemblée législative,

(1) *Opinion de M. Barère, député du département des Hautes-Pyrénées, prononcée à la séance du 27 août 1791, contre l'initiative du roi et des ministres concernant les contributions publiques.* Imprimée par ordre de l'Assemblée nationale.

pour faire exécuter elle-même sa constitution. » Il oublie que lui-même s'était exprimé ainsi : « Vous avez été sages et magnanimes en suivant le mouvement noble et généreux qui vous a tous placés hors de l'éligibilité pour la prochaine législature. Le pouvoir créateur n'est pas dans la sphère des pouvoirs créés, et ceux qui ont donné une constitution à leur pays sont pour ainsi dire hors de l'état social qu'ils ont formé ; les législateurs de l'antiquité vous en ont donné l'exemple (1). »

Voilà encore une des contradictions dont nous avons parlé. L'opinion générale, qui avait d'abord applaudi au désintéressement de l'Assemblée constituante, vient à l'envisager comme une erreur politique ; Barère soumet si facilement sa manière de voir à celle qui domine autour de lui, qu'il ne croit même pas avoir jamais autrement pensé.

Dans ce même discours que nous venons de citer, selon ses habitudes de ménagements, il prend un moyen terme entre l'opinion de Cazalès et celle de Robespierre : il propose de borner à deux législatures la possibilité d'être réélu, après quoi un intervalle de deux ans serait nécessaire pour recouvrer l'éligibilité.

Il est une grave question d'histoire politique qui paraît avoir beaucoup exercé les méditations

(1) *Opinion de M. Barère, prononcée le 19 mai 1791 sur la réélection illimitée des membres des législatures.*

de Barère, et qui a laissé de nombreuses traces dans ses manuscrits : c'est celle que madame de Staël pose très nettement en ces termes : Y avait-il une constitution en France avant la révolution (1)? Question dont plusieurs publicistes ont prétendu faire dériver la légitimité ou l'illégitimité de la révolution française. Dans un ouvrage assez récent, un légiste fécond a été jusqu'à déclarer usurpatrice l'Assemblée nationale, pour n'être pas demeurée, selon les limites posées par cette prétendue constitution, un tiers-ordre dans les états-généraux; il a été jusqu'à traiter de félonie le serment du Jeu de Paume, par lequel les députés s'engagèrent à ne point se séparer sans avoir donné une loi fondamentale à la France (2). La polémique des partis s'était d'ailleurs exercée déjà sur ce terrain. M. de Villèle, en 1814, avait protesté contre la Charte octroyée, contestant à Louis XVIII le droit d'apporter aucun changement à la forme de l'ancien gouvernement français. Une telle doctrine ne pouvait déplaire au prince qui avait écrit : Il faut rendre à la France *cette antique constitution qui seule peut faire son bonheur et sa gloire* (3); et, sans les dangers de cette entreprise

(1) *Considérations sur la révolution française*, première partie, chap. 2.

(2) Locré, *La législation civile, commerciale et criminelle de la France*, t. I, 1826.

(3) *Lettre de Louis-Stanislas Xavier, adressée aux émigrés français*, datée de Hamm le 28 janvier 1793.

rétrograde, il ne se serait pas déterminé à y renoncer.

Quoi qu'il en soit, dès l'aurore de la révolution, et avant la révolution, comme on va le voir, la même question avait préoccupé les esprits. Calonne la résolut négativement dans un livre réfuté par M. de Montyon; mais précédemment, le duc de Choiseul, écrivant à un ambassadeur français à Vienne, et Turgot écrivant au docteur Price à Londres, en avaient fait l'objet de leur attention (1).

Ces deux lettres importantes, sur lesquelles Barère appuie particulièrement son opinion, tendent en effet à démontrer l'absence de toute ancienne loi constitutive de l'État. Une réponse solennelle faite par Louis XVI aux remontrances du parlement de Bordeaux, relatives à la propriété des alluvions (29 juillet 1786), est beaucoup plus explicite encore. En voici quelques traits : « Il ne vous appartient pas de peser dans la balance de la justice mes droits et ceux de mes sujets. Je suis seul gardien suprême des intérêts de mon peuple, qui ne peuvent être séparés des miens. Vos arrêts et vos arrêtés ne peuvent jamais vous faire des titres pour résister à mon autorité. »

(1) Turgot termine ainsi sa lettre : « Ne me répondez pas en détail par la poste, car votre réponse serait infailliblement ouverte dans nos bureaux de poste, et l'on me trouverait beaucoup trop ami de la liberté pour un ministre, même pour un ministre disgracié. »

Dans le lit de justice tenu le 6 août 1787, pour l'enregistrement des édits sur le timbre et sur la subvention territoriale, le garde des sceaux ayant professé les mêmes doctrines de pouvoir absolu, et avancé que le roi, seul administrateur de son royaume, avait le droit de créer seul des impôts, le premier président du parlement se fonda, pour le réfuter, sur l'existence d'institutions primitives.

« Le principe constitutionnel de la monarchie française, dit-il, est que les impositions soient consenties par ceux qui doivent les supporter. »

Au reste, les dernières querelles des parlements avec le trône et ses ministres ne sont en quelque sorte qu'un grand débat historique sur ce sujet.

Avaient-ils tort, ceux qui concluaient d'un pareil état de choses en France à la nécessité de créer une loi politique fondamentale? Barère trouvait là une justification complète de l'Assemblée constituante et de la révolution tout entière. C'était combattre l'opinion de M. Locré, en se plaçant au même point de vue avec un coup d'œil historique plus juste, peut-être; œuvre importante, sans doute, mais œuvre de légiste plutôt que de philosophe et d'homme d'État.

Au mois d'octobre 1791, après la clôture de l'Assemblée, Barère alla prendre au tribunal de cassation le siége que lui avait donné l'élection

de son département. Au mois de septembre 1792, ce même département le nomma député à la Convention nationale. Il avait passé dans les Pyrénées quelques mois de congé, nécessaires après les fatigues d'une session permanente pendant deux ans et demi, et il n'était revenu à Paris que l'avant-veille du 10 août, journée à laquelle il demeura étranger, comme à tous les événements politiques accomplis jusqu'à l'ouverture des séances conventionnelles.

Cette journée, dit-il, fut celle des *masques arrachés*. Les hypocrites de la cour et du cabinet des Tuileries, les complices de l'émigration, les députés de l'Assemblée législative coopérateurs de la défection royale, furent dévoilés. Les moins clairvoyants comprirent alors que le trône, qui ne pouvait avoir de stabilité qu'en s'appuyant sur le principe constitutionnel et national, étant lui-même devenu complice de l'étranger, devait tomber en éclats devant la colère d'un peuple indigné de tant de trahisons. Louis XVI, après avoir prêté un serment solennel à la constitution, au mois de septembre 1791, regretta l'abdication de ce vieux despotisme dans lequel il avait été nourri. Les droits de la royauté de naissance et de la *patrimonialité* héréditaire des peuples, lui semblaient seuls légitimes. Loin d'adopter franchement la monarchie constitutionnelle, il demanda aux rois absolus des secours armés pour le rétablir dans son ancienne souveraineté de droit divin. L'histoire a recueilli et révélé les documents authentiques de cette alliance impie, et de la sollicitation autographe de Louis XVI auprès des cours d'Autriche et de Prusse pour une intervention militaire dans les affaires de France. Cette hypocrisie irrita la nation contre lui : la trahison ne peut rester long-temps sur le trône. Louis XVI fut démasqué, combattu et vaincu par le peuple. Un roi détrôné n'appartient plus

à la vie. Avec Louis XVI périt la monarchie constitutionnelle (1).

La république fut décrétée d'enthousiasme, dans la première séance de la Convention. Barère semble blâmer l'Assemblée de n'avoir point fait précéder cette grande mesure par un débat régulier, « propre, dit-il, à faire sanctionner un tel changement par l'opinion nationale. » L'Assemblée eut un sentiment plus juste de la situation. Ces résolutions capitales, par lesquelles un seul mot change la forme de l'état, ne peuvent être l'objet d'un examen contradictoire, comme les articles de la constitution. Elles viennent lorsque chacun est pénétré de leur nécessité; mais il est important que leurs auteurs ne témoignent aucune hésitation, s'ils veulent assurer au nouveau pouvoir toute la force morale dont il a besoin. Depuis le 10 août, l'abolition de la royauté était un fait accompli sans retour, personne n'en doutait; une Convention nationale ayant remplacé le gouvernement provisoire de l'Assemblée législative, la république était établie; il ne s'agissait que de lui donner la sanction légale. La nouvelle Assemblée ne pouvait avoir aucun doute sur sa propre compétence. Pourquoi donc aurait-elle hésité? pourquoi aurait-elle soumis aux délais d'une discussion l'expression d'une volonté déjà formée? Ce qui prouve que tel était le sentiment universel, c'est que deux voix seulement, auxquelles Barère ne joignit pas la

(1) *Manuscrits.*

sienne, s'élevèrent pour demander l'ajournement; deux voix qui étaient loin de protester contre le gouvernement républicain : c'étaient celles de Quinette et de Jean Debry. Mais nous répétons ici que Barère ne fut jamais un esprit dominant et initiateur : il faut dater ses opinions républicaines du 21 septembre 1792.

Nous disons ses opinions républicaines; car nous ne supposons pas que les lecteurs des *Mémoires* veuillent prendre au sérieux quelques phrases pleines d'amertume où s'épanche un patriotisme découragé. Les adversaires de ces opinions ne manqueront point d'en induire que Barère lui-même ne croyait pas à la possibilité de leur application; mais ceux dont la bonne foi n'isolera point ces quelques phrases de l'ensemble, en jugeront autrement. Nous l'avons dit, Barère est un artiste, sujet plus que personne aux enivrements du succès comme aux abattements qui suivent les revers, et à toutes les contradictions qui expriment de pareilles alternatives.

« La république, dit-il, ne convient pas mieux aux Français que le gouvernement anglais ne convient aux Ottomans (1). » — « Pour faire une république, prenez des républicains, des hommes désintéressés, ayant une patrie, de la probité, des mœurs et de l'instruction. Mais prétendre faire une république avec de vieux esclaves et d'anciens

(1) *Mémoires.*

monarchistes, avec des intrigants et des parvenus; c'est un projet insensé (1). » — « Les Français ne peuvent pas sortir du cercle étroit et brillant que la royauté a tracé autour d'eux. Ils ne pourront jamais s'élever au-dessus de la forme monarchique et de l'inégalité des conditions et des personnes (2). » — « Le gouvernement républicain dura sept siècles sur les bords du Tibre; il a duré sept ans sur les bords de la Seine. Il convenait à des hommes graves et patriotes comme les Romains; il ne convient guère à des hommes légers et cosmopolites comme les Français. Rome avait des mœurs politiques; Paris a des mœurs efféminées. Le Capitole était le temple de Mars autant que de Jupiter; l'hôtel de la Bourse est le temple de la fortune autant que du pouvoir. Les Romains aimaient naturellement la liberté; ils en avaient les principes et les habitudes : les Français ont des habitudes et des traditions gouvernementales opposées à la liberté et à l'énergie des formes républicaines, etc., etc. (3). »

Nous ne prolongeons pas ce parallèle, où les prédilections de l'auteur se manifestent aussi clairement que ses regrets. Voici d'ailleurs une des dernières expressions de sa pensée :

« La république est le vœu des âmes élevées et

(1) *Manuscrits.*
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

des cœurs libres ; c'est l'utopie des esprits énergiques, ardents et nourris des lumières de la civilisation et des sentiments de l'indépendance ; c'est le gouvernement du bon sens, de la justice et de l'économie ; c'est la tendance inévitable du genre humain. Sans doute l'état des sociétés politiques, façonnées au joug monarchique, présente une disproportion affligeante entre les vœux et la réalité, entre la situation présente des institutions, des personnes et des choses, et les lumières immenses de la génération actuelle. Mais plus tard les vœux des hommes éclairés et libres seront accomplis : le temps est le révolutionnaire implacable, irrésistible, qui s'est chargé de porter la jeunesse et les vertus civiques dans l'ordre social (1). »

Barère a quelquefois été signalé comme un des membres du parti orléaniste. Puisque nous sommes entré dans l'examen de ses opinions, il faut épuiser ce sujet.

Les relations de Barère avec la maison d'Orléans commencèrent, ainsi qu'il le raconte lui-même, pendant l'Assemblée constituante. Introduit dans la société de madame de Genlis, il eut souvent occasion d'y rencontrer le chef de cette famille, ainsi que ses fils, dont il ne manque pas de faire l'éloge chaque fois que leurs noms se présentent sous sa plume. Ces liaisons devinrent assez intimes pour que Barère fût prié d'accepter et

(1) *Manuscrits.*

acceptât en effet la tutelle d'une jeune personne qui tenait de très près aux d'Orléans (1).

Voici d'ailleurs ce que nous trouvons dans les

(1) Cette personne, après avoir fait un brillant mariage, tomba dans la détresse et reçut des secours de son ancien tuteur; elle vivait encore lorsque celui-ci fut rappelé de son exil par la révolution de juillet. Voici une anecdote de ce temps qui m'est racontée par un témoin.

Une dame entièrement vêtue de noir se présenta chez M. Barère, et se donna pour la femme de chambre de Paméla Fitz-Gerald. — Vous êtes attachée à une personne que j'ai toujours affectionnée, lui dit Barère; donnez-moi de ses nouvelles. Est-elle heureuse? — Hélas! non, répondit la prétendue femme de chambre; puis elle ajouta que sa maîtresse parlait souvent avec reconnaissance des soins que lui avait donnés son tuteur. — Je voudrais bien la revoir, cette bonne Paméla, poursuivit Barère en la regardant d'un œil scrutateur; dites-lui que j'ai soigneusement conservé son portrait, et que je l'avais emporté avec moi dans mon exil.

— Vous avez son portrait? s'écria l'étrangère; oh! monsieur, faites-le-moi voir.

Quand il lui fut présenté, elle ne put retenir cette exclamation : — Ah! mon Dieu, comme j'étais jolie!

— C'est vous, Paméla, vous ne pouvez plus vous cacher, dit Barère.

— Oui, c'est moi qui ai voulu vous embrasser. Vous me trouvez bien changée, n'est-ce pas? j'ai tant souffert! Je vous raconterai tout cela.

Puis s'emparant du portrait avec une extrême vivacité : — Donnez, donnez-le-moi; je veux aller le montrer à mademoiselle A***.

Elle sortit les larmes aux yeux, après avoir serré la main de M. Barère, qui ne l'a jamais revue.

A quelque temps de là, on apprit que l'héroïne de cette anecdote était morte dans un hôtel garni.

feuilles manuscrites de Barère relativement à Joseph Égalité :

A l'Assemblée constituante, il servit très efficacement la cause des communes en entraînant une minorité de la chambre de la noblesse. Des intrigants politiques, décorés du nom de patriotes, cherchèrent à exploiter l'influence et la richesse du duc d'Orléans, en le poussant à s'emparer du trône, sur lequel il m'a paru évident qu'il n'avait jamais voulu sérieusement monter. . . . . Nul de ses contemporains n'aurait pu dire de ce prince avec quelque fondement : *Cet homme avait tel but.* . . . . . Il m'a semblé dans toutes ses actions ne chercher qu'à se venger de l'indifférence affectée de Louis XVI et des mépris outrageants de la reine, qui le détestait et le persécutait. . . . . Il se conduisit avec modération et désintéressement lors de la fuite du roi, le 21 juin 1791. Loin de profiter de cette circonstance, favorable à son ambition, ni lui, ni personne de son parti ne chercha à saisir le pouvoir. Cette intention n'exista même chez aucun membre de l'Assemblée constituante. Il déclara au contraire publiquement qu'il n'accepterait ni la régence, ni aucune place qui le mettrait à la tête du gouvernement. . . . Il n'avait pas voulu être président de l'assemblée en juillet 1789, après la réunion des ordres. Cette présidence lui avait été offerte par les communes, qui formaient la majorité. . . . . .

En novembre et décembre 1792, le duc d'Orléans était un objet de crainte ou de jalousie pour les deux partis qui divisaient la Convention. Les montagnards se défiaient de Dumouriez, auquel ils supposaient des projets contre l'assemblée. Les girondins travaillaient à s'emparer de l'esprit et des moyens militaires du général de l'armée du Nord, pour conquérir le pouvoir et l'influence politique. . . . Ces derniers avaient fait rendre un décret de bannissement contre tous les membres de la maison de Bourbon qui se trouvaient encore en France. Les montagnards prétendirent

que ce décret était une hypocrisie pour déguiser leurs opinions royalistes, et deux jours après ils le firent rapporter.

J'entendais les projets des deux partis, et aussitôt que je connus les objets de leur antipathie, j'en avertis Égalité, mon collègue. Je lui expliquai comment les montagnards voulaient exclure Roland du ministère, et comment les girondins paraissaient vouloir enlever le duc d'Orléans à la députation de Paris. Un jour de décembre, nous allâmes sur la terrasse des Feuillants, pendant la séance de l'assemblée. J'engageai Égalité à demander un congé de quelques mois, pendant lesquels il se rendrait aux États-Unis, seul asile où il pouvait laisser passer les événements qui semblaient menacer la France. M. le duc d'Orléans, loin de désapprouver mon opinion, m'en remercia et me dit qu'il avait besoin de consulter sur ce point M. Pétion, en qui il avait toute confiance. Il me pria de l'attendre sur la terrasse, et se rendit chez Pétion, qui demeurait alors dans une maison de l'orangerie des Tuileries, du côté de la rue Saint-Florentin. Pétion et ses amis furent d'un avis contraire au mien, ce que j'appris le lendemain dans une nouvelle promenade sur la terrasse des Feuillants. . . . .

. . . . . M. Rœderer (*Esprit de la révolution*, pag. 191) altère l'histoire de la Convention, qu'il n'a pu connaître, puisqu'il était caché au Pecq, près Saint-Germain, depuis le 10 août; il écrit: *Ainsi la Gironde crut anéantir la Montagne en faisant évanouir la possibilité de couronner le duc d'Orléans.* Jamais un tel projet ni une telle idée, même la plus lointaine, n'exista dans la Montagne. Tout était alors à la république et rien à la monarchie. Le duc d'Orléans se plaçait sur les bancs de la Montagne; mais il voyait beaucoup Pétion, Gensonné, Guadet et d'autres girondins, qui se rendaient le soir chez Pétion. Guadet était très lié avec le général Valence, attaché de tout temps et de tout cœur à la maison d'Orléans. M. Rœderer n'a donc fait qu'imposturer cette époque et calomnier cette moitié de la Convention nationale appelée *la Montagne.* . .

. . . . . .

Egalité étant assis à la Convention près de M. Mailly, et voyant les divisions de l'assemblée, lui dit : « Si mon fils aîné

était ici, il voterait avec le côté droit (les girondins), mais mon fils cadet, Montpensier, voterait comme moi (1). . . .

. . . . . .

Dumouriez voulut, comme un nouveau Monck, disposer de la couronne, appeler la branche d'Orléans au trône relevé par son armée de Jemmapes, quoique vaincue et mise en déroute à Nerwinde. Il organisa, avant de se montrer devant la forteresse de Lille, sa contre-révolution armée et son expédition politique sur Paris. Il voulait réaliser son utopie d'une monarchie votée par tous les présidents de canton, réunis et assemblés sur les ruines de la Convention nationale. Dumouriez méditait cette horrible trahison avec son état-major, moins son armée de Belgique, moins l'assentiment des frontières, et moins toute la France libre, indignée d'une aussi monstrueuse défection.

. . . . . .

A la Convention nationale, Joseph d'Orléans prononça le vote de *la mort!* contre Louis XVI. Ce vote retentit à Coblentz sans douleur, mais non sans y fournir un prétexte de se débarrasser du votant. L'intrigue des princes bannis était occulte, mais puissante, à Paris, où elle avait des agents à la Commune, aux Cordeliers, aux Jacobins, et même à la Convention. Toutes les machines contre-révolutionnaires agirent à la fois. Le duc d'Orléans fut compromis dans la défection de Dumouriez, et arrêté le 4 avril 1793 au Palais-Royal, avec un de ses fils, âgé de treize ans, le duc de Beaujolais. Montpensier fut arrêté à Nice. L'aîné quitta l'armée du Nord le 5 avril, après le décret rendu contre son général. Transférés à Marseille, dans l'intention sans doute de les ajourner et de les sauver, Égalité et sa fa-

(1) Le manuscrit contient ici quelques détails sur la réception du duc de Chartres dans la société des Jacobins et des extraits d'une correspondance relative aux négociations entamées pour le faire élire membre de la convention à Sarreguemines. Dans un journal rédigé par lui-même, le jeune duc disait : *Je suis né sous une heureuse étoile. Toutes les occasions se présentent ; je n'ai qu'à en profiter.*

mille furent d'abord enfermés dans le château de Notre Dame, puis dans le fort Saint-Jean. Ils y demeurèrent jusqu'au mois d'octobre. Le comité de salut public, qui avait fait donner les attributions de tout le personnel au comité de sûreté générale, ne s'occupait ni des détenus ni des accusés ; il avait oublié que le duc d'Orléans était à Marseille ; cela ne le regardait pas. Mais les ennemis du prince s'en occupaient sans doute ; sa perte avait été résolue à Coblentz, dont les agents parvinrent à le faire revenir de Marseille, pour lui susciter des accusations et le faire condamner à mort..... Sa mort paraît être l'ouvrage des républicains exagérés ; ils ne furent, d'après mon sentiment, et je l'exprimai alors à plusieurs députés, que les instruments aveugles des haines de l'aristocratie. C'est la perfide et infatigable intrigue de Coblentz qui amena, par le mouvement des sections et de l'esprit de parti, la perte de toute cette minorité de la noblesse qui s'était réunie aux communes en juin 1789, et dont plusieurs avaient passé au service de la liberté dans les armées de la république. Voilà les deux crimes irrémissibles aux yeux de l'émigration ; et le comte de Provence fut l'intrigant le plus corrupteur et le plus perfidement habile que la famille des Bourbons ait produit.

Les biographes contemporains, c'est-à-dire la classe la moins digne de confiance, parce qu'elle est la plus passionnée et la plus vénale, ont accusé la révolution de dévorer ses enfants comme le Saturne des anciens. *Ainsi périt ce prince*, disent ces biographes, *sacrifié par ceux-là mêmes dont il avait embrassé la cause, à la haine implacable que lui portaient ses ennemis, leurs propres adversaires : triste et mémorable exemple des vicissitudes de la fortune et de l'inconstance de la faveur populaire.*

Non, le peuple français n'est point coupable de la mort du duc d'Orléans ; le peuple s'était affectionné à lui par reconnaissance et par sympathie. C'est à Louis XVIII qu'il faut reporter cette accusation, lui qui a intrigué secrètement à Paris pour exciter le peuple contre son frère Louis XVI, contre Marie-Antoinette et madame Élisabeth ; comme cela est prouvé par des lettres et documents re-

cueillis à Vienne dans le cabinet de l'empereur, d'après le dire du prince Charles.

Nous ignorons ce que Barère a pu dissimuler dans les notes qui précèdent; mais il est de notre devoir d'affirmer que toutes celles que nous connaissons, en témoignant de rapports assez familiers avec Joseph d'Orléans, et des dispositions les plus bienveillantes, éloignent l'idée d'une connivence politique.

En 1833, Barère, étant retiré à Tarbes, reçut d'un de ses anciens collègues une lettre dans laquelle celui-ci, servant d'intermédiaire au roi Louis-Philippe, demandait quelques éclaircissements sur les circonstances qui avaient déterminé la catastrophe de Joseph Égalité; on désirait surtout savoir si sa mise en jugement avait été débattue dans le comité de salut public, et par quelles voix elle avait été prononcée. Barère répondit à l'appel de son collègue par une narration assez détaillée des événements, dans laquelle il explique que le comité de salut public n'existait pas encore quand l'arrestation du duc d'Orléans fut décrétée, et qu'il ne s'occupa point de son jugement, œuvre exclusive du comité de sûreté générale.

Peu de temps après, le collègue de Barère lui fit passer un mandat de mille francs de la part du roi, qui avait provoqué ces explications; et depuis cette époque chaque année pareille somme fut ré-

gulièrement adressée à Tarbes par le chef de la maison d'Orléans.

Telle est l'origine de cette espèce de pension dont on a diversement parlé. Un ancien employé du comité de salut public, qui avait conservé de l'attachement pour Barère, dirigeait alors le cabinet du roi ; il est permis de penser que la demande de renseignements historiques faite au vieux conventionnel, fut tout simplement un prétexte pour adoucir à son égard les rigueurs de la fortune. Barère, privé de son patrimoine, avait pour toutes ressources de faibles secours, obtenus par quelques amis, du ministère de l'intérieur en qualité d'homme de lettres, et du ministère de la justice comme ancien magistrat.

Nous avons eu sous les yeux la minute du travail envoyé par Barère à son collègue ; elle contient, avec quelques développements de plus, les mêmes faits et les mêmes suppositions que nous venons de recueillir dans ses notes.

La place de Barère dans la Convention paraissait marquée d'avance au milieu des Girondins par la nature littéraire de son talent, par les opinions qu'il avait soutenues à la Constituante, et par sa tendance au fédéralisme, dont il ne fait nul mystère dans ses Mémoires. A tous propos, la députation de Paris y est attaquée avec une extrême violence ; il lui reproche d'établir au profit de la capitale un monopole de pouvoir hostile aux départements, et surtout à ceux du Midi. Barère,

en effet, était lié avec la plupart des députés de la Gironde, et il compta pendant quelque temps, avec raison, comme un des leurs. Cependant, tout en désapprouvant le coup d'État du 31 mai, et en s'y opposant même avec courage, il n'embrassa point leur cause et n'imita point leur conduite. Il sentait que toute entrave à la marche de la révolution et à celle de l'assemblée chargée de protéger le théâtre où cette révolution s'accomplissait, était un crime, non seulement envers le pays, mais envers la liberté du monde; il sentait que toute opposition intestine venait en aide aux projets des conspirateurs et de l'étranger. Les efforts, les manœuvres, disons avec Barère, tout en regrettant ce mot, les intrigues des Girondins, avaient le caractère d'un intérêt de coterie peu soucieuse des affaires nationales. L'appel au peuple, qui fut leur mot de ralliement dans le procès de Louis XVI, était un appel à la guerre civile; il mettait en question la dictature conventionnelle, que le pays avait entendu créer pour son salut; il offrait un prétexte à la lâcheté, pour éluder l'immense responsabilité qu'un immense pouvoir portait dans ses flancs. Ce n'est pas ainsi que la majorité de l'Assemblée avait compris sa mission: elle prétendait marcher à l'avant-garde du mouvement révolutionnaire, et se trouver la première sur la brèche au jour du danger. « Ces hommes républicains et courageux, a dit Barère en parlant de ses collègues, ces hommes qui ont voulu

délivrer la France du mal des rois, n'ont point été étonnés de leur proscription chez une nation changeante et légère : ils ont accepté et subi les conséquences de leurs héroïques décrets. C'est ce qui fit dire à Cambon, lorsqu'un député réacteur le menaçait de la colère des rois : *Pour conquérir la liberté, nous avons brûlé nos vaisseaux*. C'est une haute et consolante pensée qu'en s'exposant au courroux héréditaire des rois, ces représentants ont rempli leur devoir, et se sont sacrifiés avec courage au bonheur général et à l'affranchissement de la nation (1). »

La notabilité de Barère dans l'Assemblée conventionnelle date du jugement de Louis XVI. C'est sous sa présidence que le procès fut entamé ; c'est à lui que fut attribuée la tâche délicate et pénible de *donner le ton* dans cette grave circonstance. Un premier exemple est souvent décisif, et le sien contribua certainement à établir l'ordre et la haute convenance magistrale qui ne cessèrent de régner pendant le cours des débats. Il mit autant d'égards que de dignité dans les rapports du président avec l'accusé, autant de calme et d'énergie que d'adresse dans la répression de tous les incidents qui pouvaient troubler la solennité des séances. Il sut concilier avec le soin de sa popularité, l'observation d'une foule de ménagements, reconnus par le roi lui-même et par ses

(1) *Manuscrits.*

défenseurs ; ce n'était pas chose facile devant une foule irritée par des malheurs récents, au milieu de laquelle se trouvaient sans doute bien des orphelins et des veuves du 10 août, foule disposée à la défiance parce qu'elle avait déjà vu bien des trahisons.

La motion ayant été faite de renvoyer au comité de sûreté générale les demandes adressées à l'Assemblée par les avocats de Louis XVI : « Nous devons, dit Barère, donner à la défense du ci-devant roi toute la latitude que le droit naturel établit ; nous devons encourager tous ceux qui voudront exercer le plus intéressant mandat, celui de défenseur officieux. La mesure proposée est immorale et impolitique (1). » Il engagea vainement Target et encouragea Malesherbes à accepter la mission que Louis XVI avait offerte à l'un et à l'autre.

On sait d'ailleurs quel fut le vote de Barère (2) ; et le remarquable discours qu'il prononça le 4 jan

(1) Séance du 14 novembre 1792.

(2) Le texte de ce vote est trop bien empreint des opinions personnelles à Barère pour que nous ne le donnions pas ici :

« Si les mœurs des Français étaient assez douces, et l'éducation publique assez perfectionnée pour recevoir de grandes institutions sociales et des lois humaines, je voterais dans cette circonstance unique pour l'abolition de la peine de mort, et je porterais ici une opinion moins barbare. Mais nous sommes encore loin de cet état de moralité ; je suis obligé d'examiner avec une justice sévère la question qui m'est proposée. La réclusion jusqu'à la paix ne me présente aucun avantage solide : un roi détrôné par une nation me paraît un mauvais moyen diplomatique. Le

vier contre l'appel au peuple eut une grande influence sur la décision de l'Assemblée. Il y combattait comme superflu le principal motif invoqué par les partisans de cette mesure, c'est-à-dire la nécessité de lier la nation entière au parti qu'allait prendre la Convention. « La nation s'est liée elle-même et par sa propre volonté à votre décret, dit-il, parce qu'elle vous a créés ses représentants, parce qu'elle vous a envoyés après que Louis Capet, arrêté, suspendu de ses pouvoirs et emprisonné, a été accusé de conspiration contre l'État; parce que la nation vous a investis de ses pouvoirs illimités et d'une confiance sans bornes;

bannissement me semble un appel aux puissances étrangères, et un motif d'intérêt de plus en faveur du banni. J'ai vu que la peine de mort était prononcée par toutes les lois, et je dois sacrifier ma répugnance naturelle pour leur obéir. Au tribunal du droit naturel, celui qui fait couler injustement le sang humain doit périr; au tribunal de notre droit positif, le code pénal frappe de mort le conspirateur contre sa patrie et celui qui a attenté à la sûreté intérieure et extérieure de l'État; au tribunal de la justice des nations, je trouve la loi suprême du salut public. Cette loi me dit qu'entre les tyrans et les peuples il n'y a que des combats à mort. Elle me dit aussi que la punition de Louis, qui sera la leçon des rois, sera encore la terrible leçon des factieux, des anarchistes, des prétendants à la dictature, ou à tout autre pouvoir semblable à la royauté. Il faut que les lois soient sourdes et inexorables pour tous les scélérats et ambitieux modernes. L'arbre de la liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyrans.

« La loi dit la mort, et je ne suis ici que son organe. »

enfin parce que vous êtes la Convention nationale d'une république représentative..... Il m'a toujours semblé que l'appel au peuple avait été fait par l'Assemblée législative après les événements du 10 août ; il m'a toujours paru que le peuple y avait répondu en formant une Convention nationale. »

Mais à peine la sentence eut-elle été prononcée, que Barère s'efforça d'anéantir toutes les traces de division. La proclamation au peuple français qu'il rédigea le 23 janvier, sur l'ordre de la Convention, est un monument de modération digne d'être conservé.

« Cette crise politique nous a environnés de contradictions et d'orages, dit-il ; cependant les diverses opinions ont eu des motifs honorables. Des sentiments d'humanité, des idées plus ou moins vastes en politique, des craintes plus ou moins raisonnées sur l'étendue des pouvoirs des représentants, ont pu séparer les esprits pendant quelques moments : mais la cause a cessé ; les motifs ont disparu ; le respect pour la liberté des opinions doit faire oublier ces scènes orageuses. Il ne reste plus que le bien qu'elles ont opéré, par la mort du tyran et de la tyrannie ; et ce jugement appartient maintenant tout entier à chacun de nous, comme il appartient à toute la nation : la Convention nationale et le peuple français ne doivent plus avoir qu'un même esprit, qu'un même sentiment, celui de la *fraternité civique.* »

On a souvent refusé à Barère toute espèce de

courage. Nous nous sommes expliqué sur ce qu'il faut croire de ces assertions ; mais le moment est venu de donner des preuves. Si l'on compare en effet la conduite de Barère dans quelques occasions décisives avec les actes de nos jours dont la hardiesse est le plus vantée, il est permis de s'étonner du reproche, et l'on apprécie d'autant mieux la différence des temps.

Dès le mois d'octobre 1792, et l'un des premiers, il s'essaya à la tribune contre la hideuse et redoutable autorité de Marat, déclarant que la place d'un pareil homme était à l'hospice de Charenton plutôt qu'à l'Assemblée nationale. « Si quelque chose avait pu me faire changer, dit-il dans son discours contre l'appel au peuple, c'est de voir le même avis partagé par un homme que je ne puis me résoudre à nommer, mais qui est connu par ses opinions sanguinaires. » Puis il ajouta en parlant de Robespierre : « Je dirai mon opinion, quoiqu'elle soit conforme à celle d'un autre homme qui a émis des principes républicains quand nous étions en monarchie, et qui ne présente que des principes monarchiques maintenant que nous sommes en république. »

Le 5 novembre, lorsqu'une prévoyante accusation de dictature fut lancée par Louvet contre Robespierre, l'ordre du jour ayant été demandé par la majorité, Barère s'efforça de le motiver sur des considérants que celui-ci repoussa comme injurieux. Barère, en effet, s'était exprimé dans les

termes les plus propres à exaspérer la haine d'un ambitieux. « Pour accuser un homme de viser à la dictature, s'était-il écrié, il faudrait lui supposer un caractère, du génie, de l'audace, et quelques grands succès politiques ou militaires. » Puis il l'avait frappé tout à la fois avec l'arme du ridicule et avec celle d'une sanglante ironie, l'appelant *un homme d'un jour, un petit entrepreneur de révolutions*, et lui décernant *une couronne formée des cyprès du 2 septembre*. « Je réclame pour la patrie, avait-il ajouté, un temps précieux que l'on veut nous faire employer à des luttes individuelles. Ne donnons pas de l'importance à des hommes que l'opinion générale saura remettre à leur place; n'élevons pas des piédestaux à des pygmées. » — Le soir de ce même jour, à la tribune des Jacobins, sur le théâtre où Robespierre remportait ses plus grands triomphes, en sa présence et au milieu des clameurs de ses partisans, Barère osa répéter les mêmes expressions.

La veille, il s'était prononcé hardiment contre la puissance croissante de la commune de Paris, ce qu'il réitera plusieurs fois, le 10 novembre, le 2 décembre 1792, le 26 février suivant, etc.

Au 31 mai, au 2 juin, c'était à la fois contre la commune, contre Robespierre, Danton, Hébert, Marat, qu'il prenait la défense des accusés, et c'est au milieu de la Convention assiégée qu'il s'écriait : « *Vous avez fait tomber la tête du tyran; vous devez encore faire tomber celle du soldat in-*

solent, de cet Henriot, qui ose violer la représentation nationale. »

Enfin, au temps de la plus extrême terreur, dans un rapport sur les ponts et chaussées, il fit entendre cette paraphrase du fameux hémistiche de Chénier : *Des lois et non du sang!*

« C'est par des monuments publics dont l'utilité consacre les dépenses, c'est par des grandes routes, c'est par des chaussées nécessaires au commerce, c'est par l'ouverture de canaux de navigation et par leur liaison avec les principales rivières de la France, que nous parviendrons à augmenter les moyens de richesse et d'industrie; c'est avec de tels travaux et de semblables communications multipliées dans un État que l'on parvient à civiliser les nations et à faire prospérer les peuples, et non avec cette horrible prodigalité de lois pénales et cette profusion effrayante de supplices. »

Ajoutons, à la gloire de Barère, que ses actes de courage furent presque tous inspirés par les sentiments qui dominent dans le passage qu'on vient de lire; ce n'est point par des paroles seulement qu'il protestait au nom de l'humanité. Il combattit la création du tribunal révolutionnaire, demandée par Carrier, Danton, Lindet, et s'attacha surtout à démontrer la nécessité du jury; il combattit la loi des suspects, celle du 21 germinal an II provoquée par Saint-Just contre les nobles, et qui en était le complément; celle du 22 prairial, qui ôtait à la justice toute forme tutélaire des

accusés, ouvrage exclusif de Robespierre et de Couthon, qui firent voter leur projet par la Convention sans l'avoir soumis au comité de salut public.

Toutefois, la position des membres du pouvoir exécutif, et plus encore ce sentiment de solidarité qui caractérise les époques de dévouement, leur interdisaient des dissidences extérieures capables d'entraver la marche des affaires : quand la majorité avait prononcé, la minorité devait se soumettre; il y allait du salut de l'État. Une fois devenu responsable d'un acte en y participant, on lui cherche involontairement des motifs dans la justice et dans la nécessité. C'est ce que fit souvent Barère : mais d'ailleurs il négligea rarement l'occasion d'adoucir les rigueurs dictées par la politique du temps. C'était ordinairement par des réquisitions individuelles, sous prétexte de services publics, qu'il dérobait ses protégés aux sévérités des lois générales, moyen que l'humanité avait également suggéré à l'excellent Grégoire (1). Barère évalue à plus de six mille les exceptions qu'il obtint de cette manière, particulièrement en faveur de savants, d'artistes, de gens de lettres, etc. Il s'était trouvé en relation avec un grand nombre d'entre eux comme membre du comité de constitution, ayant fait au nom de ce comité un appel à tous les hommes versés dans les sciences morales, pour les inviter à com-

(1) *Notice historique sur Grégoire*, par H. Carnot, p. 73.

muniquer leurs vues sur les institutions constitutionnelles (1).

Notre devoir d'impartialité ne serait pas rempli si, après avoir repoussé par des exemples l'injuste accusation de lâcheté qui plane sur Barère, nous laissions inaperçus les faits qui révèlent chez lui le penchant à louvoyer et l'absence de fermeté morale. Il nous importe que l'homme soit connu tout entier. Cependant nous abrégerons beaucoup une énumération qui pourrait être longue.

Quand le désordre est à son comble, quand, suivant l'expression de Barère, on croirait plutôt voir dans la Convention les gladiateurs de la liberté que ses fondateurs; quand les Jacobins demandent l'exclusion et la mise en accusation de la Gironde, et que Guadet leur répond en proposant de casser les autorités municipales de Paris et de transférer l'assemblée à Bourges, Barère vient faire accepter un projet mixte, celui d'une commission de douze membres, chargée de rechercher les complots qui mettent la république en péril.

Mais quelques jours après, cette commission fournissant un prétexte à l'insurrection armée des sections, lui-même propose de la supprimer; il est vrai qu'en même temps il veut enlever à la commune, pour la mettre à la disposition de la Convention, la force armée du département.

(1) Séance du 19 octobre 1792.

Quand les partis sont près d'en venir aux mains, et que l'indécision de la victoire jette le pays dans une intolérable anxiété, Barère saisit avec empressement la pensée de donner à cette crise une issue indirecte par l'ostracisme volontaire des chefs ; mais, immédiatement après sa démonstration courageuse du 2 juin, on le voit se désister de la mesure des otages qu'il avait proposée, et suivre le torrent.

Nous avons dit que Barère avait fait partie du comité de constitution. Ce comité, formé dès le mois d'octobre 1792, est celui qui présenta son travail le 15 février suivant, par l'organe de Condorcet; il ne doit pas être confondu avec le second, dont Hérault de Séchelles et Saint-Just furent les membres les plus actifs, et qui rédigea la constitution de 93.

Cette constitution, dont la nation attendait la fin des troubles et l'union des partis, fut accueillie par les quarante-huit mille assemblées primaires, une seule commune exceptée. Barère, chargé de rédiger le décret du 27 juin, relatif à la convocation de ces assemblées, quoiqu'il donnât une préférence d'auteur à l'œuvre à laquelle il avait coopéré, partageait l'enthousiasme général ; il s'exprimait ainsi :

La voilà, cette constitution tant désirée, et qui, comme les tables de Moïse, n'a pu sortir de la montagne sainte qu'au milieu des foudres et des éclairs. Et qu'on ne dise pas qu'elle est l'ouvrage de quelques jours. Dans quelques jours on a recueilli la lumière de tous les siècles. Là, l'égalité

a déposé ses bienfaits avec une touchante simplicité ; plus loin, la liberté civile et la liberté politique y ont buriné leurs droits avec un style concis et sévère. Dans une autre partie, la propriété, ce bien, non seulement de ceux qui sont propriétaires, mais de ceux qui ne le sont pas, parce que tous peuvent et doivent le devenir, a posé ses bornes et consacré cette base de toute société politique ; la propriété qui, sous les lois d'une sage république, est toujours la récompense du travail, de l'économie et des vertus, y est solennellement reconnue et assurée ; la philosophie y a stipulé pour la liberté des cultes, la politique pour la paix de l'Europe, la raison pour l'instruction de tous, la république pour les sociétés populaires, la société pour les travaux publics, l'humanité pour les secours des citoyens malheureux, la justice et la force pour la garantie de tant de droits.

Bien des années plus tard il écrivait encore :

On condamne cette constitution sans pouvoir la juger, puisque pas un seul de ses articles n'a été mis à exécution. On n'a jamais songé, ni eu le temps de songer, à rendre la France républicaine en réalité, par les intérêts, par l'éducation, par la législation. Aussi, n'ayant été républicaine que de nom, Bonaparte en eut bon marché au 18 brumaire.

Le Comité de défense générale, créé dans l'Assemblée législative, et qui avait rendu de grands services, ayant été renouvelé par la Convention, Barère en devint membre, et ensuite président. Ses Mémoires contiennent sur les démêlés qui s'élevèrent au sein de ce comité entre Danton et Gensonné, relativement à la Belgique, des particularités curieuses. Cependant, au printemps de 1792, les embarras de la république naissante, à l'intérieur et à l'extérieur, firent sentir la néces-

sité de concentrer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre d'hommes qui se dévoueraient à tous les travaux et à tous les dangers de cette dictature collective. Les circonstances étaient si graves, qu'une seule pensée, celle du salut public, absorbait les esprits: aussi, la Convention baptisa-t-elle de ce nom le comité dans lequel sa confiance plaça les destinées du pays. Barère, dans un discours plein d'entraînement, en traçant le tableau des immenses besoins de la situation, fit comprendre toute l'étendue des devoirs imposés aux nouveaux chefs du gouvernement.

La liberté, dit-il, est devenue créancière de tous les citoyens; les uns lui doivent leur industrie, les autres leur fortune; ceux-ci leurs conseils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent leur sang. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes, tous les âges, sont appelés par la patrie à défendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou morales, tous les moyens politiques ou industriels, lui sont acquis; tous les métaux, tous les éléments, sont ses tributaires. Que chacun occupe son poste dans le mouvement national et militaire qui se prépare. Les jeunes gens combattront, les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances; les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes, et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés; les enfants mettront le vieux linge en charpie; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur les places publiques, ils enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la République. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers, le sol des caves servira à préparer le salpêtre, tous les chevaux de selle seront requis

pour la cavalerie, tous les chevaux de voiture pour l'artillerie; les fusils de chasse, de luxe, les armes blanches et les piques suffiront pour le service de l'intérieur. La République n'est plus qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp.

Pour faire face à tant de travaux, et pour que l'accomplissement de leur tâche ne fût point entravé par des conflits d'attributions, les douze citoyens qui composèrent *le grand comité* (1) se distribuèrent les portions de la dictature qui leur était imposée. Chacun exerçait l'autorité la plus absolue dans son ministère; mais le tiers des signatures étant légalement indispensable, d'après le décret d'institution, pour rendre les arrêtés exécutoires, ces signatures s'échangeaient réciproquement, à titre de simple formalité, entre les membres présents. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois entretenaient la correspondance avec les départements et les représentants en mission à l'intérieur; Saint-Just avait demandé la législation, et Couthon s'entendait avec lui pour ce travail. Lorsque Robespierre fut entré dans le comité, on le chargea de préparer les questions générales: plus tard ces trois membres établirent et dirigèrent un bureau central de police. Carnot avait l'administration de la guerre, Jean Bon Saint-André celle de la marine, Prieur (de la Côte-d'Or),

(1) Ce nom, que ratifiera l'histoire, a été donné au second comité de salut public, formé en juillet 1793, pour le distinguer de ceux qui le précédèrent et qui le suivirent. Barère avait fait partie du premier.

la fabrication des armes : Robert Lindet et l'autre Prieur (de la Marne) les approvisionnements militaires. Quant à Barère, qui, dans le premier comité de salut public, avait partagé avec Danton le ministère des affaires étrangères, il le conservait en commun avec Hérault de Séchelles ; mais ce collaborateur, presque toujours en mission, et plus tard arrêté, lui laissa toute la besogne commune. La marine lui fut également confiée pendant l'absence de Jean Bon Saint-André, qui dura plusieurs mois. A cette même époque il dirigeait les bureaux de l'instruction publique, l'administration des secours de bienfaisance, des monuments, des théâtres, etc. Nous parlerons tout-à-l'heure de ses rapports militaires qui s'élèvent à plus de deux cents. Disons seulement encore qu'il trouvait le temps d'assister aux séances de l'Assemblée, d'y prendre souvent la parole dans les luttes politiques et d'y faire des rapports nombreux et étendus sur les relations étrangères, l'administration, la législation, la marine, les ponts et chaussées, etc. Son rapport *sur les moyens d'universaliser la langue française*, forme un complément de celui de Grégoire sur le même sujet. Son rapport *sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes*, contient l'exposé des principes que le comité de salut public avait résumés dans cet axiome : *Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent;* la substitution des

secours à domicile aux hôpitaux et hospices, est le fondement du système développé par le rapporteur. Il avait encore préparé plusieurs projets d'institutions en faveur des enfants trouvés et des mères abandonnées; mais les événements de thermidor en arrêtèrent l'exécution.

Enfin, c'est sur son rapport qu'il fut procédé à l'organisation de l'École de Mars, où, sous la direction de Prieur de la Côte-d'Or, nos plus illustres savants enseignaient une nombreuse et patriotique jeunesse, dans quelques baraques de la plaine des Sablons. Cette école a été le noyau de nos plus beaux établissements d'instruction publique(1).

(1) Nous lisons cette note de Barère en marge d'un journal qui avait attribué à Robespierre la création de l'Ecole de Mars: « Ce fut Barère qui fit le rapport et rédigea le décret qui établit cette Ecole. Robespierre ne délibéra même pas au comité de salut public le jour où Carnot en proposa l'idée.»

En parlant de l'organisation intérieure du comité de salut public, nous ne pouvons nous empêcher de relever les étranges bévues d'un article nécrologique publié par le *Times* vers l'époque de la mort de Barère. Nous les relevons, parce que cet article contient d'ailleurs des renseignements qui ont dû être fournis par quelque personne amie. L'auteur, qui signe *Un cosmopolite*, dit avoir été présenté à Barère, il y a quarante ans, par Thomas Payne : cette circonstance nous semble désigner le fameux Lewis Goldsmith, auteur des *Crimes des cabinets*, lequel fut en effet introduit par Payne auprès de son ancien collègue, ainsi qu il résulte d'une lettre du premier, que nous avons entre les mains.

Suivant le biographe anglais, Robespierre et Carnot faisaient à la fois partie des deux comités de salut public et

Il n'eût pas suffi, pour accomplir à la fois tant de travaux divers, de cette extrême facilité que nul historien ne refuse à Barère ; il fallait aussi moins de dissipation qu'on ne lui en a généralement attribué ; ou bien il fallait ce dévouement des vraies croyances qui rendent l'homme capable d'imposer silence à ses passions. Mais supposer qu'il ait pu mener de front ces labeurs presque fabuleux avec une vie de plaisirs, c'est en faire un colosse, c'est lui donner plus que la taille d'un Mirabeau.

La souplesse d'esprit et l'infatigable activité qui distinguaient Barère étaient hautement appréciées par le comité. M. le docteur Souberbielle, alors juré au tribunal révolutionnaire, nous a raconté qu'un jour Robespierre exprima devant lui sur son collègue ce jugement, dont les termes n'étaient pas d'ailleurs sans malignité : « Barère a pu commettre quelques erreurs, mais c'est un honnête

de sûreté générale (ce que l'institution rendait impossible); Barère n'était membre que du premier, qui, ajoute-t-il, *ne s'occupait point des affaires de l'intérieur.*

Viennent ensuite les détails les plus romanesques sur la déportation de Billaud-Varennes. L'auteur en fait un moine, prenant le nom de *padre Varenas*, dans un couvent de Jacobins d'une colonie espagnole. Il l'envoie au Mexique, en 1810, pour révolutionner le pays; enfin, il le fait fuir et aller mourir à New-York en 1817. De pareils mensonges n'ont besoin que d'être indiqués. On sait que Billaud, après avoir passé vingt ans à Sinnamari, se réfugia, en 1816, dans la république d'Haïti, où le président Péthion l'accueillit avec beaucoup d'égards : c'est là qu'il termina ses jours en 1819.

homme qui aime son pays et le sert mieux que personne. Dès qu'un travail se présente, il est disposé à s'en charger. *Il sait tout, il connaît tout, il est propre à tout.* »

Outre les affaires spéciales à chaque branche de l'administration, et que chacun des membres du comité traitait dans ses bureaux, on se réunissait le soir pour parler des affaires générales. C'est alors surtout que Barère jouait le rôle si utile que la nature de son talent lui avait assigné.

« Lorsqu'après de longues heures de débats animés, qui nous tenaient souvent une partie de la nuit, nos esprits fatigués ne pouvaient plus qu'avec peine se rappeler les circuits que la discussion avait parcourus, et perdaient de vue le point principal, Barère prenait la parole; à la suite d'un résumé rapide et lumineux, il posait nettement la question, et nous n'avions plus qu'un mot à dire pour la résoudre. »

C'est en ces termes qu'un collègue de Barère (Prieur, de la Côte-d'Or) m'expliquait un jour combien sa présence était précieuse au Comité de salut public.

Le mandat de rapporteur était une suite naturelle des résumés dont nous venons de parler. Barère en était presque constamment investi, et il s'en acquittait avec une incontestable habileté. Mais c'est peut-être aussi la cause du déchaînement de haines auquel il fut exposé. Obligé fréquemment d'exprimer au nom du comité des

opinions qui n'étaient point les siennes, des opinions qu'il avait peut-être combattues, obligé même de leur chercher des motifs apologétiques, il est arrivé sans doute qu'on l'a rendu moralement responsable de ce qui ne lui appartenait point ; il est arrivé qu'on a pu le taxer de faiblesse, en le mettant avec lui-même dans des contradictions apparentes. Nul autre que Barère, peut-être, ne se fût plié à de pareilles exigences ; un caractère plus énergique s'y serait refusé ou se serait brisé. Et pourtant son rôle était nécessaire : le comité de gouvernement se présentant à la tribune de l'assemblée sans homogénéité, eût été privé de toute force ; tous les jours on eût vu se reproduire cette scène où Barère, proposant au nom d'une partie de ses collègues le bannissement des détenus politiques dont la loi des suspects encombrait les prisons, fut violemment contredit par Collot-d'Herbois et traité de défenseur des aristocrates. La tâche que s'était donnée Barère était brillante, mais pénible : tandis que d'autres membres du comité, qui avaient su se créer une spécialité, trouvaient dans la conscience du bien qu'ils accomplissaient le dédommagement du mal qu'ils ne pouvaient empêcher, Barère, condamné à se mêler de tout, devait encore tout présenter au public sous des couleurs favorables.

Si, en se formant une idée plus juste des devoirs imposés au rapporteur du comité, on cesse de lui imputer des opinions étrangères, il faut

bien aussi retrancher quelque chose du mérite de ses travaux. Il assistait, la plume à la main, à ces discussions intérieures, riches souvent de vues larges, de notions savantes et de traits énergiques, et, sa mémoire aidant, il en reproduisait la physionomie; de sorte que tel ou tel de ses collègues aurait pu revendiquer, non seulement sa part de l'omniscience du rapporteur, mais quelques unes peut-être de ces expressions pittoresques, et pour ainsi dire sculptées, qui abondent dans les rapports du comité plus que dans tout autre ouvrage de Barère.

Ses comptes-rendus des opérations militaires en forment la partie la plus importante. Carnot, Prieur et Lindet lui fournissaient presque chaque jour la matière de quelque discours sur les succès de nos armes. Ce qu'ils exécutaient dans le silence du cabinet, ils laissaient à leur collègue le bonheur de le raconter. Le public et l'assemblée étaient tellement habitués à voir en lui un porteur de bonnes nouvelles, que sa présence dans la salle excitait un enthousiasme inimaginable; des acclamations le saluaient à l'entrée, et de toutes parts on s'écriait : *Barère à la tribune!* La discussion commencée était interrompue pour l'entendre. Ses rapports, lus à haute voix dans les camps, électrisaient les soldats, et lui-même raconte avec un juste sentiment d'orgueil qu'on en a vu courir à l'ennemi en s'écriant : *Barère à la tribune !* Alors un décret de *bien mérité de la patrie*

était la récompense la plus belle et la plus ambitionnée.

Barère eut le droit de s'exprimer ainsi en parlant de l'éloquence révolutionnaire :

« C'est la première fois, soit en France, soit en Europe, soit chez les peuples anciens et chez les nations modernes, que la tribune nationale, consacrée aux discussions législatives et aux affaires politiques, a exercé une grande influence militaire, en s'élevant à un nouveau genre d'éloquence. C'est la première fois que les représentants d'une nation ont parlé au nom de la liberté et de l'égalité à d'innombrables bataillons, célébré les exploits et les grands faits d'armes des forces nationales, et décerné des récompenses aux armées victorieuses de tant de rois (1). »

On pourra lire dans les *Mémoires* de Barère combien ce Comité de salut public, obligé de combattre l'Europe entière, songea néanmoins aux choses de la paix ; et l'on pourra se convaincre que, s'il en avait joui, bien des travaux n'auraient point attendu jusqu'à nos jours pour s'accomplir. L'embellissement des Tuileries et des Champs-Élysées, l'achèvement du Louvre, et l'établissement de la Bibliothèque nationale dans ses galeries, avaient sérieusement occupé le comité. Dans son plan, proposé par Barère, comme chargé des monuments publics, le terrain de la

(1) *Manuscrits.*

Bibliothèque actuelle devait être converti en une place ornée de fontaines, devant l'Opéra. D'autres circonstances ont fait exécuter précisément le contraire.

L'opinion publique, au reste, est déjà revenue sur beaucoup d'erreurs, et avant même que l'histoire eût commencé à l'éclairer, les intelligences assez élevées pour dominer l'esprit de parti avaient formé leur jugement. Voici ce que nous trouvons dans une note de Barère :

« M. le général Subervic, membre de la chambre des députés, ancien aide-de-camp de Lannes dans la guerre d'Italie, est venu me voir à Tarbes, où il faisait l'inspection d'un régiment de cavalerie. Nous avons beaucoup causé de Bonaparte, et, de souvenir en souvenir, il m'a dit avoir entendu de la bouche même du général en chef, causant de la France avec ses officiers, ces paroles, qui étaient sur la terre étrangère comme un jugement de l'avant-garde de la postérité : *Il n'y a eu en France, depuis la révolution de* 1789, *qu'un seul véritable et énergique gouvernement : c'est le Comité de salut public.* »

La note se termine ainsi :

« Plus tard, et pendant l'empire, M. le général Subervic a entendu Napoléon dire : Il est très difficile de bien écrire l'histoire de la révolution française. *Je ne connais qu'un seul homme capable de bien exécuter ce travail : c'est Barère. Mais il faut qu'il abandonne quelques préventions.*

Sans doute Napoléon faisait allusion à mes travaux pour la république, qu'il avait renversée; il appelait *préventions* mon amour de la patrie et mon dévouement à la liberté. Mais il ignorait ou ne voulait pas savoir qu'il faut avant tout, pour influer sur le gouvernement d'une grande nation, tout faire pour elle, et non pour soi; qu'il faut surtout être de son pays et de son siècle. Agir selon d'autres principes, c'est là vraiment avoir des *préventions*, et Napoléon n'en fut point exempt. »

Barère a souvent songé à écrire l'histoire des temps révolutionnaires; il en a tracé le cadre sous mille formes : tantôt ce sont des *Études*, des *Considérations*, des *Souvenirs*, ou les *Leçons de la Révolution*; tantôt c'est une *Histoire secrète*, ou simplement un *Diario politique*, quelques *Chapitres détachés du grand livre de la Révolution*, un *Tableau de Paris et des provinces* pendant cette étonnante période; tantôt enfin il ne s'agit que des *Hommes*, des *Époques*, des *Grandes journées*.

Il se proposait de recueillir ses rapports militaires à la Convention. Avec les développements explicatifs qu'il y aurait joints, nous eussions possédé une histoire des guerres de la république, écrite dans le style du temps, et d'un prix incontestable.

Enfin, l'idée lui vint aussi, et il en a laissé quelque trace, de peindre *les personnages mystérieux de la Révolution*. Ce titre promettait beaucoup. Il y a en effet dans les temps de troubles po-

litiques un certain nombre de figures entraînées si rapidement par l'orage, qu'elles posent devant l'historien pendant un moment trop fugitif pour qu'il puisse en saisir les traits ; le plus souvent aussi elles ne se présentent que sous une face. A d'autres acteurs des révolutions, les circonstances imposent un rôle si étranger à leur nature, que la raison renonce à les juger, et que la passion en fait des monstres ; cependant quelque coin soulevé du voile qui les entoure prouve qu'ils appartenaient à l'humanité par les côtés les plus sensibles. C'est aux contemporains qui leur survivent qu'il appartient de combler ces lacunes de l'histoire.

Nous avons passé sous silence la moitié des plans conçus et quelquefois ébauchés par Barère. Leur multitude atteste les points de vue divers auxquels il s'était placé.

Mais ce qu'on doit particulièrement regretter, car en effet lui seul peut-être pouvait le bien faire, c'est qu'il n'ait point achevé son *Histoire du Comité de salut public*. En attendant que peut-être nous fassions de ce travail l'objet d'une publication spéciale, on ne nous blâmera point d'en donner quelques extraits, propres à faire connaître le plan et la manière de l'auteur :

IDÉE PRÉLIMINAIRE.

La Convention nationale eut d'abord, dès le 22 septembre 1792, un *Comité de défense générale*, composé de vingt-

cinq membres, et tous les conventionnels avaient la faculté d'assister à ses délibérations. Les frontières du nord étaient menacées, le roi de Prusse occupait déjà les places de l'est, Longwy et Verdun, et s'avançait dans la Champagne. Ce comité s'occupait tous les jours des moyens de défendre le territoire français; mais il était fort au-dessous de sa difficile et honorable mission Des événements inattendus et le courage héroïque des volontaires accourus de tous les départements, firent plus que le Comité de défense générale, composé d'hommes de parti exaspérés de haine et d'ambition, et qui se divisèrent au point qu'il n'y avait plus que des incidents imprévus qui pussent sauver la nation et la liberté. Le principal incident fut la trahison du général Dumouriez, qui, à la suite du désastre de Newinde, crut pouvoir s'aider des débris de l'armée qu'il commandait pour venir à Lille, et ensuite à Paris, s'emparer des pouvoirs publics et établir un gouvernement monarchique. Cette honteuse défection, dont les deux partis du Comité de défense générale partageaient l'odieux, comme ils étaient accusés de s'en disputer les profits, amenèrent l'abolition de ce comité: la Convention le remplaça par un comité de salut public composé de neuf membres de son choix.

PREMIER COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Il fut établi le 5 avril 1793. Il eut à s'occuper d'abord des moyens défensifs et de la composition des armées, quand toutes les frontières étaient envahies, quand des dissensions intestines commençaient à incendier le Midi, et quand la guerre civile s'organisait dans l'Ouest. Mais les deux partis de la Convention nationale étaient tous les jours à lutter et à s'outrager au lieu de sauver le pays. L'ambition de la Commune de Paris, qui se réputait seule fondatrice de la république par les événements du 10 août, vint s'établir par la force armée au milieu de ces débats orageux; elle exigea la violation de la représentation nationale, en demandant avec quarante-huit canons, la mèche allumée, que l'Assemblée ordonnât l'arrestation de vingt-deux

députés désignés par la Commune sous les noms de Girondins et de Fédéralistes. Le Comité de salut public, saisi ainsi à l'improviste par cette conjuration de la Commune de Paris, ne put opposer aucune résistance, ni en délivrer l'Assemblée : la représentation nationale fut violée par un coup de main militaire. La Convention sentit le besoin de former un autre comité de salut public, composé d'hommes plus énergiques, et capables de vues et de moyens propres à faire prévaloir l'autorité nationale sur toutes les factions et les partis qui se disputaient déjà les lambeaux de la république naissante.

DEUXIÈME COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Ce fut au commencement de juillet 1793 que le deuxième comité de salut public fut nommé par la Convention. Il devait être composé de douze membres ; il n'y en eut d'abord de choisis que neuf ; les trois autres places furent remplies en août et en octobre. Il entra en fonctions au moment où quarante-trois départements avaient été égarés par des émissaires de la faction battue le 31 mai, et par des députés réfugiés dans les départements de l'Ouest et du Midi; quand le fédéralisme levait son étendard contre la Convention nationale; quand les Anglais et les Espagnols achetaient Toulon et s'emparaient de ses arsenaux et de sa marine. Ce comité, loin de reculer devant des dangers si imminents, se hâta d'accepter cette immense responsabilité, pour sauver l'unité nationale, préserver l'intégralité du territoire français et maintenir la liberté conquise. C'est de ce comité de juillet 1793 jusqu'au mois d'octobre 1794, que je m'honorerai toujours d'avoir fait partie, comme d'avoir été son organe et son rapporteur à la tribune nationale, et même d'en avoir été la victime. C'est l'histoire des travaux, des délibérations, et des caractères publics des hommes qui composaient ce deuxième comité de salut public que j'écris, et dont je trace les principaux événements et les grands souvenirs. Deux générations sont déjà passées sur la tombe des conventionnels; il ne reste plus que moi parmi les membres du Comité de salut public. Seul j'ai survécu à de lon-

gues années de proscription et d'exil, comme si j'étais destiné à dissiper les préjugés de ce qui reste de mes contemporains, et à faire connaître à la génération nouvelle, si intelligente et si amie de la justice, la vérité sur les opinions, les travaux et les services de ce comité tant calomnié et encore plus méconnu. Maintenant que les acteurs et les réacteurs ont disparu de la scène, maintenant que les vainqueurs et les vaincus reposent pour toujours sur ce vaste champ de bataille, la vérité et la justice, qui ne s'asseoient que sur des tombeaux, pourront du moins faire entendre leurs voix toutes-puissantes.

Je me tairai sur tout ce que le *Moniteur* et les journaux ont rapporté de ce qui s'est dit ou passé à la tribune nationale; ce sont là des actes officiels, des documents publics; mais je dirai ce qui s'est passé dans les délibérations; je dirai les projets divers, les propositions faites par les autorités de l'époque, ou par les conventionnels, ou par les membres du comité. C'est *l'intérieur du Comité de salut public* qui n'est pas connu; ce sont les *arcanes d'un pouvoir extraordinaire* qu'il importe de connaître, soit pour instruire l'avenir par l'expérience du passé, soit pour soumettre au jugement souverain de l'opinion, des hommes et des faits mal saisis, mal connus, calomniés par l'étranger, et dénaturés par l'esprit de parti. C'est rendre la probité aux historiens et la vérité à l'histoire que de raconter avec sincérité les faits tels qu'ils se sont accomplis. Arrivé au 9 thermidor comme à un champ de bataille, je n'aurai qu'à signaler les chefs de la réaction dont cette catastrophe inévitable fut la cause ou le prétexte. Ces contre-révolutionnaires, revêtus du costume conventionnel, avaient plus d'affinité avec Coblentz et Saint-James qu'avec la nation et la liberté. De là naquit l'idée de former un troisième comité de salut public, qui fût composé des réacteurs les plus prononcés et des députés les plus furibonds.

TROISIÈME COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Je n'ai point à m'occuper de ce comité, qui fut nommé

dans le feu de la réaction dite thermidorienne, au mois d'octobre 1794. Il suffit de nommer les Tallien, les Fréron, les André Dumont, les Boissy d'Anglas, etc., pour se faire une idée des fureurs et des vengeances que les renégats de la liberté portent dans leurs persécutions. *Ote-toi de là que je m'y mette* fut la première maxime de ces grands hommes d'État improvisés par le 9 thermidor. Mais pour mieux s'assurer du succès de la contre-révolution, dont les commissaires émigrés avaient été envoyés du cabinet de Coblentz et soldés par le cabinet de Saint-James, le nouveau comité ne s'occupa d'abord que des moyens de se défaire des membres du précédent, soit par la calomnie quotidienne des journaux sous la direction de Tallien et de Fréron, soit par accusation, procédure et proscription, ou coups d'État. L'histoire, chargée de tout savoir et de tout dire, racontera les infamies politiques et financières de l'époque; elle dira comment le dernier comité de salut public signala son existence en dilapidant environ cent millions *métalliques* que le précédent comité de salut public et le comité des finances avaient, par les soins de Cambon et de Ramel, ramassés et déposés dans les caves et salles de la trésorerie, pour remplacer les assignats quand on commencerait à les retirer de la circulation. L'histoire recherchera quels traités étrangers et imposteurs autant qu'anti-nationaux furent faits entre ce comité et les envoyés de l'armée catholique, traités qui trouvèrent une solution quelconque dans la mort précoce du fils de Louis XVI, détenu au Temple. L'histoire dévoilera par quelle scission entre le comité et Coblentz, les sections armées de Paris devinrent hostiles à la Convention, malgré les sacrifices faits dans les auto-da-fé de la contre-révolution, à Tarascon, à Avignon, à Toulouse, à Marseille, à Nîmes, à Lyon, à Nantes, et surtout à Paris, dans les journées d'émeutes provoquées et soldées du 12 germinal et du 1er prairial (1795). Il fallut que ce comité, voulant justifier son œuvre post-thermidorienne, se séparât violemment de ses auxiliaires naturels et de ses complices soldés. Il fallut invoquer le secours d'un jeune général d'artillerie, pour faire mitrailler les sections et la population de Paris, au nom de la Convention réaction-

naire. Le 13 vendémiaire fut le jour qui éclaira tant de rigueurs et d'atrocités, que le dernier comité de salut public avait rendues nécessaires.

Ces trois comités, ainsi distingués par leur époque, leur mission, leur but, leurs travaux, la part de chacun est plus facile à faire; l'opinion publique peut du moins les juger avec plus de justice que leurs contemporains ignorants des causes et des conséquences, ou aveuglés par les passions, ou exagérés par l'esprit de parti. *Suum cuique tribuit.* . . . . . .

« Le salut public ne s'écrit pas dans les lois : au jour du danger, on sauve la patrie aussitôt qu'on le peut, et comme on le peut. »

« C'est en 1793 que la France a fait son grand et colossal effort. » (*Discours du général Foy en* 1823.)

Il a fallu trente ans aux Français pour qu'ils reconnussent cette vérité historique, quoiqu'ils en fussent les contemporains. Que de diffamations et de calomnies les écrivains et les orateurs politiques ont déversées sur cette solennelle époque du salut de la France et de la liberté ! . .

. . . . . .

J'entreprends de composer des *Mémoires* pour servir à l'histoire de ce redoutable comité, qui a conservé l'indépendance nationale, le territoire de la France et sa liberté. Quelle que soit l'effervescence des partis, la force des préjugés, l'injustice des hommes et l'ingratitude des révolutions, les historiographes auront beau écrire pour favoriser cette divergence des opinions, ils n'empêcheront pas le comité de salut public d'occuper une grande place dans les annales de la France, dans l'histoire de l'Europe, et dans le tableau de sa régénération sociale. Qui donc aurait eu les moyens de subvenir subitement et énergiquement à la défense et à la conservation du pays, à cette époque périlleuse où les destinées de la France étaient encore si incertaines, et où son existence comme nation était si problématique, s'il n'avait existé une réunion politique et législative aussi nombreuse que désintéressée, aussi dévouée que gigantes-

que par ses entreprises et par son courage, au milieu d'un peuple encore peu éclairé sur ses droits? La Convention nationale, avec son comité de salut public, était seule capable de tenir tête à l'orage européen, et de résister à l'alliance armée de toutes les aristocraties et de tous les rois, subsidés par le gouvernement et le torysme anglais.

C'est le comité de salut public qui créa quatorze armées, les organisa et leur donna des plans de campagne, dont l'exécution héroïque renversa les complots de Pillnitz et déjoua les corruptions de Saint-James. C'est lui qui fut l'instigateur de ces travaux de fabrication d'armes, de poudres et salpêtres, de fonte de canons, et de tous les moyens d'entretien et de mouvement d'un million d'hommes. C'est lui qui prépara et fonda tant de nobles créations, telles que l'Ecole de Mars, l'extinction de la mendicité, l'organisation des travaux publics, un vaste système de canalisation, une Ecole normale, et une série de monuments publics à rétablir, à conserver ou à élever. . . . . .
. . . . . Il a conservé des statues, des colonnes, tous les objets d'art qui se trouvaient dans les propriétés des émigrés et des ordres religieux; il s'est réuni au vœu de tous les hommes éclairés de 1793 pour s'opposer aux mutilations des monuments et à la dégradation des reliures et des livres des bibliothèques publiques. Il n'a pu éviter les mouvements violents des réunions populaires, qui, n'ayant aucun sentiment de l'art, ne voyaient dans ces objets que des symboles de servitude et de despotisme. On ne peut lui opposer que le déplacement des tombes royales de Saint-Denis. Ce fut un décret de la Convention en haine de la royauté, et pour en détruire les superstitieuses traditions; mais le comité a rétabli lui-même un musée aux Petits-Augustins pour la conservation de ces tombeaux comme objets d'art et comme pages de notre histoire monumentale. . . . . .
Le comité avait eu l'idée d'ouvrir des canaux de communication entre tous les fleuves et les grandes rivières, qu'on aurait rendus navigables en levant les barrages et autres obstacles. Il chargea le ministre de l'intérieur de faire examiner ce projet par le conseil général des ponts et chaus-

sées, et par d'autres ingénieurs civils et militaires. Tous concoururent avec empressement à ce grand travail, qui devait centupler les moyens de communication intérieure et de civilisation industrielle. Une grande carte de cette canalisation générale fut dressée et déposée dans les bureaux des travaux publics et de l'instruction, dirigés par M. Barère, qu'on avait spécialement chargé de préparer l'exécution du plan. Mais lors de la réaction thermidorienne, divers bureaux du comité furent spoliés : les représentants qui avaient été envoyés en mission dans les départements se hâtèrent d'enlever les cartons qui contenaient leurs correspondances compromettantes. Les papiers furent livrés à une sorte de pillage officiel sous le comité de 1795, et la carte disparut. Il ne resta que la trace des travaux ordonnés pour le grand projet de canalisation. Le nouveau comité, cherchant à se populariser en se servant des vues et des travaux de son prédécesseur, fit écrire officiellement à M. Barère, qui était alors enfermé au château d'Oléron, pour lui demander compte de cette carte déposée dans ses bureaux. Il répondit qu'on l'avait dépouillé, le 13 germinal, par ordre du nouveau comité de sûreté générale, de ses livres, papiers, argent et mobilier; que tout était sous les scellés dans son logement chez M. Savalette, l'un des commissaires du trésor public. Cette réponse fit lever les scellés de l'appartement de M. Barère, et le comité de sûreté générale s'empara de tout, sans doute par l'ancien droit de déshérence, ou par le nouveau droit du plus fort. Mais la carte de la canalisation n'y fut pas trouvée, parce qu'elle était restée dans les bureaux du comité qui l'avait fait composer. Cependant elle n'était probablement pas perdue; car un conventionnel, M. Maragon (de l'Aude), qui avait été long-temps employé au canal du Languedoc, fit, en 1797, au conseil des anciens, un grand rapport sur la nécessité et les moyens d'ouvrir une grande communication fluviatile dans toute la France; et M. Barère y reconnut l'analyse des travaux préparés par la direction des ponts et chaussées, sous le comité de salut public. . . . . .

(15 mai 1793.) Les exagérations démagogiques de Marat; les ambitions secrètes de la Commune de Paris, qui s'attribuait exclusivement la victoire du 10 août; les intrigues occultes des directeurs de cette commune, et les plans de fédéralisme exécutés dans les départements du Midi, précédèrent l'envoi à Paris d'un agent diplomatique du gouvernement anglais. Il se présenta à M. le ministre des affaires étrangères, et lui exhiba ses lettres de créance, ainsi que l'autorisation de faire des propositions de paix générale. Le ministre en ayant fait part au comité de salut public, celui-ci nomma cinq de ses membres pour entendre cet envoyé, quoiqu'il s'élevât beaucoup de défiance à l'égard d'une telle mission, dans les circonstances critiques où se trouvait la France, soit dans l'intérieur, soit à Paris et sur les frontières. Les cinq commissaires nommés par le comité furent *Treilhard*, *Cambon*, *Lindet*, *Barère* et *Guyton-Morveau*. Le lendemain, 16 mai, l'envoyé de M. William Pitt se rendit dans une salle de conférences, où se réunirent avec le ministre des affaires étrangères les cinq membres du comité. Cet agent affectait un air très satisfait et même présomptueux; son langage était serré et discret, et il ne fit d'abord que des protestations vagues sur les nécessités de la paix pour toutes les puissances de l'Europe, et plus encore pour la France, objet de leur coalition. Mais Cambon, impatient, lui demanda de s'expliquer catégoriquement sur les propositions de son gouvernement. L'agent anglais déclara alors qu'il était nécessaire de revenir sur quelques réformes trop radicales qu'avait faites la première assemblée nationale, et de se rapprocher des lois fondamentales de la France. Ce ton emphatique et avantageux déplut au point que Treilhard lui dit de poser nettement les prétendues propositions du gouvernement britannique. Treilhard parla avec un ton si décidé que l'agent tira de son portefeuille une note diplomatique, dont la lecture révolta encore plus que le préambule ne l'avait fait. Il lut les propositions suivantes :

Reconnaître les anciens Etats-généraux, avec les votes par ordres;

Rendre au clergé et à la noblesse leurs anciens priviléges ; ainsi que son rang et son nom au tiers-état ;

Rétablir les parlements.

—Tout ce que vous proposez est impossible ; il ne reste plus de toutes ces vieilles institutions, s'écria Lindet, que des ruines et la haine de la nation. — Les parlements sont abolis, ils ne reviendront plus, ajouta Guyton-Morveau.

L'agent britannique continua sa lecture :

Abandonner la forme du gouvernement républicain, qui n'est encore ni constitué ni organisé.

Ici tous les membres du comité insistent pour que la conférence cesse, tant les propositions anglaises sont outrageantes pour la Convention nationale et pour le peuple français. « Vous ne comptez donc pas traiter avec la république, dit Barère, puisque M. Pitt demande que la forme du gouvernement soit changée. Cette insultante contradiction dans vos propositions démontre que vous avez des arrière-pensées ainsi que votre maître. Expliquez-vous. » Alors l'agent anglais déclare qu'il est bien entendu, comme base de pacification, que la France se mettra en harmonie avec les formes des gouvernements européens, qui composent la majorité, et qui se sont coalisés de vues et de moyens pour obtenir avant tout ce résultat, l'unité du principe monarchique.

Aussitôt Cambon, dans son impétueuse indignation, prend la note diplomatique, et dit à l'agent anglais que la commission va faire son rapport au comité de salut public, et que le ministre des affaires étrangères lui fera connaître la délibération. — Là finit cette insolente allocution de l'émissaire du ministre Pitt.

Le lendemain, le résultat de la conférence et la note diplomatique furent soumis à la délibération de tous les membres réunis du comité de salut public. L'indignation fut générale ; on regarda l'agent anglais comme un couvre-feu de quelque complot préparé dans l'intérieur de la France ; ou tout simplement comme un espion envoyé sous des dehors politiques pour sonder les esprits à l'avis et à la Convention nationale. Le comité de salut public, ayant délibéré en présence du ministre des affaires étrangères, la

chargea expressément de notifier à cet envoyé de M. Pitt qu'il eût à quitter le territoire français dans deux jours. — Mais au bout de ce délai, l'agent était encore à Paris; le ministre fut sommé, *sous sa responsabilité personnelle*, de l'éloigner aussitôt; et la France en fut ainsi débarrassée. Il fallut le faire accompagner jusqu'à Calais, où l'on embarqua cet espion diplomatique, qui n'avait été envoyé que pour explorer de plus près l'état de la France, et le caractère ou la portée politique de la Convention nationale et de son comité de salut public.

. . . . . .

(*Question des fonds secrets.*) Les *fonds secrets* parurent, à l'esprit de Danton, un instrument à employer contre le comité de salut public, dont la probité sévère était incontestée.

Soit que Danton comptât, suivant son usage, puiser par le ministère des relations extérieures, où il avait fait nommer un de ses affidés (M. Desforgues), des fonds pour ses corruptions et son ambition révolutionnaire; soit qu'il comptât, par le moyen des dépenses secrètes inspirées au comité de salut public, l'accuser un jour de prodigalité ou de mauvais emploi des finances à lui confiées; Danton saisit le moment où il n'y avait à la Convention nationale aucun membre du comité pour faire, avec sa voix de Stentor, la motion urgente de lui allouer 50 *millions de fonds secrets*, soit pour obtenir des renseignements positifs à l'extérieur, soit pour exercer des influences dans l'intérieur, et surtout pour diminuer le nombre des chefs et des agitateurs de la Vendée. Danton exposa, pour vaincre les résistances, s'il s'en montrait, combien ce moyen de dépenses secrètes, sans contrôle ni censure, était nécessaire à la politique du gouvernement.

La motion fut adoptée à l'unanimité, tant la confiance de la Convention nationale dans la marche du comité de salut public était grande et méritée par des succès et des travaux constants, qui avaient été cependant obtenus et suivis sans fonds secrets et sans dépenses occultes ou extraordinaires. — Un huissier de la Convention porta au comité de salut public le décret des fonds secrets à trois

heures de l'après-midi, pendant qu'on était occupé à délibérer sur la guerre civile et étrangère. Tous les membres du comité furent étonnés de recevoir une pareille allocation; ils s'élevèrent avec indignation contre l'auteur d'une motion aussi importante et aussi délicate, sur l'emploi secret des finances de l'État. Carnot fit sentir qu'il ne pouvait y avoir qu'une arrière-pensée dans cette demande de fonds secrets, aussi considérable et aussi inutile que contraire à la marche et à la politique du gouvernement de la Convention nationale. D'autres membres observèrent que, sur une telle motion, le comité, qui n'avait rien demandé, aurait dû au moins être entendu sur le besoin ou sur l'opportunité de cette étrange et énorme allocation. Mais, pour ne pas récriminer contre l'auteur très susceptible de cette proposition, et pour ne pas élever de collision dans l'assemblée conventionnelle, le comité délibéra à l'unanimité que le décret qui allouait les 50 millions de fonds secrets serait déposé, inexécuté, dans le cabinet des documents et des pièces officielles, placé dans la salle des délibérations; qu'il ne serait rien distrait ni employé de ces 50 millions, et qu'après avoir délivré la patrie de l'étranger et de la Vendée, le décret et l'allocation intacte seraient rendus publiquement à la Convention nationale par le rapporteur du comité, avec déclaration qu'il n'avait eu que des ennemis à combattre, et non des hommes à corrompre.

C'est ce qui fut exécuté en 1794, après les grandes victoires de cette époque. Barère, rapporteur du comité, fut chargé d'opérer, en séance publique, cette restitution du décret et de l'allocation des fonds secrets restée intacte. Le discours de Barère fut couvert d'applaudissements. Alors *la probité était à l'ordre du jour*. . . . . .

. . . . . .

La Convention proclama une constitution démocratique, approuvée par les assemblées primaires. Mais, lancée tout-à-coup au milieu d'une tempête épouvantable, obligée d'éteindre d'une main la guerre civile dans l'Ouest et dans le Midi, et de l'autre de soutenir le poids entier de l'Europe armée, la Convention n'eut pas l'hypocrisie, commune à tous les gouvernements, de parler de constitution et de

lois, tout en les violant. Elle sentit la nécessité d'un pouvoir exceptionnel pendant la guerre civile et étrangère; elle proclama solennellement la suspension des lois constitutionnelles, jusqu'au jour où la paix générale serait obtenue par la victoire. Elle dit à haute voix, comme les consuls disaient aux Romains : *Salus populi suprema lex esto!* La France fut avertie de sa situation politique et militaire; elle sut que la nécessité des temps lui imposait un gouvernement révolutionnaire.

La Convention ne se donna pas tous les pouvoirs par une usurpation : elle les reçut des votes de la nation. Ce ne fut pas une simple réunion législative : qu'aurait-elle pu faire avec des lois ordinaires contre l'envahissement de l'Europe coalisée? La cumulation des pouvoirs fut terrible comme les circonstances qui la produisaient : c'était le despotisme de la liberté; despotisme qui a aussi ses fureurs, son fanatisme, ses excès, ses erreurs et ses victimes. Mais du moins ce despotisme n'était pas un fléau héréditaire comme celui des monarques. Il était destiné à frapper d'épouvante les ennemis de la France. La Convention proclamant à l'unanimité, dans sa première séance, le gouvernement républicain, inspira aux rois, aux aristocraties et aux émigrés, une sorte de stupeur qui lui permit de préparer sa défense militaire, jusqu'alors très insuffisante.

Les excès de la révolution sont l'ouvrage des contre-révolutionnaires, qui l'ont placée dans l'alternative de vaincre ou de périr. Les fautes des opprimés ne sont en réalité que celles des oppresseurs, et l'on est coupable des excès qu'on provoque à dessein.

La Convention, dans son origine, ne voulait qu'établir par des institutions représentatives la liberté démocratique, organiser l'égalité par les lois et les mœurs, extirper toutes les racines des aristocraties anciennes, et résister aux velléités ambitieuses des aristocraties nouvelles. — A l'extérieur, la Convention ne voulut jamais faire de conquêtes, ni d'invasions de territoire, autrement que pour sa légitime défense.— Les princes étrangers et leurs complices à l'intérieur obligèrent cette Convention à lutter contre leurs assauts combinés, comme une troupe de chasseurs

force des lions dans leurs tanières; elle dut attaquer pour se défendre, conquérir pour se préserver, être terrible pour assurer son existence.

Sans doute, la modération, la justice et la légalité sont les véritables garanties de l'état social. Mais il faut à cet ordre légal un territoire intact, une sécurité extérieure, une nationalité incontestée.

L'intégrité de notre territoire passe pour nous avant toutes les questions! s'écrie la *Gazette de France*, en annonçant que le jour où le territoire national serait violé par une agression étrangère, elle appellerait tous ses amis aux armes, sûre qu'il s'agirait cette fois du démembrement de la patrie. Et qu'a donc fait la Convention que de préférer à tout le salut de la France, de poser avec quatorze armées républicaines l'intégrité du territoire français avant toutes les questions? Il s'agissait bien plus réellement encore en 1793 du démembrement de la France. Le congrès de Pillnitz et le traité de Pavie ne contenaient-ils pas le protocole du partage?

J'ai eu sous les yeux, au mois de mars 1794, l'original du traité de partage stipulé à Pillnitz, revêtu de plusieurs signatures des rois coalisés; ainsi que la carte coloriée de la France partagée. Le XIXe siècle dira si les craintes du XVIIIe étaient bien fondées. . . . . .

Une époque viendra où les vertus publiques et privées de presque tous les membres de la Convention, leur inattaquable intégrité et leur sublime dévouement à la patrie trouveront de justes appréciateurs. Les générations se succèdent, et fort heureusement ne se ressemblent pas: c'est ainsi que la nature corrige ses erreurs ou adoucit ses calamités. Un jour on tiendra, en France, un grand compte à la Convention de s'être vouée corps et biens pour l'indépendance nationale. Ce sera dans le XIXe siècle même que la Convention sera remerciée par l'opinion publique pour avoir fondé cette unité du peuple français qui ne permettra jamais au despotisme d'effacer sa nationalité, comme l'autocrate russe détruit celle de l'héroïque Pologne. Ils seront reconnaissants, les enfants de cette France, envers ceux qui l'ont sauvée du joug de l'étranger. A la voix puissante

de la Convention, un million de soldats-citoyens se levèrent pour refouler au-delà des frontières les hordes envahissantes : on reconnaîtra alors qu'une telle assemblée devait être essentiellement *nationale*.

Les conventionnels ont beaucoup agi et peu écrit : ils étaient sous les armes, et ne pouvaient à la fois vaincre l'Europe et faire des livres pour justifier leur héroïsme. Les ennemis de la révolution ont profité de ce silence pour les accabler d'ingratitude, de calomnies et de proscriptions; et la masse qui ne juge point par elle-même a subi l'influence des écrivains contre-révolutionnaires. On n'avait plus besoin du courage des conventionnels et de leurs dévouements; on les livra au jugement des passions vindicatives, après avoir profité de leurs travaux gigantesques et de leur riche héritage politique. On a vu, sous l'empire et sous la restauration, leurs ennemis seuls exercer le droit de tracer l'histoire et les portraits des conventionnels; on a vu des biographes soldés par le pouvoir, dans l'unique but de décrier l'assemblée qui avait fondé la liberté démocratique.

Quelques écrivains, pendant les réactions de 1795 à 1832, ont accusé la Convention d'avoir imité, travesti les républiques grecques et romaines; comme si la Convention eût ignoré qu'il n'y a rien au monde de moins Spartiate que les Parisiens, rien au monde de moins Romain que les Français. Ces écrivains gagés auraient été plus vrais s'ils avaient dit que les conventionnels ne voulaient rien des institutions aristocratiques de l'Angleterre, ni des constitutions fédérales des vingt-cinq États-Unis d'Amérique. Les conventionnels étaient *unitaires*, parce que de cette unité résultait une nation compacte, une armée toute nationale et capable de repousser l'invasion. Les conventionnels étaient *anti-fédéralistes*, parce qu'ils ne voulaient point affaiblir la nation attaquée sur toutes ses frontières et dans la moitié de ses départements. Les conventionnels agirent selon les temps, pour conserver le territoire dans son intégrité, la nation dans son indépendance. C'était là l'unique question de 1793 et 1794. C'était une *question d'existence* soumise au hasard des combats. Il ne s'agissait donc pas de

copier les républiques anciennes dont les hautes vertus ne sont pas les nôtres : les imitations sont l'œuvre de la médiocrité présomptueuse. Les travestissements des institutions anglaises sont une œuvre de fraude et de déception de la part des parleurs de tribune et des faiseurs de lois. Mais les conventionnels n'ont rien imité que le désintéressement et le courage des républicains de l'antiquité, vertus de dupes chez les Français. . . . . .

. . . . . .

Quoique le désintéressement et la probité soient devenus, au XIXe siècle tant civilisé, des vertus inutiles et couvertes de ridicule par les hommes d'argent et de pouvoir, il faut cependant citer, pour la postérité seulement, un trait de vertu morale et stoïque de deux membres du comité de salut public, de deux militaires éclairés, dont l'influence fut grande sur les destinées de la France libre. Ces deux citoyens sont Carnot et Prieur, tous deux de la même ville de Dijon (1), tous deux officiers du génie, ayant le même grade. Ces deux hommes ont exercé le plus grand pouvoir gouvernant et discrétionnaire qui ait jamais appartenu à des rois ou à des ministres; ils ont nommé et avancé presque tous les militaires qu'on a vus se distinguer sur le théâtre de la guerre depuis quarante années. Il n'y a pas un de ces soldats devenus généraux, maréchaux, ducs, et même passés rois, dont les premiers brevets ou nominations ne soient signées : *Carnot*, *C. A. Prieur*. Eh bien! ces gouvernants si puissants, qui ont créé tant de fortunes militaires, sont restés chacun dans leur modeste grade. Tant que le pouvoir a été dans leurs mains ils n'ont pas même usé du droit que leur donnait leur rang d'ancienneté. Ces deux hommes sont vraiment *antiques*.

« Il y a de grandes choses qui ne se reproduisent jamais, au moins sous les mêmes formes, disait un jour Barère en causant avec M. David,

(1) Barère se trompe. Tous deux étaient Bourguignons; mais Prieur était né à Auxonne, et Carnot à Nolay.

qui me cite ses propres paroles. Je voudrais voir un tableau représentant la petite salle où se réunissait le comité de salut public. Là, neuf membres travaillaient jour et nuit, sans président, autour d'une table couverte d'un tapis vert ; le papier de la salle était de même couleur. Souvent, après un sommeil de quelques instants, dérobé au travail, je trouvais à ma place un monceau de papiers : c'étaient les bulletins de nos opérations militaires. Leur lecture me servait à faire un rapport que je lisais immédiatement à la tribune de la Convention. Nos soldats, avec leurs épaulettes de laine, battaient les ennemis de la France, et lorsqu'un d'entre eux faisait une action d'éclat, on lui donnait un morceau de papier sur lequel était transcrit le décret de l'Assemblée, déclarant qu'il avait bien mérité de la patrie. — Le comité de salut public est la création la plus sublime de la révolution. Ce faisceau de spécialités était le seul moyen de rendre la France triomphante ; il aurait réussi à consolider la république et à donner la liberté à l'Europe, si Robespierre n'était venu, avec son insatiable ambition et ses vengeances d'amour-propre froissé, se mettre en travers de notre œuvre. — Je disais qu'il y a des grandes choses qui ne peuvent pas se reproduire. Jamais en effet la France n'aura toute l'Europe à combattre ; aussi le régime de la Terreur ne reviendra-t-il pas plus que le despotisme exclusif.—Visconti me disait : « Ce que les hommes

de votre époque ont fait dépasse les grands événements de l'antiquité. Démosthènes à la tribune luttait contre ses compatriotes pour les engager à repousser les séductions de Philippe; Cicéron combattait Catilina; vous combattiez les divisions intestines et l'Europe ameutée. — Oui, sans doute, quand on s'occupera de mettre en ordre tous les matériaux que nous avons laissés, nous paraîtrons des colosses! »

Le comité de salut public se livrait avec ardeur à ses travaux, réélu tous les mois par la Convention, et justifiant cette prorogation de pouvoir par le succès, lorsque, comme le dit Barère dans l'entretien que nous venons de citer, Robespierre vint se mettre en travers de son œuvre. De concert avec ses deux amis Couthon et Saint-Just, il essaya de se faire le centre de l'action gouvernementale. Le bureau de surveillance des fonctionnaires publics, créé dans de modestes proportions par Saint-Just, fut, au moyen d'empiétements successifs, transformé en un bureau de police générale, que dirigeaient alternativement les membres du triumvirat, et dont les opérations étaient à peine connues de leurs collègues.

« Il avait une si bonne opinion de son influence populaire, dit Barère dans ses notes manuscrites, en parlant de Robespierre, qu'il s'arrogeait personnellement un genre d'autorité qu'il n'avait pas : c'était d'envoyer des agents dans certains départements. Il en envoya dans ceux de la

Gironde et de la Haute-Garonne, pour y surveiller les représentants en mission, et même pour y faire arrêter les individus que ces agents trouvaient suspects et dénonçaient aux comités révolutionnaires. C'est ainsi que M. Jullien fut envoyé à Bordeaux, où il surveilla, avec utilité pour la chose publique, la conduite de Tallien et d'Isabeau. C'est ainsi que la femme Taschereau fut envoyée à Toulouse, où elle fit incarcérer un très grand nombre d'individus, jusqu'au moment où le représentant Paganel força cette femme de dire en vertu de quelle autorité elle agissait. La femme Taschereau justifia d'une mission particulière et montra des pleins pouvoirs donnés par Robespierre ; puis elle somma Paganel d'agir de concert avec elle. Mais le représentant ne répondit à cette étrange injonction qu'en donnant l'ordre aux autorités locales de faire conduire par la force armée la femme Taschereau hors du département. Ensuite il s'occupa de mettre en liberté un grand nombre de personnes injustement détenues. »

Le triumvirat s'efforçait d'envahir tous les pouvoirs du comité en envahissant les attributions particulières de ceux de ses membres qu'il ne pouvait gagner à ses projets. Il voulut enlever à Barère les rapports militaires, pour en charger l'invalide Couthon, qui succomba sous le faix. Saint-Just essaya de déposséder Carnot de la direction de la guerre, et ne fut pas plus heureux. Quant à Robespierre, il affectait de se tenir dans

la région des généralités, peut-être pour dissimuler son peu d'aptitude aux affaires; et il passait pour exercer dans le comité la même influence que les clubs lui donnaient sur la Convention, tandis qu'autour de cette table où les hommes se mesuraient de plus près, son esprit de domination rencontrait d'assez vives résistances. Il profitait de la préoccupation de ses collègues, tout entiers aux soins administratifs, plutôt qu'il ne faisait accepter par eux sa tactique dans les luttes de partis.

Ce n'était pas sans doute une ambition vulgaire, une vaine soif du pouvoir, qui inspirait à Robespierre sa pensée de dictature. Il voulait la dictature, parce qu'elle lui semblait nécessaire pour détruire les obstacles qui s'opposaient à l'affermissement de la république; il la voulait pour lui-même, parce que son orgueil lui disait qu'il était plus capable qu'aucun autre d'accomplir une pareille tâche.

Cette dernière partie de son opinion a trouvé de nos jours plus d'échos que chez ses contemporains. On a poussé l'apologie de l'homme jusqu'à jeter une sorte d'excommunication sur tous ceux qui se sont trouvés en opposition avec lui.

De même, la croyance à la nécessité d'une dictature s'est fort accréditée parmi des publicistes qui ont jugé les événements à distance. Il n'en était point ainsi du temps de Robespierre. Pourquoi une dictature? demandaient les républi-

cains. Contre l'étranger ? la France est victorieuse Contre l'ambition des chefs militaires? aucun ne résiste aux ordres tout-puissants du comité. Mais les factions intérieures ! c'était là le grand mot. Les partisans de la dictature se préoccupaient plus du dedans que du dehors, suivant une expression récemment introduite.— Ses adversaires répondaient encore : Les armées sont dévouées à la république; rien à craindre de ce côté. Les royalistes sont accablés : peut-être le bras du plus fort ne s'est-il que trop appesanti sur eux. Quant aux hommes impurs qui souillent la plus belle cause, jamais l'opinion publique ne refusera son appui pour en faire justice. Révoquez ceux des proconsuls dont l'exemple encourage au mal, vous le pouvez avec l'immense influence du comité de salut public; il en a déjà donné la preuve : que ces hommes rentrent dans la nullité politique. Mais si vous prétendez renouveler contre eux le 31 mai, le 16 germinal, entamer de nouveau la représentation nationale, vous ouvrez un gouffre où successivement iront s'engloutir tous les défenseurs de la liberté; vous violez un principe dont la conservation servirait d'égide à la république.

Cependant Robespierre, qui avait écrasé les Girondins, qui avait écrasé Danton, voulait écraser tous ses rivaux; il semblait ne connaître d'autre moyen, pour tranquilliser le pouvoir, que l'extermination de tous les hommes puissants. Napoléon, bien supérieur à lui, se passa de tels expédients.

Mais les ambitieux se devinent par instinct, et Napoléon n'éprouvait point pour Robespierre l'aversion que sa mémoire inspire généralement. Écoutons Barère :

« Napoléon, que madame de Staël, dans sa vaniteuse haine d'intrigante étrangère, a nommé le *Robespierre à cheval*, était réellement enclin à louer le *Robespierre à pied*, parce qu'il lui supposait des vues analogues aux siennes, celles d'arrêter la révolution et de se créer pour cela une dictature. Napoléon, qui de temps en temps, au milieu de sa fortune et de sa puissance, songeait à Robespierre et à sa triste fin, interrogeait un jour son archichancelier sur le 9 thermidor. *C'est un procès jugé et non plaidé*, répondit Cambacérès avec la finesse d'un jurisconsulte courtisan. »

Barère, dans ses *Mémoires*, croit fournir à ce procès une pièce importante, en citant la lettre, inconnue jusqu'à lui, de Benjamin Vaughan à Robespierre, lettre saisie le 9 thermidor par le comité de salut public. Cet Anglais, que le comité avait jugé assez dangereux pour l'expulser du territoire, entretenait personnellement Robespierre d'un plan de politique étrangère, qui eût consisté, pour la France, à rentrer dans les limites de l'ancien royaume, en aidant les provinces conquises à former un état fédératif. Barère suppose que M. Vaughan, membre de la Chambre des communes, était un émissaire choisi dans les rangs de l'opposition pour endormir toute défiance, et

que Robespierre aurait prêté l'oreille à ses ouvertures, dans l'espoir d'appuyer ses projets d'usurpation sur des influences extérieures. Des relations occultes entretenues par un membre du gouvernement français avec un étranger suspect à ce gouvernement, suffiraient pour constituer une grave accusation; mais la lettre dont il s'agit, isolée jusqu'à présent, n'émane-t-elle pas tout simplement d'un homme qui jette à l'aventure les idées dont sa tête se préoccupe? Si cette version est la véritable, il n'est point surprenant que le faiseur de projets se soit adressé de préférence à Robespierre, désigné par le bruit public comme exerçant une autorité prépondérante. Les journaux, et même les ministres étrangers, affectaient de dire en parlant des armées françaises : *Les soldats de Robespierre*, et les pamphlets de Londres l'appelaient : *Maximilien Ier, roi de France et de Navarre;* soit qu'en effet on le considérât comme dictateur, soit pour exciter contre lui la méfiance générale, soit enfin par une dérision haineuse à l'égard de la France.

La pièce citée par Barère ne jette donc point, sur les moyens que Robespierre comptait employer pour établir et consolider sa dictature, un jour nouveau qui permette de les apprécier. Le fait d'avoir voulu créer cette dictature à son profit reste seul, jusqu'à mieux informé, soumis au jugement de l'histoire.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les

événements, et sur la conduite de Barère en particulier.

Les deux camps étaient en présence. Robespierre ayant abandonné le comité, car il n'aimait pas à se mesurer de trop près avec l'ennemi, s'était retranché dans les clubs, d'où il lançait ses bombes incendiaires. Il n'osait pas tenter une attaque décisive, soit manque de résolution, soit, comme il le donna parfois à entendre, qu'il hésitât à frapper quelques hommes indispensables au gouvernement, qui se plaçaient entre lui et ses ennemis personnels. Il avait donc à lutter contre deux sortes d'adversaires.

Les uns représentaient les débris de tous les partis vaincus, qu'inspirait l'esprit de vengeance; derrière eux se tenaient cachés le royalisme et l'étranger, avec leurs agents provocateurs. Là s'ourdissaient de permanentes conspirations.

Les autres, animés d'un esprit de modération, mais repoussant la dictature, avaient derrière eux tout ce qui, fatigué par une tension révolutionnaire devenue intolérable, demandait à jouir enfin de la liberté payée si cher. Ils étaient placés entre le désir de satisfaire des besoins légitimes et la crainte de reproduire un de ces déchirements qui brisent le pouvoir et ouvrent la porte aux réactions. S'ils consentaient à couvrir certains hommes de leur égide, ce n'est certes pas qu'ils en approuvassent la conduite; mais la violation de la représentation nationale leur semblait le plus grand de tous les

dangers pour la république. Robespierre lui-même, sans sa menaçante initiative, eût trouvé protection à leurs yeux dans le respect de ce principe. Enfin, rien n'était moins certain que le succès d'une attaque prématurée, qui, si elle avait échoué devant la Convention, eût tourné au profit de l'adversaire et assuré le triomphe de ses vues ambitieuses.

Nous comptons Barère parmi les hommes dont il vient d'être question; car il était sincèrement républicain et n'avait point de vengeances à exercer; la douceur naturelle de son caractère les lui eût d'ailleurs interdites. Balançait-il entre les partis, comme on l'a prétendu? On a même affirmé qu'il avait préparé pour le moment de la crise deux discours en sens différents, afin de se trouver en mesure pour toutes les circonstances. Nous ne pouvons prendre cette tradition que pour un symbole du rôle que l'on suppose avoir été joué par Barère; quant au fait, il paraît matériellement faux. La version la plus vraisemblable est celle que donna Legendre dans la séance du 9 prairial : « J'ai remarqué que Barère faisait des changements à son discours selon les mouvements qu'il apercevait dans l'Assemblée. »

Barère s'était toujours montré contraire à la pensée d'une dictature; il avait combattu la motion faite par Saint-Just au profit de Robespierre dans le sein du Comité de salut public, et repoussée par l'ordre du jour. Il ne balançait donc point

entre deux opinions; mais il hésitait, comme d'autres, à engager une lutte, par les motifs que nous avons exposés tout-à-l'heure. « Les assemblées nationales s'immortalisèrent quand elles écrivirent la première déclaration des droits ; elles se perdirent lorsqu'elles firent le premier procès à un représentant, » a dit Barère. Il hésitait d'ailleurs plus que d'autres, parce que sa timidité naturelle le portait à ménager tout le monde; et s'il fit plus tard un acte d'agression, c'est peut-être encore la crainte du danger qui le lui inspira : le cerf poursuivi se retournait contre les chasseurs.

Depuis que Robespierre et les siens s'étaient mis en hostilité avec le comité de salut public, les membres de ce comité devaient regarder chaque jour comme la veille d'un nouveau 31 mai, dont ils seraient probablement les victimes. Cependant ils ne suspendirent pas un moment leurs travaux et arrivèrent ainsi jusqu'à l'heure de la catastrophe. Seulement, quand le discours vague et astucieux du 8 thermidor les eut prévenus que le bras était levé pour les frapper, ils chargèrent Barère de rédiger pendant la nuit même les proclamations et les décrets destinés à repousser l'attaque.

Ils étaient encore à leur travail, le lendemain, tout occupés des mesures urgentes que commandaient les affaires militaires, lorsqu'on vint les prévenir que Saint-Just lisait à la tribune leur

acte d'accusation. Ils se rendirent aussitôt dans la salle de la Convention, où des murmures approbateurs accueillirent leur entrée. Toutefois l'Assemblée était en proie à une agitation, à une incertitude, dont Robespierre voulut profiter en montant à la tribune avant l'orateur du comité : quelques cris y appelèrent Barère, qui s'y présenta en même temps. Robespierre insista pour obtenir la parole ; sans succès auprès de la Montagne, il se tourna vers le centre avec des expressions et des gestes flatteurs ; le centre demeura impassible, et des voix crièrent : A bas le tyran !

Barère est entendu : il dit peu de mots sur la crise et ajourne à plus tard la réfutation du discours prononcé la veille par Robespierre ; mais il s'élève contre le régime militaire qui domine dans la capitale par la présence d'un chef unique de la force armée, et propose de remplacer ce commandement par l'ancienne organisation démocratique de la garde nationale.

Robespierre, qui n'a pas un instant quitté la tribune, et qui sent que ce décret adroit, en destituant Henriot, brise dans sa main la cheville ouvrière de ses projets, essaie de nouveau de se faire entendre. Les cris : A bas le tyran ! A bas le dictateur ! lui coupent la parole. Le centre voit que la Montagne a pris un parti décisif, il suit son exemple. Robespierre et ses amis sont accablés, mis en accusation, en arrestation, et l'Assemblée, au lieu de poursuivre sur-le-champ sa

victoire, se sépare, étonnée de son propre courage.

Après la seconde lutte et le second triomphe de la soirée, Barère fut encore chargé de raconter à la tribune les événements de l'Hôtel-de-ville et de rédiger la proclamation adressée par la Convention nationale au peuple français.

Robespierre tomba victime d'une crise qu'il avait provoquée. Si, comme l'affirment certains de ses partisans, son unique ambition était de consolider la république, il aurait pu, renonçant à toute vue personnelle, s'unir franchement à la partie du comité dont le désintéressement et le patriotisme n'étaient point douteux. Une majorité eût été formée, et peut-être cette majorité, en possession d'un pouvoir constitué et accrédité, eût-elle réussi à relâcher peu à peu la corde trop tendue, sans la laisser échapper de sa main. Mais une fois entamée, cette force collective que n'eût point égalée l'autorité d'un seul, au milieu des répugnances du pays, fut brisée, déconsidérée, et les réactions s'en emparèrent. La France, qui avait cru respirer après la chute de Robespierre, n'eut qu'une illusion de courte durée. Aux passions révolutionnaires, généreuses et pures dans leur source, succédèrent les passions réactionnaires, puisées au foyer de la haine et de la vengeance.

On assure que quelques uns des vainqueurs de Robespierre ont plus tard regretté de n'avoir pas

secondé ses efforts pour épurer la révolution et pour remplacer le comité par une dictature de salut public. On attribue un pareil retour sur lui-même à Billaud-Varennes, celui des Thermidoriens qui en paraissait, peut-être, le moins susceptible. Quant à Barère, son appréciation de l'homme semble être en effet devenue progressivement plus favorable.

En 1795 ou 1796 il écrivait, dans un vaste cahier alphabétique de notices et de réflexions, qu'il intitule, on ne sait trop pourquoi, *Vocabulaire littéral :*

« Quel genre de tyran, sans génie, sans courage, sans talent militaire, sans connaissances politiques, sans éloquence vraie, sans estime de ses collègues, sans confiance d'aucun citoyen éclairé, sans affabilité pour les malheureux, sans égard pour la puissance nationale ! »

Les Mémoires nous disent ce qu'il en pensait quelque vingt ans plus tard.

Voici le portrait qu'il trace :

« Robespierre avait sur son visage marqué de petite-vérole une pâleur formidable ; le même esprit qui creusait dans ses joues de parchemin un sourire sardonique et parfois farouche, donnait à ses lèvres une agitation convulsive et animait ses yeux d'un feu couvert et d'un regard sombre et investigateur. Son éloquence était toujours préméditée ; ses propositions paraissaient étudiées et parfois énigmatiques, obscures et fatigantes de

menaces et de défiances politiques. Son âme était d'une trempe froide et forte; son caractère était tenace et obstiné; sa voix était profonde et parfois effrayante; son costume était très soigné malgré les mœurs et usages de l'époque, mais ses gestes étaient brusques et un peu sauvages; sa défiance à l'égard de tous les patriotes célèbres, comme à l'égard de ceux qui n'étaient que des hypocrites de patriotisme, se montrait à nu dans ses conversations comme dans ses discours; l'orgueil de la popularité dont il jouissait était son caractère distinctif. Robespierre, avec de vrais patriotes, éclairés et humains, aurait rendu de grands services à la cause de la liberté : mais il n'avait autour de lui que des personnes exagérées en révolution, et dont l'éducation dans les classes inférieures de la société ne lui apportait ni vues sages ni bons conseils. Sa peur et la flatterie lui avaient créé une espèce de garde composée de sbires révolutionnaires outrés et exclusifs. »

Dans des notes fournies depuis 1830 pour sa propre biographie, Barère s'exprime ainsi :

« J'ai toujours vu Robespierre républicain, même au temps de l'Assemblée nationale, qui élevait la monarchie constitutionnelle. Pendant la Convention il a constamment soutenu la cause de la liberté et les droits de la nation. Mais il donnait à sa grande popularité un ton soupçonneux, farouche et exclusif. Il était inaccessible aux richesses; mais, comme tout homme est ambitieux,

il crut avoir les coudées plus franches après la mort de Danton, qui lui fit cependant un très grand nombre d'ennemis. C'est depuis le mois de mars 1794 que Robespierre m'a paru changer de conduite. Saint-Just y contribua sans doute beaucoup, et ce guide était trop jeune; il le lança dans un vain et dangereux projet de dictature, qu'il énonça hautement. Dès lors furent rompues toutes démonstrations de confiance dans les deux comités, et les malheurs qui suivent les divisions dans le gouvernement devinrent inévitables. »

En 1832, pendant le séjour que Barère fit à Paris au retour de sa proscription, M. David étant allé le voir, le trouva malade. Un asthme violent le forçait à garder le lit, ce qu'il appelait *vivre de la vie horizontale*. Ils s'entretinrent de Robespierre. « C'était un homme désintéressé, républicain dans l'âme, dit Barère; son malheur vient d'avoir aspiré à la dictature. Il croyait que c'était le seul moyen de comprimer le débordement des mauvaises passions. Il nous en parlait souvent à nous qui étions occupés des armées. Nous ne nous dissimulions pas que Saint-Just, taillé sur un patron plus dictatorial, aurait fini par le renverser pour se mettre à sa place; nous savions aussi que nous, qui étions contraires à ses projets, il nous ferait guillotiner; nous le renversâmes. Depuis j'ai réfléchi sur cet homme; j'ai vu que son idée dominante était l'établissement du gouvernement républicain, qu'il poursuivait en effet des

hommes dont l'opposition entravait les rouages de ce gouvernement. Plût au ciel qu'il se trouvât actuellement dans la Chambre des députés quelqu'un qui signalât ceux qui conspirent contre la liberté ! nous étions alors sur un champ de bataille ; nous n'avons pas compris cet homme. — Il était nerveux, bilieux ; il avait une contraction dans la bouche ; il avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre. »

A cette question : « Comment expliquer la pension que la sœur de Robespierre recevait de Louis XVIII ? » il fit un mouvement de colère, et avec l'expression du mépris, il s'écria : « Ce Louis XVIII est le plus grand fourbe que la terre ait porté. Il n'avait pas pu salir cet homme de son vivant, il a tâché de le faire après sa mort. Voilà ce qui explique cette pension dont on a tant causé. »

M. David ayant parlé du projet de faire en sculpture les portraits des hommes les plus illustres de la Révolution, et ayant prononcé le nom de Danton, Barère se leva sur son séant avec vivacité et s'écria en faisant un geste impératif : « N'oubliez pas Robespierre ! c'était un homme pur, intègre, un vrai républicain. Ce qui l'a perdu c'est sa vanité, son irascible susceptibilité et son injuste défiance envers ses collègues..... Ce fut un grand malheur !..... » Puis sa tête retomba sur sa poitrine et il demeura long-temps enseveli dans ses réflexions.

L'histoire ne manquera pas de recueillir ces témoignages importants. Mais, dans l'intérêt de l'histoire aussi, je dois dire qu'un autre jugement contemporain, celui de Carnot, conserva toujours la même sévérité à l'égard de Robespierre. Il le regardait comme un homme médiocre, et son ambition du pouvoir suprême lui semblait aussi mal fondée que dangereuse pour le pays. C'est cette opinion qu'il ne craignit point de résumer un jour, en présence des Triumvirs eux-mêmes, par ces mots : « *Vous êtes des dictateurs ridicules.* » Nous reviendrons sur ce sujet dans un ouvrage plus étendu, auquel cette étude biographique a fait quelques emprunts.

Quelle que soit la sentence définitive de l'histoire sur les événements dont nous venons de parler, elle ne pourra s'empêcher d'en déplorer les conséquences. « Alors, dit Barère, commença cette réaction, non encore épuisée par le directoire, le consulat, l'empire, la double restauration et les suites dégénérées de la révolution de juillet ; réaction qui eut ses excès, ses terreurs, ses immolations et ses taches de sang, comme la révolution qui l'avait précédée ; mais sans donner comme elle la liberté à la France. Cette réaction qui se continue jusqu'en 1833, ne pourra être arrêtée que par le temps et par les événements imprévus qu'il amène (1). »

(1) *Manuscrits.*

C'est aussi à cet esprit de réaction qu'il faut attribuer l'extrême embarras où se trouve tout homme de bonne foi lorsqu'il étudie la Révolution française. Les premières histoires ont été écrites par des plumes trempées dans la boue sanglante de cette désastreuse époque, et l'on ne saurait croire combien de mensonges ont été accumulés sur les faits et sur les personnes. Malheureusement les premières histoires servent presque toujours de base à toutes les autres ; il est rare qu'un écrivain surmonte cette paresse naturelle qui empêche de remonter aux sources ; et ces sources d'ailleurs, où les trouver ? Combien n'ont pas été détruites par ceux qui les redoutaient et qui furent si long-temps les maîtres du terrain ? On se contente donc des premiers témoignages, en se fondant sur leur proximité des événements, sans songer aux passions qui les ont corrompus ou aveuglés. Un esprit sérieux, patient et juste, réussira-t-il jamais à déblayer ce fumier, à saisir le fil conducteur de la vérité dans ce labyrinthe impur et trompeur !

Après le 9 thermidor, Barère entra franchement, mais avec une mesure que, suivant lui, commandaient les circonstances, dans une voie d'adoucissements conforme à ses sentiments personnels : ce qui ne l'empêcha point d'être bientôt atteint par les coups de la réaction.

Il fallut un grand courage aux députés qui osèrent alors soutenir leurs principes et continuer de

siéger au côté gauche ; car l'assemblée ne tarda pas à être dominée par des hommes qui, après avoir été les agents les plus exagérés de la terreur révolutionnaire, s'efforçaient d'en organiser une en sens contraire, comme si la terreur eût été leur élément naturel.

Une première tentative de dénonciation contre plusieurs membres des comités, faite par Lecointre de Versailles, sur l'instigation des réacteurs, demeura sans succès. Elle fut déclarée calomnieuse, et la Convention proclama que les comités avaient bien mérité de la patrie.

« Mais, dit Barère, en France, il ne faut que persévérer dans les grandes injustices pour qu'elles s'accomplissent. Fréron et Tallien, qui corrompaient chaque matin l'opinion publique par leurs journaux, continuèrent à fanatiser Lecointre, et lui firent présenter de nouveau sa dénonciation imprimée ; cette fois, les conseils de Siéyès, secret directeur de la réaction, parvinrent à faire renvoyer cette dénonciation à une commission de vingt et un membres, choisis parmi les ardents contre-révolutionnaires et les ennemis personnels des inculpés. Toutefois, Barère fut déchargé de toute poursuite par dix-neuf voix sur vingt et une. Siéyès réussit encore à faire annuler cette décision pour délibérer au scrutin secret sur les prévenus en masse ; et Barère fut compris dans un acte d'accusation collectif. »

L'absolution qui avait été personnelle à Barère

ne se fondait pas sans doute sur ce qu'on le regardait comme étranger aux faits reprochés à Billaud-Varennes et à Collot d'Herbois ; mais ceux-ci n'avaient pas su, comme lui, se faire des amis par leur caractère : aussi chercha-t-on perfidement à séparer les causes, et l'on engagea Barère à se faire le délateur de ses collègues, en lui promettant pour lui-même un bill d'acquittement, ouverture qu'il repoussa avec indignation.

Si Barère n'avait point trouvé d'ingrats parmi ceux auxquels il avait rendu service pendant son séjour au pouvoir ; si les auteurs de ces lettres pleines de reconnaissance que nous trouvons dans ses papiers, avaient osé élever la voix, leurs nombreux témoignages n'eussent point permis de le condamner. Un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, Philippe Delleville, homme de bien, qui comprenait que les victimes de la terreur ne devaient point la renouveler contre ses auteurs, et qui, en rentrant à la Convention, avait demandé l'abolition de la guillotine, vint généreusement déclarer que Barère lui avait sauvé la vie. — Barère en avait fait autant le 9 thermidor pour un autre de ses collègues : « Ne viens point à cette séance, avait-il dit au peintre David, craignant que celui-ci ne voulût tenir sa promesse, de boire la ciguë avec Robespierre ; tu n'es point un homme politique, tu te compromettrais. » David, à Bruxelles, aimait à raconter cette anecdote. — Des opinions politiques étrangères aux siennes

n'étaient point d'ailleurs un titre d'exclusion à son intérêt, et parmi les lettres dont nous parlions tout-à-l'heure, quelques unes contiennent des professions de foi dont la franchise fait honneur aux signataires comme au destinataire.

Le fragment suivant, d'une lettre que Barère adressait à son frère, montrera quels étaient ses sentiments au milieu de circonstances aussi difficiles :

« Paris, le 2 ventôse an III de la République.

» Mon cher frère, je t'écris du comité même des vingt et un, qui doit statuer sur notre sort. Je profite du départ de D..., qui va près de Vic, et qui te fera parvenir douze exemplaires de ma défense ; tu les distribueras à mes amis et parents. Ils verront que je n'ai jamais dégénéré de leur justice, de leur humanité et de la probité dont ils m'ont donné l'exemple.

» Je suis étonné de ne recevoir aucune de tes lettres. Vous êtes bien susceptibles de crainte, et vous estimez bien le repos ou la vie. Pour moi, je ne crains que de violer un principe, ou de manquer aux vertus sociales. »

Quelques jours après l'arrestation de Billaud, Collot et Barère, des personnes officieuses allèrent leur proposer des passeports et de l'argent pour quitter la France. « Ce dernier, raconte un témoin de la scène, entra dans une fureur dont nous ne l'aurions jamais cru capable, s'écriant qu'une pareille proposition était infâme ; que la vie ne valait pas

la peine de commettre une telle lâcheté. Nous irons, disait-il, à la tribune nationale pour nous y justifier, pour y défendre la liberté ou périr avec elle. »

Les accusés étaient protégés par de grands services rendus récemment au pays, services que les clameurs de la haine ne pouvaient si vite effacer; ils étaient protégés par cette pensée, qu'une nouvelle mutilation de la représentation nationale ne ferait que justifier les précédentes, et par cette crainte, qu'une condamnation prononcée contre des actes de gouvernement, pendant la tourmente révolutionnaire, ne devînt pour les ennemis de la révolution un dangereux encouragement. Les débats de la Convention semblaient prendre une tournure favorable à leur cause : la défense de Barère, particulièrement, provoquait de fréquentes marques d'approbation dans l'auditoire. Mais leurs ennemis firent suspendre ces débats pendant quatre jours, au bout desquels une émeute, trop opportune pour que son origine n'eût pas donné lieu à de graves soupçons, vint fournir un prétexte de hâter le jugement. La sentence fut prononcée, séance tenante, le 12 germinal, en l'absence des inculpés. Plusieurs autres conventionnels, dont la réaction voulait aussi se débarrasser, furent, par la même occasion, décrétés d'arrestation; Lecointre, parmi eux, homme sincère, que le spectacle de la réaction avait ramené sur les bancs de la Montagne.

Barère était occupé à rédiger sa défense, quand on vint lui annoncer qu'il était condamné à la déportation. Dix heures du soir avaient sonné. Le lendemain matin à huit heures, une voiture vint le prendre; d'autres voitures emmenaient Billaud-Varennes et Collot d'Herbois.

Mais une foule menaçante encombrait les rues et poussait contre eux des cris de meurtre. Ce n'était pas la même, sans doute, qui la veille était venue réclamer impérieusement leur liberté. Voulait-on, comme le suppose Barère, les faire périr dans une émeute? Ce prompt changement de scène et l'immense appareil déployé pour le départ de trois individus semblent donner quelque poids à son opinion; ce qui la confirmerait encore, c'est ce qui se passa lorsqu'on eut ramené et déposé provisoirement Barère et Billaud dans une des salles du comité de sûreté générale; leur compagnon d'infortune avait pu franchir les barrières. Tallien proposa à la Convention, qui, à la vérité, repoussa cette demande avec horreur, de changer pour eux la peine de la déportation en un arrêt de mort qui serait exécuté sur-le-champ.

Ce fut à minuit seulement qu'on leur fit traverser Paris à pied, escortés par un formidable détachement de soldats, depuis les Tuileries jusqu'à la barrière de Montrouge, où ils remontèrent en voiture. D'autres attroupements, qu'ils regardaient également comme provoqués par leurs ennemis, les accueillirent sur plusieurs points de la

route, et notamment à Orléans, où leur vie fut sérieusement menacée.

Le château de l'île d'Oléron, l'ancienne résidence d'Éléonore de Guyenne, avait été transformé en prison d'État. Ils y furent incarcérés, traités avec la plus odieuse dureté, et mis au régime du pain de munition, sans pouvoir améliorer leur sort; car la précipitation de leur enlèvement les avait laissés presque sans argent et sans effets d'habillement.

Les événements de prairial vinrent fournir un nouveau prétexte de persécution contre eux. Barère, en parlant de ces événements, les déclare : « Une émeute soldée par l'étranger et l'émigration. » Il donne en général une très grande importance aux manœuvres des ennemis de la Révolution pour la faire haïr par ses excès. Tantôt Marat, tantôt Hébert et Chaumette, tantôt Barras, Tallien, Fréron, sont classés par lui au nombre des agents provocateurs du royalisme et de la coalition ; l'or anglais, selon lui, joua dans nos crises un rôle capital. Il est impossible de méconnaître entièrement cette influence ; mais lorsque nous voyons des historiens et des artistes attribuer aux passions vénales la plupart des actes de notre Révolution, nous sommes tentés à notre tour de croire à une conspiration anti-nationale ourdie pour l'avilir. De la part de Barère, une telle exagération est due au ressentiment des plus cruelles injustices.

L'ordre arriva d'embarquer pour Cayenne Billaud et Collot d'Herbois. Barère, par des motifs que nous ignorons, et que lui-même semble ignorer, ne fut pas compris dans cette mesure. Il fut transféré à pied, par la gendarmerie, dans les prisons de Saintes, où le tribunal criminel était appelé à faire son procès. Mais une telle décision était l'aveu qu'on ne le regardait point comme jugé; et alors comment justifier la déportation de ses deux collègues?

Là, ceux qui parodiaient en province la *jeunesse dorée* de Paris, prirent plaisir à torturer leur captif en lui donnant pour lecture des journaux remplis d'outrages contre lui et contre les hommes de son opinion, et en faisant chanter à sa porte pendant la nuit le menaçant *Réveil du peuple*. L'humanité d'un geôlier et de quelques officiers municipaux adoucit sa situation; il eut le bonheur d'embrasser son frère.

C'est là que, sans pouvoir obtenir communication de son acte d'accusation, il écrivit à ses commettants un *compte-rendu*, demeuré manuscrit, et qui nous a fourni plus d'un trait de ces pages biographiques. C'est là aussi, comme nous l'avons dit, qu'un bataillon de ses compatriotes, se rendant à l'armée de Vendée, obtint de le visiter dans sa prison, et lui présenta le drapeau national que Barère lui avait remis de ses propres mains en 1792; drapeau maintenant déchiré par les balles ennemies.

Barère consacra les loisirs forcés de sa prison à des travaux littéraires. Il commença une première rédaction de ses *Mémoires*, rédaction dont quelques fragments subsistent encore ; et il fit de longs extraits de ses lectures, particulièrement de la correspondance de J.-J. Rousseau (1). Il composa

(1) Les extraits en général tenaient une grande place dans sa méthode de travail. Ceci me rappelle une page curieuse que j'ai trouvée dans ses papiers. Cette page fut écrite sur le bureau du comité de salut public, moitié par Saint-Just et moitié par Barère. Les deux décemvirs, un jour que sans doute ils étaient moins pressés d'occupations qu'à l'ordinaire, devisaient ensemble sur des sujets littéraires, pour lesquels il existait entre eux conformité de goûts. Les diverses manières d'étudier leur fournirent le texte d'une polémique dans laquelle les caractères des deux écrivains se manifestent alternativement sous une forme piquante:

« La méthode des extraits est très peu utile, dit Saint-Just. Quand vous êtes frappé ou d'une maxime, ou d'un développement, ou de telle autre chose dans un livre, lisez deux fois, vous vous en souviendrez ; couchez par écrit, votre mémoire se reposera sur votre extrait ; elle deviendra paresseuse, et toute votre instruction sera dans des cartons. »

Barère répond :

« Les anciens n'étudiaient qu'en apprenant les morceaux des grands maîtres. »

Saint-Just ajoute ces mots, et les souligne : « *Par cœur.* »

Barère: « Démosthènes voyagea chez les Egyptiens pour y étudier et extraire. . . . . »

Saint-Just interrompt, et écrit en note : « Je le nie. »

Barère : « Tacite éleva son génie en faisant des extraits, qu'il appelait *excerpta*.. . . . . »

Saint-Just interrompt de nouveau : « Cette idée est bonne si l'on parle des traductions des langues étrangères. — Les extraits des livres nationaux sont rarement utiles ; ils

aussi des vers, fort mauvais, mais qui attestent du moins la sérénité de son âme. Dans la citadelle d'Oléron, battue par les flots de l'Océan, les souvenirs du pays natal occupaient toute sa pensée, et lui causèrent une sorte de nostalgie. Il écrivit alors, comme pour soulager son imagination, une espèce de roman dont la scène se passe en partie dans les Pyrénées. C'est sa propre histoire racontée sous un voile très transparent. De ce récit, qui nous montre l'homme dans sa personnalité la plus intime, il est permis de conclure que, peu susceptible de passions profondes, il était doué du moins d'une vive sensibilité. Les femmes semblent appelées à jouer un rôle dans sa vie, autant pour remplir le vide d'un cœur sevré des joies de la famille que pour satisfaire un goût de plaisirs.

Si les tentatives démocratiques de germinal et de prairial avaient servi de prétexte à l'aggravation de peine des démocrates proscrits, il semblait qu'en revanche le triomphe du 13 vendémiaire sur les réacteurs trop impatients dût amener

servent pour l'érudition sans perfectionner l'entendement.»

Barère continue en parlant de Tacite :

« Il vit tout, parce qu'il abrégeait tout, ce qu'il avait appris par l'habitude de lire utilement. — Les traits, les maximes écrites sont une sorte de gravure dont on garde des exemplaires. — Ce sont des bibliothèques portatives. Ce sont les portefeuilles des peintres qui vont à Rome faire des études. — Paresse, c'est à toi seule de rejeter les extraits. Le génie s'en sert comme Perrault se servait des pierres pour faire la belle colonnade du Louvre. »

quelque amélioration dans leur sort. Loin de là, leurs ennemis eurent assez de crédit pour faire rapporter le décret qui traduisait Barère devant le tribunal de la Charente-Inférieure, où l'on craignait sans doute que l'opinion publique ne disposât les juges en sa faveur, et ils firent rétablir le décret primitif de déportation.

A cette nouvelle, Barère, découragé, interrompt son mémoire justificatif; et nous lisons ces mots sur la dernière page :

« Ici, l'heure fatale de la déportation la plus arbitraire sonne pour moi une seconde fois. Mais dans quelque lieu que la tyrannie me transporte, sur les rochers de l'Afrique, ou sur les côtes de Madagascar, partout j'y tracerai mes vœux pour la république et pour sa prospérité.

» Je n'ai d'autre regret que d'affliger par mes malheurs ma famille, une des plus patriotes et des plus honnêtes de la France.

» Je regrette aussi beaucoup de ne pouvoir continuer ce travail de ma justification civique. Mais depuis deux mois, le chagrin d'être exhérédé de la patrie et les peines de la détention ont affaibli ma santé et m'ont enlevé presque l'usage de mes yeux. Ah! quand pourrai-je reposer dans les lieux où les méchants sont impuissants! Quand y aura-t-il une tombe entre l'envie et moi, entre les Fréron, les André Dumont, les Sieyès, les Legendre et le malheureux objet de leur haine! Vive la France! vive la liberté! »

Alors, après huit mois de captivité, tout espoir dans la justice régulière étant anéanti, la patience du prisonnier se lassa, et ses amis préparèrent un plan d'évasion auquel jusqu'à ce moment il s'était refusé. Ce plan fut exécuté le 5 brumaire, jour de la clôture de la Convention. Le représentant du peuple, redevenu simple particulier, se regardait comme libre de disposer de sa personne.

Il faut lire dans les *Mémoires* le récit attachant de son séjour dans les prisons, et de sa fuite à travers les landes et les forêts jusqu'à l'entrée du bec d'Ambez ; il faut y lire l'expression de sa joie lorsqu'il respire l'air de la campagne, lorsqu'il se voit en sûreté. Un bon fermier, le prenant pour un émigré rentré frauduleusement, l'a installé dans une grande salle de château, ornée de vieilles tapisseries en cuir doré et de meubles en grosse étoffe damassée. Quelques amis de captivité, un volume de Voltaire, les moralistes anciens, les Nuits d'Young, ont échappé à la surveillance de ses gardiens ; mais il les met à présent de côté pour prendre l'attirail de chasse et arpenter librement la terre, pour vivre enfin de cette vie physique dont quatre murs l'ont si long-temps privé.

Cependant il a tant besoin d'échanger sa pensée, qu'au bout de quinze jours la solitude lui pèse. D'ailleurs la gendarmerie du voisinage, qui a reçu avis de sa fuite et son signalement, commence à prendre l'éveil. Il quitte sa retraite et

s'embarque avec deux matelots sur un batelet; il atteint Bordeaux; et là, au milieu de la ville, s'ouvre pour lui un asile inviolable qui le garde pendant cinq années de proscription.

Cet homme, qui, peu de mois auparavant, avait été l'un des principaux arbitres de la destinée et de la fortune de son pays, écrivait alors à son frère :

« Je suis sans un sou. J'attends les 240 francs que tu as fait passer au vieux ami. Il m'annonce cet envoi. J'emprunte un habit, parce que ce n'est plus le temps et le lieu des vêtements déchirés. Comme aussi je ne dois pas être nourri comme un misérable tant que j'ai quelque chose, il faut m'envoyer pour le petit ménage quatre jambons. Ce sera pour long-temps le fond de notre cuisine.

» Je t'embrasse ainsi que mes sœurs. Celle de Pau garde un profond silence. On attend pour m'écrire que je sois ressuscité. Adieu encore : sois à la hauteur des dangers de la patrie. Tu n'y perdras rien. »

Des amis généreux l'engageaient à gagner les États-Unis, et lui offraient les moyens d'y couler une paisible existence; mais il leur répondait : « J'aime mieux mourir en France que vivre en Amérique. Le sol étranger me tuerait de regret et d'ennui. »

Pauvre patriote, qui aimais tant la France; toi qui dans la force de l'âge refusais de la quitter, tu

seras contraint, vieillard sexagénaire, de dire adieu au sol natal, après y avoir vu détruire tout ce que tu avais travaillé à édifier ! Ah ! comment ceux qui venaient de supporter eux-mêmes les douleurs de l'exil eurent-ils le cœur de l'infliger à d'autres ? Si la patrie leur était chère, ils furent bien cruels.

Les témoignages d'estime et d'affection ne manquèrent point à Barère pendant sa captivité et pendant sa retraite ; mais une satisfaction qu'il paraît avoir sincèrement désirée, l'aplanissement des mésintelligences qui avaient troublé son ménage, celle-là lui fut refusée. Ces mésintelligences avaient commencé dès les premiers temps du mariage, époque où les torts sont rarement du côté de la femme ; une longue absence en avait peut-être augmenté les motifs ; le désaccord des opinions politiques vint s'y joindre ; des influences dévotes s'exercèrent ; la calomnie joua son rôle et envenima toutes les relations des deux époux. Les efforts de Barère, ses concessions pour rétablir l'harmonie demeurèrent sans résultat ; ses lettres mêmes lui furent renvoyées sans réponse. La séparation devint alors irrévocable.

Barère était certainement plus enclin aux jouissances du monde qu'à celles de la vie intérieure. Pourtant, dans les *pages intimes* que nous avons déjà citées au commencement de cette notice, il exprime ses sentiments à cet égard en des termes que le biographe doit recueillir, et qui prouvent

que peut-être il ne méritait pas d'être privé de ces douces jouissances.

Depuis la révolution, qui a changé la face de la société en France, les rapports entre les deux sexes ont pris une direction plus noble et aussi plus grave. Les hommes ont trouvé que le bonheur du monde sociable était éphémère et nominal, et les femmes semblent lui avoir préféré la félicité réelle et durable du foyer domestique. Le sanctuaire de la famille s'est rempli de filles, d'épouses et de mères, dont une meilleure éducation élève l'esprit, épure le cœur et utilise les talents.

Les femmes, les mères, exercent le sacerdoce de la famille. Elles font la première éducation de leurs enfants; elles leur enseignent la prière, la charité; elles conservent la pureté du cœur tout en excitant et dirigeant l'intelligence. Heureuses les éducations faites par des mères qui joignent les vertus de leur sexe à quelques études qui lui sont propres!

Une bonne mère est la base de la famille; elle divise par égales parts le trésor de ses soins et de sa tendresse. Nul ne peut mieux connaître et appliquer ce qui convient à ce premier âge de la vie, dont l'influence physique et morale est si puissante sur notre existence. La surveillance d'une mère n'a rien de fâcheux pour les enfants, ni de pénible pour elle-même. Cette surveillance, inspirée par la nature, est douce et confiante, incessante et presque invisible.

Les enfants des mères tendres et soigneuses offrent l'image du bonheur, de la santé, et d'une union parfaite. Le jeune âge est celui des âmes pures, des affections vraies, des cœurs satisfaits, et des intelligences qui commencent à se montrer. Oh! comme une mère est attentive à en observer les premiers effets et les développements inattendus encore. Ce sont les mères qui fondent la première éducation de leurs enfants sur cette religion divine qui a émancipé les femmes, et qui leur a assigné dans la famille un rôle si pur, si utile, si noble et si nécessaire!

Dans sa retraite prolongée, Barère se livra sans

distraction au travail, écrivit beaucoup, et composa particulièrement deux ouvrages publiés, l'un en Suisse, l'autre à Toulouse; ils eurent un grand succès, malgré le nom proscrit de leur auteur. C'étaient, sous ce premier titre : *Pensée du gouvernement républicain*, une analyse critique de la constitution directoriale; et sous cet autre : *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, une étude sur l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

Ces deux écrits fixèrent sur Barère l'attention publique au moment où s'installait le nouveau gouvernement. Les électeurs de Tarbes, dont la confiance n'était pas ébranlée par tant de calomnies et par tant d'adversités, le choisirent pour député au corps législatif. Cet acte avait un double but, celui de rendre à Barère et la liberté civile et la vie politique. L'élection du pays devait effacer toute condamnation, si l'on eût respecté les droits de la représentation nationale.

Mais il n'en fut point ainsi. Barère devint l'objet d'attaques plus furieuses que jamais. Le conseil des Cinq-Cents, où la réaction venait de porter Pichegru à la présidence, ne valida point l'élection du département des Hautes-Pyrénées. Les amis de Barère, confiants dans le respect dû au choix des citoyens, l'avaient pressé de se rendre à Paris pour y occuper son siége législatif; il avait été mieux avisé en ne cédant point à leurs instances, et en redoublant même de soins pour cacher sa retraite.

La proscription des royalistes, au 18 fructidor, ne changea rien à sa situation; car les royalistes eurent alors pour vainqueurs les thermidoriens, qui ne pardonnaient pas davantage à ceux qui avaient sincèrement servi la république. Les démocrates qui applaudirent à ce coup d'État furent trompés dans leurs espérances; et quant au pouvoir directorial, sapé de ce jour dans sa base constitutionnelle, il devint une proie facile pour le futur dictateur.

Tout espoir de délivrance étant désormais fort éloigné, Barère retourna à ses études. Il acheva la composition d'un grand travail, qui est en quelque sorte la substance et la coordination de ses nombreux rapports à la Convention nationale sur la politique anglaise (1). On peut dire que cette fois encore Barère remplissait les fonctions de rapporteur du comité de salut public. Il faut rendre à qui de droit l'honneur de ces vues grandes et fortes, de ces généreuses pensées d'avenir qui ont paru si hardies, si nouvelles, quand on les a reproduites de nos jours. Plus on étudie cette époque, plus on l'admire.

La forme surtout appartient donc à l'écrivain; mais il s'y résume tout entier. Si l'on trouve dans la vie politique de Barère un point invariable, une unité, c'est sa haine pour l'Angleterre : il semble

(1) *La liberté des mers ou le gouvernement anglais dévoilé.* Daté : *de ma retraite le 1er ventôse de l'an* VI *de la république.* 3 vol. in-8.

s'être donné le mandat d'un Caton français, cherchant à éveiller un Scipion. « Où naîtra le héros, où s'élèvera le peuple qui rendra au genre humain la liberté des mers usurpée par les opulents sauvages des îles britanniques ? » Voilà les mots qu'il voudrait graver sur son livre. — Voici sa prophétie :

« Un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique et de la corruption extrême du gouvernement anglais, réaliseront le vœu de Caton : *La Carthage moderne sera détruite*. Que fera-t-elle, alors que toutes les nations européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilége exclusif de commerce, sur ce monopole d'une apparente liberté politique que fait depuis si longtemps l'Angleterre, s'écrieront : Brisons le sceptre de cette reine des mers ! qu'elles soient libres enfin comme les terres (1) ! »

Déjà Mirabeau s'était écrié : « Nation où la soif de dominer et celle des richesses ont produit, pour la ruine de toutes les parties du globe, des systèmes d'oppression et de crimes qui auraient révolté les Romains, ces héros du brigandage ; nation qui, poursuivant partout la liberté comme une rivale, mériterait que tous les peuples conspirassent contre elle, si tous les peuples étaient li-

(1) *Rapport fait au nom du comité de salut public*, le 1er août 1793.

bres, et si la sublime philanthropie de quelques hommes rares ne demandait grâce pour le féroce patriotisme de leurs concitoyens (1). »

Les discours de Barère contre le cabinet et contre la nation britanniques avaient servi de machines de guerre entre les mains du comité de salut public. L'Angleterre, directrice morale de la coalition, portait des coups d'autant plus dangereux que, sous le prétexte de combattre les idées révolutionnaires, elle s'attachait surtout à détruire les ressources de la France. Barère, en attisant le feu de la haine nationale, tint en éveil une défiance nécessaire. Dans une note manuscrite, il se justifie ainsi de s'être un jour écrié : *Guerre à mort à tout soldat anglais* (2)! « Pénétré des maux que fait à l'humanité le gouvernement anglais, j'ai voulu effrayer, terrifier, frapper les plus cruels ennemis de l'humanité. C'était frapper au cœur le monstre de la guerre. »

Lorsque vint à Barère la pensée de son livre, le Directoire préparait l'expédition d'Irlande, que

(1) *Aux Bataves*, p. 104.

(2) Séance du 7 prairial an III. — L'Angleterre, qui n'avait pas de semblables griefs, ne fut-elle pas témoin d'un semblable exemple? « La postérité frémira d'horreur lorsque l'histoire lui dira qu'à la fin du XVIIIe siècle, un membre du gouvernement anglais osa voter la *guerre d'extermination contre la nation française.* » (Message du directoire exécutif au conseil des Cinq-Cents. Séance du 8 nivôse an VI.) Il s'agit de lord Fitz-William, appartenant à l'opposition.

devaient commander Hoche et Bruyx. Proscrit et caché, il voulut cependant continuer sa tâche et servir de sa plume la cause qu'il ne lui était pas permis de servir de sa parole. « Et moi aussi, s'écrie-t-il, j'ai porté mon offrande patriotique pour la descente en Angleterre. »

Il dédie son travail à l'armée expéditionnaire.

« Il paraîtra nouveau, sans doute, dit-il, de dédier un ouvrage philosophique à une armée ; c'est aussi un événement nouveau de voir une armée composée de soldats citoyens, d'officiers politiques et de généraux philosophes. . . . . Les Grecs républicains s'immortalisèrent aux Thermopyles ; mais ils ne combattaient que pour leurs foyers. Les Romains libres s'illustrèrent à Carthage ; mais ils ne combattaient que pour leur empire. Vous, citoyens français, soldats républicains, vous avez combattu à la fois pour vos foyers, pour votre liberté, pour les droits de l'homme, pour l'indépendance des autres nations, pour la paix du continent; vous allez combattre pour l'affranchissement des mers. »

Cette dédicace est un appel à tous les peuples pour les coaliser contre l'ennemi commun ; manifeste souvent éloquent, malgré l'exagération de ses couleurs. L'auteur rappelle ces expressions haineuses de Pitt, en restreignant le droit des nations neutres :

« La France doit être détachée du monde commercial, et traitée comme si elle n'avait qu'une

seule ville, qu'un seul port, et que cette place fût bloquée et affamée par terre et par mer. »

Et il y répond par cette phrase de Montesquieu : « La France ne devrait jamais faire de commerce avec l'Angleterre qu'à coups de canon (1). »

« Il est temps, poursuit-il, que ce commerce terrible s'ouvre avec ce gouvernement étranger au monde, étranger à l'Europe, étranger à sa propre nation. »

La haine de Barère lui était d'ailleurs bien rendue, s'il est vrai, comme il le prétend (mais nous aimons mieux supposer de sa part un aveuglement causé par le chagrin), s'il est vrai que pendant sa détention dans les prisons de Saintes, des agents anglais soient venus irriter les esprits contre lui, pour provoquer, soit une émeute meurtrière, soit un jugement hâté, inique et cruel.

Quant à l'idée de son livre, elle occupe une place trop importante dans la vie de Barère, pour que nous ne l'exposions pas brièvement. Elle lui avait servi de base pour rédiger l'acte de navigation française proposé à la Convention en septembre 1793 ; elle lui servit plus tard à ébaucher, sur l'invitation de Napoléon, un projet de législation maritime.

« La nature a donné la mer aux divers peuples des continents. C'est un domaine commun à tous ; c'est la propriété universelle.

(1) Lettres familières de Montesquieu.

« Le naturaliste appelle la mer la limite des nations diverses ; — Le commerçant la regarde comme l'itinéraire de tous les peuples.

» La mer est le théâtre de la démocratie commerciale. »

Chaque peuple a donc un droit égal d'y lancer ses escadres, d'y voiturer ses productions, de sillonner sa surface d'un pôle à l'autre. C'est le plus puissant instrument qui ait été donné à l'homme pour faire de toutes ses familles une seule famille. La reconnaissance du droit de tous est un gage de paix universelle.

Un pareil droit ne saurait être ni aliéné ni monopolisé.

Rome et Carthage se rendirent coupables de cette double violation lorsque, pour terminer la première guerre punique, elles se partagèrent l'empire des eaux et celui de la terre.

D'autres nations ont plus ou moins réussi à s'attribuer exclusivement la puissance maritime; mais c'est le propre du despotisme de corrompre ceux qui l'exercent, et de là peut-être la source des justes reproches qu'a mérités l'Angleterre.

Cromwell posa les fondements de l'acte de navigation anglaise. Aucune autre puissance n'a possédé un système maritime coordonné et persévérant : celui de la France, dans sa plus belle époque, fut purement colonial, mais constamment impolitique, tantôt faible et tantôt orgueil-

leux. Celui de l'Angleterre a toutes les qualités opposées à ces défauts : constitution solide des forces navales, direction constante des travaux nautiques, doctrine sur laquelle se base l'esprit national; tout est réuni.

« Nous sommes au XVIIIe siècle pour la terre, nous ne sommes qu'au VIe pour la mer, dit l'auteur; le gouvernement des Anglais a mis la mer en féodalité. Elle est partout soumise à leur suzeraineté navale : elle leur paie partout des redevances et des tributs.

« Le commerce de toutes les nations est assujetti à une sorte de péage de la part des Anglais; leurs châteaux flottants sont établis sur tous les parages; ils commandent foi et hommage à tous les États, à tous les peuples. »

Que de ruses, que de crimes, l'établissement et la conservation de cette suprématie n'ont-ils point coûtés à l'Angleterre!

Quand les victoires de Louis XIV augmentèrent la prépondérance territoriale de la France, le gouvernement britannique présenta au continent le fantôme d'une monarchie universelle pour cacher ses propres envahissements. Quand la Révolution française vint proclamer des principes de justice et d'égalité, il sentit que la logique des nations en conclurait bientôt contre son odieux despotisme; il effraya les rois, il souffla la jalousie entre les peuples, la discorde entre les citoyens;

il soudoya la corruption, afin d'éteindre ce foyer d'idées nouvelles qui le menaçait.

En effet, bien des guerres, bien des traités avaient eu la prétention d'établir l'équilibre européen; et l'on supportait sans murmure un acte de navigation qui monopolisait l'Océan au profit d'un seul peuple. La France républicaine ouvrit les yeux la première, et voulut fonder la liberté des mers. En travaillant pour tous, elle se fit une implacable ennemie.

L'Angleterre déguise son ambition en alléguant sa position insulaire, qui ne permet point un agrandissement de territoire. Mais elle fait son territoire de la mer elle-même; elle en prend chaque jour possession par sa marine; chaque jour elle en étend les frontières à son gré.

L'Asie, l'Afrique, l'Amérique, la Polynésie, voilà ses territoires. Il semble que cet horizon soit trop éloigné pour notre vue politique. Il semble aussi que l'oppression des peuples cesse d'être un attentat, parce qu'elle s'exerce loin de nous.

Barère trace l'histoire des moyens employés par le gouvernement anglais pour accroître sa puissance extérieure, et le tableau de sa conduite au sein même des îles britanniques. Peu d'écrivains, il faut le dire, ont mieux étudié ce sujet. C'est une histoire cruelle, c'est un tableau révoltant; mais rappelons-nous, il le faut, que celui qui parle est un ennemi et qu'il veut exciter la haine. Sa conclu-

sion est qu'un pareil gouvernement est incompatible avec l'intérêt des autres nations.

Puis il s'adresse successivement à chacune d'elles, et lui déroule la série de ses griefs contre l'Angleterre.

« Il y a, dit-il, deux moyens d'attaquer la puissance anglaise ; l'un immédiat et décisif, celui qui est confié à notre brave armée ; l'autre est *de fermer l'entrée de tous les ports européens aux vaisseaux anglais, de saisir sur toutes les mers les marchandises anglaises, et de parquer politiquement ce gouvernement dans son île par la paix continentale.* »

On ne s'étonnera pas de la faveur qu'obtint l'ouvrage de Barère auprès de celui qui établit quelques années plus tard le système continental. Nous venons d'en voir la pensée très nettement exposée.

Barère, qui avait participé au décret du 16 pluviose an II, portant *abolition de l'esclavage en Amérique*, regarde cette mesure comme indispensable pour empêcher toute puissance maritime de prendre un développement exclusif. Le système colonial a changé, dit-il ; chez les anciens, la colonie n'était qu'une extension de territoire nécessaire à la famille nationale devenue trop nombreuse. Chez les modernes, une métropole égoïste envoie des bandes d'esclaves travailler au loin pour elle. — Il faut que les colonies, désormais parties intégrantes des États continentaux, soient

cultivées par des mains également libres; il faut que ceci soit déclaré la loi des nations.

Enfin, son sentiment philanthropique, s'élevant au point de vue le plus général, rêve une sainte alliance des peuples sur les ruines du despotisme anglais, et lui inspire cette belle page :

On a beaucoup vanté en Europe le pacte de famille qui liait deux maisons puissantes pour la sûreté du Midi. Il y a un plus beau pacte à faire encore : c'est celui des familles humaines, celui des nations, ou du moins celui des peuples de l'Europe.

Pourquoi ce continent, de toutes parts éclairé par les lumières du XVIIIe siècle, et révolté des crimes du gouvernement anglais, ne serait-il pas un jour soumis aux décrets préparés dans une grande assemblée européenne, réunie au centre, et dans laquelle chaque peuple, État, puissance ou gouvernement, enverrait ses députés ?

Pourquoi ne verrions-nous pas l'assemblée des représentants de l'Europe, comme nous voyons l'assemblée des députés de l'empire germanique et l'assemblée des représentants de la France ? Là serait juré solennellement, par tous les peuples continentaux, haine éternelle à la tyrannie maritime, fidélité à la liberté du commerce et des mers !

Un tel congrès serait le plus beau spectacle que notre continent pût présenter à l'univers. Une assemblée aussi auguste se réunirait tous les dix ans pour rétablir les droits des nations, maintenir l'affranchissement des mers, les traités de paix et d'alliance, de navigation et de commerce; elle écouterait les plaintes des peuples et des gouvernements, et jugerait la cause des rebelles à la volonté générale ou à l'intérêt des nations. C'est alors que la justice, si longtemps exilée de la terre, viendrait se réunir avec la paix pour faire le bonheur du monde (1)

(1) Tom. III, p. 165. *Vœu général.*

Nous ne croyons pas avoir donné trop d'étendue à l'analyse de ce livre, non seulement parce que c'est l'œuvre principale de Barère, mais parce qu'il offre peut-être quelque valeur de circonstance. « L'Angleterre est sur la mer ce que Rome était sur la terre quand elle tomba de sa grandeur, » disait Raynal en 1770 (1). Barère, en rappelant ces paroles vingt-cinq ans après, ajoute : « Le poids de sa grandeur doit entraîner sa ruine. »

Depuis ce temps, la puissance britannique n'a cessé de s'étendre, poussée fatalement ; car un monopole en décroissance est frappé de mort. Touche-t-elle aujourd'hui à l'accomplissement de la prophétie ? La nouvelle voie qu'elle tente de se frayer vers l'orient ne sera-t-elle pas le signal du dénouement ? N'a-t-elle point enfin porté les mains sur l'arme destinée à se tourner contre elle-même ? Telle est la question que l'on s'adresse d'un bout de l'Europe à l'autre.

La France, du moins, cruellement éclairée par de récentes déceptions, comprendra-t-elle que son état maritime doit appeler tous ses efforts, toute sa sollicitude ? Après avoir, par la proclamation des principes de liberté, affranchi tant de terres, lui sera-t-il donné de réaliser aussi l'affranchissement des mers ? France ! lui criait, il y a bientôt un demi-siècle, le vieux conventionnel

(1) *Histoire philosophique et politique des Indes*, tom. X.

qui vient d'expirer, c'est la conséquence logique, c'est le digne complément de ta Révolution.

Barère, en composant son ouvrage, avait aussi une intention personnelle qu'il ne dissimule pas, celle de se rendre agréable au Directoire en secondant ses projets. Mais, au lieu de désarmer d'opiniâtres ressentiments, le livre appela l'attention sur l'auteur, que ses ennemis firent poursuivre avec un nouvel empressement, pour exécuter contre lui le décret de déportation. Il dut quitter momentanément son asile et errer de nouveau dans la campagne ; puis il vint se réfugier aux environs de Paris, dans la maison d'une amie, madame la comtesse de Guibert.

Sa reconnaissance envers les deux personnes qui l'avaient généreusement recueilli s'est exprimée dans les termes les plus touchants.

Sur la dernière lettre que lui écrivit M. Fonade de Bordeaux, peu de jours avant de mourir, il a tracé ces mots : « O Providence ! pourquoi, après m'avoir sauvé des mains barbares de mes ennemis, m'as-tu ravi cet ami hospitalier, qui, pendant cinq ans et demi, m'a comblé de bontés et réconcilié avec les hommes de ce siècle corrompu ! »

Et dans ses pages intimes, nous lisons : « C'est avec une sorte de plaisir mêlé d'amertume que j'écris mes souvenirs sur madame de Guibert, douée d'une âme vraiment céleste par ses vertus, par son amour pour la liberté et par son courage à secourir l'infortune. Je peux dire comme Horace : *Nulli fle-*

bilior quam mihi. C'est elle qui m'envoya des se cours pendant les premiers temps de ma proscrip tion en 1795, dans les prisons de Saintes, et qui vint me porter encore des consolations, lorsqu'échappé de ces prisons, je m'étais réfugié à Bordeaux, chez un négociant patriote et généreux. C'est madame de Guibert qui, apprenant que les membres du Directoire s'acharnaient encore, aux mois de mai et de juin 1799, à me faire rechercher par leur police, m'envoya de l'argent pour voyager, et m'offrit un asile assuré dans sa maison de campagne, à Saint-Ouen, à une lieue de ce palais du Luxembourg, où siégeaient mes persécuteurs. »

C'est là qu'il demeura caché jusqu'au 18 brumaire, et même un peu plus tard, par précaution, car les véritables intentions de Bonaparte n'étaient pas connues. Barère lui adressa un exemplaire de son livre sur la *Liberté des mers*, et huit jours après il fut compris dans une espèce d'amnistie, qui rappelait un certain nombre de proscrits.

Voici d'ailleurs sa pensée sur le coup d'État de brumaire et ses suites : cette pensée, qui n'est point exempte de contradictions, au moins apparentes, ne fut ainsi exprimée que plusieurs années après l'événement :

Le renversement du directoire était devenu un bruit pour les vrais constitutionnels. Le directoire s'était fait une habitude et un jeu de violer la constitution. La forme du

renversement seule parut dangereuse à cause de l'exemple qu'elle donnait à la force armée, bien différente de la force du peuple qui reprend ses droits. Mais ce changement nécessaire dans l'État fit naître des espérances. Le consulat de Bonaparte fut appelé par Lafayette et par l'opinion républicaine une *dictature réparatrice*, comme une grande occasion de laver la liberté des outrages que la réaction lui avait fait subir. Pourtant le triomphateur de Saint-Cloud ne fut populaire que peu d'instants. Il ne tarda pas à prouver, par son antipathie pour la république et pour ses défenseurs, que ce n'était point le général de l'armée d'Italie et d'Égypte qui ferait régner la liberté et l'égalité et le gouvernement représentatif. On eut beau donner de forts avertissements au premier consul de ne pas détourner la révolution de son cours au moment où elle aboutissait au bonheur de la France; le soldat parvenu répondit qu'il n'avait détrôné que l'anarchie, et il posa sur sa tête une couronne impériale, qui n'était demandée que par lui et ses flatteurs. . . . . .

Nul parti ne fut satisfait. Les partisans de la liberté reprochèrent au général Bonaparte de n'avoir point travaillé pour eux. Les partisans de l'émigration le maudirent pour n'avoir pas fait cette journée au profit de Louis XVIII. Le Conseil des cinq cents ne lui pardonna point d'avoir reçu le pouvoir d'une coterie de l'autre Conseil. Les princes étrangers crièrent à l'usurpation, pour troubler de nouveau la France déjà bien divisée, et pour éloigner du pouvoir le vainqueur de l'Italie.

Aux yeux des contemporains, le 18 brumaire ne fut qu'une *intrigue* de ces parvenus que la révolution avait improvisés. Pour l'homme politique et pour l'historien, le 18 brumaire fut une *nécessité*. C'est la véritable définition de ce grand événement de la dernière année du XVIIIe siècle. Au 18 brumaire, l'homme nécessaire était le général Bonaparte. Moreau n'était qu'un royaliste militaire et un politique ignorant. Masséna, qui venait de vaincre les Russes à Zurich, n'était qu'un brave et intelligent homme de guerre. Bonaparte, sans avoir acquis la science du gouvernement civil, avait du moins une grande portée

politique, et avec des conseils sages et éclairés, il eût fait de la France le foyer de la liberté armée et le centre de la civilisation. Quand on sait se rendre compte des hommes et des choses; quand on analyse avec quelque sagacité et quelque bonne foi les détails et l'esprit de l'époque, on rend plus de justice au courage extraordinaire qu'a dû avoir Bonaparte pour renverser un gouvernement constitutionnel, qui, dans les premières années, avait pris quelque racine dans la nation. Bonaparte exposait sa tête et sa gloire; les intrigants qui l'entouraient et le poussaient n'exposaient rien. . . . . .

La liberté se plaça aux Tuileries en face du premier consul, comme le remords qui troublait la joie de son coup d'état et la sécurité de son pouvoir; aussi dirigea-t-il toutes ses attaques contre la liberté. Il effaça le nom importun de *république* inscrit sur la porte du palais consulaire; il fit abattre le lieu des séances de l'assemblée constituante; il changea en théâtre la salle des séances de la Convention nationale; il alla même jusqu'à faire couper les *arbres de liberté* qui ombrageaient la cour des Tuileries. Mais ces attaques, dirigées contre tous les attributs et les souvenirs de la république, ne devaient pas enchaîner pour toujours la liberté: les despotes passent et les peuples restent. . . . . .

Le 18 brumaire est une des plus influentes époques de la révolution; il a tout changé dans son cours, tout dénaturé dans ses résultats, tout altéré dans ses libertés, tout détruit dans l'esprit national. Le grand mouvement de régénération sociale des Français et d'émancipation des peuples européens fut arrêté, paralysé par la violence militaire, et confisqué au profit d'un soldat audacieux. Le 18 brumaire eut un effet de découragement et de lassitude sur les patriotes français et européens: c'est l'effet de l'invasion militaire sur la puissance civile. Le gouvernement de la force commence, et le glaive est un mauvais législateur.(1).

(1) *Manuscrits.*

Madame de Staël remplit ses *dix années d'exil* du regret que lui cause la privation des conversations de Paris ; Barère semble avoir écrit ses *Mémoires* pour déblatérer contre la capitale et ses habitants, tout en prouvant à chaque page combien lui sont chères la vie et les habitudes de la grande ville. L'amour de cette vie de société lui inspire une exclamation plus que naïve : « J'oubliai, dit-il, en reprenant mes droits de cité, que Bonaparte avait attaqué les droits de ma patrie, et je n'écoutai plus que le sentiment de la reconnaissance. »

A peine rendu à la liberté de locomotion, il s'empressa d'aller porter au premier consul le tribut de cette reconnaissance un peu exagérée. L'occasion d'en donner des preuves ne tarda pas à se présenter. Sur l'invitation de Bonaparte lui-même, il réfuta avec un vrai talent de polémique un discours du ministre anglais, lord Granville, et un pamphlet de sir Francis d'Yvernois, dirigés l'un et l'autre contre le nouveau gouvernement, et surtout contre la personne de son chef.

Cependant, celui-ci éprouva un refus, lorsque, appréciant les talents de l'ancien rapporteur du comité de salut public, et voulant les utiliser, sans lui donner dans l'État une position influente, il offrit à Barère la rédaction d'un *Journal de l'armée*. « Vous êtes, lui dit-il, aimé des soldats français, qui savent de quelle manière vous excitiez leur courage et célébriez leurs victoires. » Mais, soit qu'un tel rôle lui parût une déchéance après

celui qu'il avait joué, soit qu'il prévît l'emploi que ferait bientôt Napoléon des armées nationales dans ses vues personnelles, Barère répondit avec un peu d'ironie : « Le premier consul voudrait faire de moi un barde; mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Il redevint pourtant journaliste, mais ce fut par une impulsion spontanée et toute patriotique. La rupture du traité d'Amiens ralluma sa verve, et l'idée lui vint qu'une guerre de plume contre l'Angleterre servirait d'auxiliaire utile à celle que préparait le gouvernement français. Il songea d'abord, poursuivant le développement de son livre, à publier un recueil périodique intitulé : *La Liberté des mers ;* ensuite le titre plus franchement hostile de *Mémorial anti-britannique* obtint la préférence. Il soumit son projet au premier consul, qui l'approuva et promit de lui donner une subvention; d'après Barère, cette promesse n'aurait point été réalisée. En général, les communications que Bonaparte entretint avec le rédacteur du nouveau journal, par l'intermédiaire de Bourienne et de Duroc, demeurèrent empreintes d'une hésitation et d'une réserve diplomatique dont on ne pénètre pas bien la cause, si elle n'est dans les ménagements qu'il voulait observer à l'égard des partisans de l'ancien régime. Barère cependant était alors fréquemment consulté sur des objets auxquels le gouvernement attachait beaucoup d'importance, et l'on semblait mettre du prix à ses opinions. Il

fournissait des renseignements sur la tactique, la tendance et le personnel des partis en Angleterre; plusieurs fois aussi des travaux lui furent demandés sur l'organisation des pouvoirs administratifs, sur la législation, la marine, etc. Enfin, Napoléon témoigna de son estime pour les lumières et pour l'expérience politique de Barère, lorsqu'ayant été informé de son projet de retraite dans les Pyrénées, il lui adressa la note suivante, en date du 9 floréal an XI :

« Le premier consul ayant appris le départ du citoyen Barère pour son pays, désire qu'il reste à Paris.

» Le citoyen Barère fera un rapport chaque semaine, soit sur l'opinion publique, soit sur la marche du gouvernement, soit sur tout ce qu'il pourra croire être intéressant au premier consul de connaître.

» Il peut écrire en toute liberté.

» Il remettra en main propre son rapport cacheté au général Duroc, qui le remettra au premier consul; mais il est indispensable que personne ne se doute de cette espèce de communication, sans quoi le premier consul la ferait cesser.

» Il peut aussi mettre souvent dans les journaux des articles tendant à animer l'esprit public, surtout contre les Anglais. »

— « Je resterai à Paris, je ferai avec dévouement et sincérité ce que le premier consul désire. Je n'ai rien à refuser à celui qui m'a rendu le plus

grand de tous les biens, la liberté.» Telle fut la réponse de Barère, en acceptant cette tâche peu digne de sa position, comme il en convient lui-même, mais singulièrement bien appropriée à la nature de son talent.

Ainsi commença une correspondance confidentielle, fort intéressante pour l'histoire du temps. Les événements y sont appréciés et souvent prévus avec une sagacité remarquable, que l'auteur avait acquise dans la pratique des grandes affaires; les variations de l'opinion publique y sont quotidiennement indiquées avec beaucoup de finesse d'observation; rien n'y est négligé, ni les bruits des salons ni ceux de la rue. Ajoutons, à l'honneur de Barère, que les avertissements et les conseils donnés par le vieux républicain au jeune dictateur ne sont pas moins inspirés par le patriotisme que par l'expérience. Barère avait raison de penser que cette correspondance, si elle était connue, produirait sur les esprits un mouvement favorable à sa réputation. Dégagé, par la mort de l'empereur, des obligations de réserve qui lui avaient été imposées, il se mettait en mesure de la publier à Bruxelles, quand les événements de 1830 vinrent interrompre l'exécution de ce projet. Cependant un petit nombre de personnes avaient eu communication de ces lettres, devenues désormais historiques, entre autres un publiciste dont les écrits furent très remarqués sous la Restauration, M. d'Herbigny, auteur de la *Revue po-*

litique de l'Europe, *en* 1825, et des *Nouvelles lettres provinciales*. M. d'Herbigny rendit compte à Barère de l'impression que lui avait causée leur lecture, dans quelques pages auxquelles nous allons emprunter une citation :

Dans ce tableau mobile et journalier vient se peindre l'esprit de la France, s'élevant rapidement de la froideur à l'enthousiasme et retombant aussi rapidement de l'enthousiasme à la froideur, son intérêt vif et passager, suivi d'une insouciance désespérante, son admiration et son mépris sans consistance, ses applaudissements si près de ses murmures, son abandon si près de sa défiance, et cette rapidité d'éclair avec laquelle il passe de l'espérance à la crainte, de l'allégresse aux alarmes, de l'ardeur au découragement, de la louange à l'insulte, de l'amour à la haine; toute cette peinture est vivante et curieuse, et surtout éminemment instructive. Elle fait mieux connaître tout un peuple que plusieurs siècles de son histoire. C'est l'état moral de la nation, et ce sont des archives qui transmettent à la postérite la figure et les mœurs de ses pères.

Au milieu de toutes ces opinions éphémères, incertaines et flottantes, l'habile politique en distingue une, fixe, immuable, menaçant de dominer toutes les autres, et s'attaquant opiniâtrément au destin de Napoléon; c'est la vieille opinion aristocratique, vivant d'abord de son propre fanatisme, soutenue en même temps par des moyens inconnus, dirigée par un souffle invisible ; opinion méprisée par Napoléon, mais autrement considérée par le profond observateur. Barère le ramène sans cesse à cet écueil qu'il dédaigne; il lui montre cette opinion inflexible s'alliant à l'opinion religieuse, plus cachée et non moins implacable, et toutes deux creusant l'abîme où elles se préparent à l'engloutir; il l'avertit que ces deux opinions fanatiques relevées par lui n'en sont pas moins inexorables contre lui; que leur conjuration est le plus grand danger de sa fortune; qu'elles ne lui pardonnent ni ses victoires, ni sa puissance, et bien moins encore son élévation. A la hau-

teur où Napoléon était placé, il se crut hors d'atteinte; il méprisa les dangers et les conseils, et sa chute accomplit les prédictions du prophète politique.

Ces dernières phrases, où se révèlent d'ailleurs les préoccupations particulières au libéralisme de l'époque, témoignent que le correspondant choisi par Napoléon écrivait moins en courtisan qu'en citoyen.

C'est ce qui explique très naturellement la brusque cessation de cette correspondance, entretenue depuis le commencement de 1803 jusque vers la fin de 1807. Barère préparait son deux cent vingt-troisième bulletin lorsqu'il reçut le billet suivant du général Duroc :

« Je suis chargé de vous écrire, monsieur, qu'il devient inutile que vous continuiez de m'envoyer des bulletins, les occupations de S. M. ne lui permettant plus de les lire. Si par la suite il en était autrement, je m'empresserais de vous en faire part. »

Ici se termine l'histoire des relations de Barère avec Napoléon. On a prétendu qu'il avait rempli les fonctions de censeur littéraire et de rédacteur du journal officiel. Il dément ces deux assertions de la manière la plus énergique et la plus concluante.

Traité désormais plus que froidement par le pouvoir impérial, repoussé par les agents de ce pouvoir dans sa candidature au sénat, et par le sénat dans sa candidature au corps législatif,

persécuté même à plusieurs reprises, Barère passa rapidement d'une admiration excessive pour Bonaparte aux jugements sévères, souvent haineux, et quelquefois injustes, dont ses papiers sont remplis. Cette disposition malveillante ne fit place à une opinion calme et saine qu'après les derniers malheurs de l'empire.

Nous nous bornerons, pour indiquer cette gradation, à mettre en parallèle quelques titres choisis parmi les nombreux plans d'ouvrages que la vie de Napoléon avait inspirés à Barère.

C'est d'abord : *la France illustrée et agrandie par Napoléon*. Il l'encourage à devenir *le roi des rois* ou *l'empereur de l'Europe*, afin d'écraser la tyrannie anglaise. A cette époque, Barère traduisait les célèbres improvisations italiennes de Francesco Gianni sur la prise d'Ulm, sur celle de Vienne et sur la bataille d'Austerlitz, ainsi que la *Couronne poétique composée pour le glorieux avénement de Napoléon Ier par les bergers de l'Arcadie*.

Plus tard, de 1807 à 1815, c'est : *Napoléon aristocrate*, *Napoléon et la liberté de la presse*, etc.

Après 1815, il ne s'agit plus que d'une simple *Histoire de Napoléon et de son règne*, que Barère a souvent regretté de laisser inachevée.

Une imagination comme la sienne ne pouvait demeurer insensible à tant de gloire. Aussi, lorsque, en 1840, la nouvelle du retour des cendres impériales arriva dans ses montagnes, son vieil en-

thousiasme se ranima et poussa des cris de joie.

Pendant les dernières années de l'empire, Barère, classé parmi les mécontents, s'abstint de toute manifestation politique et se renferma dans une vie d'homme de lettres et d'homme de société. Des traductions d'Young, son poëte favori, du Tasse, de Tyrtée, l'*Histoire des révolutions de Naples*, le *Voyage de Platon en Italie*, beaucoup d'autres écrits, les uns publiés, d'autres demeurés en portefeuille; tels furent les fruits de ce loisir laborieux. Il fréquentait beaucoup le Théâtre Français et l'Opéra, où son goût et son érudition étaient appréciés des artistes. Lesueur, Dalayrac, Steibelt, Lays, Talma, Larive, liés intimement avec lui, recevaient volontiers ses conseils ; il a même composé sur l'art théâtral, sur Talma en particulier, des études qui ne sont pas sans quelque importance.

Barère était surtout recherché dans la société, où brillait sa conversation pleine de trait et de grâce. « Vous êtes le plus aimable des hommes, lui écrivait le docteur Alibert, qui s'y connaissait; quand je vous vois, j'ai de l'esprit pour toute la semaine. » Un jour qu'il avait dîné chez madame Récamier à côté de La Harpe, celui-ci alla demander le nom de son voisin de table à la maîtresse de la maison, en ajoutant : « On le reconnaît assez, à son ton et à ses manières distinguées, pour un homme de l'ancien régime ; vos républicains sont tous empreints de la rudesse et de la férocité

de leurs opinions. — Madame Récamier se contenta de répondre en souriant : « C'est un des correspondants de mon mari ; il en vient tant que je ne me rappelle plus le nom de celui-ci. »

Les événements de 1814 interrompirent la période la plus calme et la plus heureuse peut-être de la vie de Barère. Aux approches de la catastrophe, il avait conduit dans le midi la veuve et la fille d'un de ses parents, et c'est là qu'il assista aux dernières convulsions de l'empire. Les progrès de l'envahissement ennemi le poussèrent successivement de Tarbes à Toulouse, à Cahors, à Limoges, d'où il reprit au mois d'avril le chemin de la capitale.

La France avait accueilli par lassitude la restauration des Bourbons, qui lui faisait espérer enfin un repos nécessaire après tant d'ébranlements. La génération révolutionnaire n'était point sans défiance; mais le despotisme de Napoléon avait si cruellement pesé sur elle qu'elle ne se montra point hostile à ses successeurs; eux de leur côté promettaient l'oubli des anciennes querelles. Une réforme politique semblait s'annoncer, non point rapide et complète comme celle dont ce despotisme avait arrêté la marche, mais capable de créer peu à peu l'esprit public; et les auteurs de la première réforme s'associèrent franchement à la seconde. Barère personnellement ne devait attendre et n'attendait aucune faveur du nouveau gouvernement; il se contenta de la tranquillité qu'on

lui laissait et reprit son genre de vie précédent. Quelques brochures politiques, échappées de sa plume pendant cette première restauration, n'expriment que des sentiments de libéralisme, sans haine pour le présent ni regret pour le passé.

Le retour de l'île d'Elbe ne paraît pas avoir excité chez lui un grand enthousiasme ; ses Mémoires en font foi. Mais on peut s'étonner qu'il n'y soit fait aucune mention d'un acte honorable pour son courage et pour la persévérance de ses opinions. Le 21 mars, le lendemain de l'entrée de l'empereur aux Tuileries, Barère lui adressa la lettre suivante, que ses biographes doivent enregistrer ; on va voir si quelques chroniqueurs ont été autorisés à le faire figurer dans de prétendues conspirations pour favoriser le retour de Bonaparte.

SIRE,

Il appartient à un homme qui préféra toujours la liberté et la patrie à toutes les illusions du pouvoir et à toutes les ambitions de la fortune, de présenter à V. M., rétablie sur le trône élevé par *la souveraineté du peuple*, l'hommage de la vérité. Elle n'a jamais pu pénétrer chez les princes ordinaires que par des portes enfoncées ; elle pénètrera aujourd'hui dans le palais de Napoléon par la force de l'opinion publique.

Je prouve mon respect pour votre pouvoir et pour la puissance nationale, en vous disant la vérité ; ceux-là l'outragent qui cherchent par des flatteries et des mensonges à obtenir des richesses et de l'influence auprès de votre personne.

Dans la double période consulaire et impériale, je n'ai

exercé aucune fonction publique; j'ai vécu sous votre empire comme dans un état permanent de proscription morale: mes paroles ne peuvent donc être suspectées ni par le peuple français, dont j'ai toujours défendu les droits au péril de ma vie, ni par V. M. dont j'ai deux fois défendu l'élévation au pouvoir consulaire, mais dont je n'ai jamais caressé l'autorité.

Des événements extraordinaires vous ont, pendant quelques années, constitué le brillant héritier de la toute-puissance de la révolution française; vous pouviez en consacrer à jamais les grands principes; ils ont été anéantis sous l'empire illimité et par les ambitieuses conquêtes qui l'ont renversé. Il s'agit aujourd'hui de les proclamer franchement, ces grands principes, et de les constituer avec une telle énergie, qu'ils puissent triompher toujours de vous-même et de vos successeurs.

La restauration momentanée des Bourbons a élevé comme un siècle entre votre empire et le pouvoir que l'armée et la nation rétablissent aujourd'hui dans vos mains; vous étiez devenu le conquérant de l'Europe, également effrayée de vos succès et de vos revers; vous allez devenir le conservateur de la France limitée par la politique et par la nature.

En moins d'une année, *la providence, qui paraît être le principal ministre de la France*, a donné deux grandes leçons aux rois: votre abdication de l'empire et votre retour sur le trône.

L'opinion, cette souveraine qu'on ne détrône jamais, et qui renverse à son gré tous les trônes et détruit toutes les dominations après les avoir jugées, l'opinion d'un peuple libre quoique léger, et éclairé sur ses droits quoique inattentif, avait abandonné V. M. il y a un an, comme elle vient d'abandonner il n'y a qu'un jour les Bourbons.

Faites donc, Sire, que cette grande expérience politique soit une fois utile, et que votre nom porté à l'extrémité du monde par la renommée des batailles, ne retentisse plus en Europe que comme le nom d'un législateur politique qui a donné aux lois la force des armes, et à la raison publique la puissance du trône. Faites que la nation consti-

tue librement ses droits dans toute leur énergie et leur intégrité. C'est là la véritable immortalité d'un grand homme.

Une autre pièce, dont nous trouvons également la minute dans les papiers de Barère, complètera l'opinion des lecteurs sur les dispositions politiques qui l'animaient alors :

La nation française a échappé au terrible *despotisme de la liberté*, sous lequel elle a été forcée d'exister depuis 1789 jusqu'en 1800.

Elle a échappé au brillant *despotisme de la gloire*, sous lequel elle a vécu depuis 1800 jusqu'au 30 mars 1814.

Elle vient d'échapper au routinier *despotisme de l'hérédité*, sous lequel elle a gémi depuis le 4 mai 1814, jusqu'au 20 mars 1815.

Il s'agit maintenant d'échapper au *despotisme constitutionnel* ou plutôt *constitué*, de tous le plus dangereux ; car si une constitution nationale ne consacre pas franchement les droits du peuple, ne garantit point toutes ses libertés par une sage et forte organisation, et par la séparation des différents pouvoirs, nous n'avons plus qu'un despotisme habilement figuré sous des formes légales, et d'autant plus funeste, qu'il se perpétuera sous couleur de *la volonté générale*.

Si la nation française ne veut avoir dans ce moment de crise et de guerre imminente qu'une constitution *nominale et provisoire*, c'est-à-dire la continuation du despotisme impérial avec des fers mieux rivés, elle peut se contenter des *articles additionnels* aux constitutions de l'empire. Mais si elle veut éviter de nouvelles convulsions, de nouveaux efforts, de nouveaux dangers, de nouveaux sacrifices pour assurer sa liberté politique et civile, il faut avoir le courage de demander aux délégués de la nation une constitution définitive et complète, qui soit composée des leçons de l'expérience et des meilleures dispositions

extraites des constitutions déjà acceptées par le peuple français, appropriées aux lumières et aux vœux de l'époque présente, et sanctionnées par l'expérience de 25 années.

Le plus grand obstacle à une bonne constitution a toujours été dans l'existence, les préjugés, les habitudes et le pouvoir d'un gouvernement précédent et de ceux qui en vivent. Nous l'avons éprouvé sous les Bourbons, élevés dans un autre régime ; nous ne devions pas l'éprouver sous Napoléon, né de la révolution même. Quoi qu'il en soit, une constitution n'est jamais une concession du trône, mais une conquête faite par la nation sur elle-même. Dans les siècles gros de barbarie et de despotisme, les gouvernements sont des places fortes qu'il faut emporter, ou masquer, ou faire capituler, pour jouir d'une constitution véritablement libre ; mais dans les temps pleins d'instruction et de liberté, il faut les conquérir par la raison, par les lumières, par l'opinion et par la nécessité, qui est aussi une puissance ; afin de proclamer les déclarations des droits nationaux, assurer les droits civils et l'empire des lois.

Barère persista dans la ligne tracée par les écrits que nous venons de citer. Devenu membre de la Chambre des Représentants, il ne cessa de presser la rédaction d'une loi constitutionnelle calquée sur celle de 1791, et soumise à l'acceptation du peuple. Il travailla même à en préparer les éléments. Lorsque fut publié le malencontreux *acte additionnel*, qui satisfaisait si peu l'attente du pays, et semblait fermer la porte aux progrès, Barère crut devoir refuser d'y apposer sa signature. Cependant son opposition, toute de principe, n'eut point un caractère tracassier.

Si Napoléon, dit-il, après le désastre inoui de Waterloo,

avait eu confiance dans les représentants et s'était offert devant eux, comme le consul Varron, ne désespérant point du salut de la patrie, ils lui auraient accordé des soldats, des impôts, et sa funeste abdication n'eût pas eu lieu. Quel malheur que la France ait séparé, forcément ou volontairement, sa destinée de celle de Napoléon! Ah! si la liberté révolutionnaire avait pu compter sur son épée, c'était l'arme la plus sûre pour triompher de l'Europe. Il est constant que la France, que quelques orateurs politiques voulurent sauver sans Napoléon, eût été sauvée par sa présence à la tête de la France au désespoir.

Les événements militaires devinrent si pressants, dit-il ailleurs, que la chambre des représentants fut surprise au milieu de son travail constitutionnel; mais elle ne voulut point se séparer sans avoir légué aux générations futures une déclaration solennelle de principes et de droits politiques. C'est ce qu'elle fit le 7 juillet 1815, dans la séance du soir, la veille du jour où ses pouvoirs allaient expirer sous les coups d'une force majeure. Déjà, plusieurs jours auparavant, Garat avait présenté un bill de droits très court et incomplet, que Barère et Poulain Grand-Pré soutinrent pourtant énergiquement, comme devant consacrer la fuite des Bourbons; de même que le bill des droits de 1688 en Angleterre avait consacré l'expulsion des Stuarts. Ce projet de Garat, amendé par ses deux collègues, était une sorte de drapeau de la liberté, échappé au naufrage universel. Mais comme il existait un comité de constitution, chargé de faire un acte constitutionnel complet, qui devait être imposé au monarque, quel qu'il fut, présenté par les alliés, il fallut en accélérer et en résumer les travaux dans une simple déclaration de principes. Barère en proposa d'abord une, le 5 juillet, appuyée par M. Dupont de l'Eure, qui donna aussi lecture d'un autre projet rédigé par un externe. M. Julien, de Vaux, la chambre renvoya à une commission de cinq membres ces deux projets, que l'on fondit en un seul. Tel fut le testament politique de cet assemblée, qui n'eut qu'un mois d'existence, mais dont [illegible] semblée la plus patriotique et la plus nationale après la

Constituante et la Convention. Elle prévoyait trop bien les cruelles réactions auxquelles allaient se livrer l'émigration et le royalisme, pour ne pas leur créer des obstacles ; et elle eut la générosité de se jeter entre eux et la France accablée par une seconde invasion. La presque unanimité de la chambre, fidèle et courageuse représentation du peuple français, était autorisée par son origine dans les assemblées primaires, et par la force des événements, à délibérer une constitution pour remplacer la charte octroyée, et à l'imposer à cette soi-disant royauté légitime qui marchait avec des hordes étrangères sur les cadavres français. Elle ne fut effrayée ni par l'artillerie prussienne, braquée sur le pont, vis-à-vis la salle des séances, ni par la prétendue toute-puissance de Wellington, accourant de Cambrai à Versailles, consignant son mannequin royal à Louvres et ensuite à Saint-Denis, pour le glisser pendant la nuit aux Tuileries. Elle voulut du moins déposer ses principes de liberté et de nationalité dans la célèbre déclaration du 7 juillet 1815. C'est là que sont écrites, pour un avenir fort et libre, les conditions irrécusables du gouvernement représentatif, pour lequel les Français ont combattu depuis le 14 juillet 1789 (1).

Barère prit la parole dans la chambre des représentants avec une mesure qui se fit remarquer autant que l'élégante facilité de son langage. J'ai vu quelques uns de ses auditeurs, qui s'étaient attendus à des modèles d'éloquence démagogique ; ils ne pouvaient revenir de leur étonnement.

Sa conduite pleine de modération semblait devoir le préserver de nouvelles persécutions ; mais en 1815, comme dans toute réaction, le châtiment de certains actes fut un prétexte pour

(1) *Manuscrits.*

frapper certains hommes. Parmi les proscripteurs de cette époque figuraient des proscripteurs de 1795.

Barère, inscrit sur la liste exceptionnelle du 24 juillet, demeura caché dans Paris jusqu'à la loi d'amnistie du 12 janvier suivant, qui le bannit de France comme votant. Il se réfugia ensuite à Bruxelles, centre d'une colonie de proscrits français et surtout d'anciens conventionnels. Quelques uns d'entre eux avaient illustré la patrie par leur science, leur talent et leur courage; d'autres y avaient occupé les fonctions politiques les plus éminentes, et la plupart en étaient sortis pauvres; plusieurs même manquaient du nécessaire, sans qu'on en puisse citer un seul qui ait compromis la dignité du malheur. A peine des collègues plus fortunés réussissaient-ils à pénétrer le secret de leur position et à leur faire accepter de légers secours. Voici à cette occasion une anecdote touchante que nous recueillons dans les notes de Barère.

« Mons et Bruxelles furent, avec Liége, les villes où il y eut le plus de réfugiés français. Parmi les ex-conventionnels, plusieurs se trouvaient dans un état voisin de l'indigence. Ceux qui étaient riches formèrent une association pour leur venir en aide. M. Ramel de Nogaret fut nommé percepteur et distributeur des fonds de la souscription, et il se livra à cette mission d'humanité avec un zèle et une délicatesse extrêmes. Un ancien con-

ventionnel, nommé Savornin, n'avait pas voulu faire connaître sa détresse; il vivait obscurément dans la basse ville, n'ayant pour toute ressource que les restes de quelques minces économies; il tomba malade, et ses besoins ayant augmenté, une femme belge, chez laquelle il était logé, le servit de ses soins et aussi de son modique avoir. M. Ramel, ayant appris le mauvais état de santé de M. Savornin, découvrit sa demeure et déposa dans sa chambre les secours de l'association. Le pauvre vieillard ne manqua plus de rien. Mais s'étant informé comment il avait pu exister si long-temps, dénué de toute ressource, M. Ramel sut que sa généreuse hôtesse avait elle-même engagé ses effets et ses meubles au Mont-de-Piété, pour subvenir aux besoins du malade. Il s'empressa d'aller dégager ces effets et ne cessa de veiller sur le sort de son ancien et respectable collègue. Mais la maladie et les chagrins de l'exil avaient déjà fait trop de ravages; Savornin mourut : l'association paya ses dettes et fit la dépense des honneurs funèbres.

» Plusieurs autres conventionnels recevaient de M. Ramel, et ensuite de M. Oudot, qui lui succéda dans son honorable fonction, une somme fixe par mois. Ces réfugiés nécessiteux formaient la majorité parmi ces proscrits dont l'énergie et le dévouement avaient sauvé la France et la liberté. Pendant ce temps, Louis XVIII, le roi des émigrés, prodiguait à Paris un milliard prélevé sur la

France pour récompenser ceux qui l'avaient trahie et combattue. »

Barère n'en était pas réduit à vivre d'une charité honorable pour ses auteurs, et glorieuse pour ceux qui en étaient les objets ; mais ce n'est qu'aux dépens de son modique patrimoine, déjà bien réduit, et en y joignant le fruit de quelques travaux littéraires, qu'il parvenait à se suffire à lui-même. Il avait repris ses études et ses habitudes favorites, et supportait avec résignation la peine la plus cruelle qui puisse être infligée à un patriote. Les réflexions suivantes, que nous lisons, avec beaucoup d'autres, dans ses papiers intimes, attestent la situation de son âme.

Il y a dans la vie du proscrit une énergie constante, dont les tyrans ne se doutent pas, énergie morale qui fait que le courage du proscrit est plus grand que son malheur.

Il y a aussi, dans le cours des persécutions qu'il éprouve, des moments sublimes, où, par un effort désespéré du moral sur le physique, il se met au-dessus des violences et des raffinements de la tyrannie.

Le proscrit a son refuge dans la providence, protectrice suprême des infortunés qu'on opprime. Il n'appartient qu'à lui de jeter un regard inspiré vers le ciel.

Le proscrit, au milieu de ses douleurs, a des consolations inconnues à ses persécuteurs : ce sont ces élans incompréhensibles de l'âme, qui peuvent, pendant quelques instants, la dégager des étreintes matérielles et des souffrances du corps. . . . . .

Quand j'étais proscrit, je m'agenouillais sur une pierre dans ma prison, à l'île d'Oléron et à Saintes, et jamais Dieu n'a tant exaucé mes vœux et accepté mes prières. Tous les partis furibonds de la politique, toutes les passions viles et

homicides étaient acharnées contre moi, solitaire, désarmé et prisonnier. Dieu seul pouvait me protéger.

J'avais souvent dans la pensée ces mots si rassurants de Caton ; que la lutte d'un homme vertueux aux prises avec l'infortune est un spectacle digne de fixer les regards de la divinité. — Cette confiance de Caton était passée dans mon âme oppressée par l'adversité, et la consolait. C'est l'espérance du chrétien et la croyance de l'homme de bien qui a pour lui le témoignage d'une irréprochable conscience.

Nous avons choisi à dessein ces citations parce qu'elles nous amènent à parler des opinions religieuses de Barère.

L'homme essentiellement mobile et impressionnable que nous avons peint, qui subissait avec tant de facilité les influences du moment et de l'entourage, n'a succombé, dans aucun temps de sa vie, aux exemples donnés par l'irréligion audacieuse ou railleuse. Nous ne connaissons pas de sa plume ou de sa bouche un seul mot qui soit en contradiction avec les sentiments religieux dont nous avons tout-à-l'heure cité l'expression. C'est dire que ces sentiments avaient chez lui de profondes racines. Quoique voltairien par ses études et par la nature de son esprit, Barère était trop démocrate par le cœur pour ne pas se montrer juste envers le christianisme. Aussi trouvons-nous parmi ses manuscrits, un ouvrage projeté sous ce titre : *Du christianisme et de son influence*, où il célèbre les bienfaits du *législateur de la démocratie ;* tel est le nom qu'il donne à Jésus. Chose singulière ! Grégoire eut la

même pensée toute sa vie ; toute sa vie il a rassemblé les matériaux d'un livre immense sur l'*influence du christianisme*, considérée sous tous ses points de vue et dans tous ses résultats.

La solitude et la douleur font penser à Dieu. C'est surtout à l'époque de ses malheurs que les idées de Barère se dirigèrent vers la religion. Il commença pendant sa première proscription, et continua pendant la seconde un recueil dont chaque feuillet porte en épigraphe quelque phrase des psaumes, suivie d'un court développement qui en est l'application à la situation de l'auteur. Ce recueil a pour titre : *Les paroles du psalmiste, ou consolations religieuses sur ma proscription, mes prisons, mon exil et mon retour en France dans ma vieillesse.*

Quoique vivant loin de sa patrie, le vieux républicain ne se refroidissait point pour elle : ses yeux, sans cesse tournés vers la France, suivaient toutes les phases d'une lutte, dont il avait contribué à donner le premier élan, et dont il ne prévoyait pas sans doute le terme prochain ; et la plume toujours à la main, il remplissait de ses impressions les feuilles de ses *agendas*. Il y a quelque chose de l'anxiété paternelle dans les accès de découragement ou d'espoir qui s'y peignent alternativement, tandis qu'il voit la liberté ouvertement traquée ou minée perfidement, se défendre, ici par des voix éloquentes à la tribune, là par d'obscurs conspirateurs résignés au martyre. Placé comme dans un phare loin-

tain, il signale les dangers de la navigation politique.

Tantôt, en avril 1823, le procès de tendance fait au *Courrier Français* et au *Pilote* lui révèle un essai de rétablissement des anciens parlements. « Ce n'est pas un arrêt dans le sens ordinaire de ce mot que nous venons vous demander, avait dit le ministère public à la Cour royale, c'est une grande mesure de sûreté publique, c'est un acte de haute police, un acte de la nature de ceux qui émanaient des anciens parlements, qu'aujourd'hui vous êtes appelés à remplacer (1). »

Tantôt, en 1824, la septennalité de la chambre élective lui semble l'avénement d'une féodalité nouvelle. « Dès qu'un homme sera revêtu du titre de député pour sept années, il deviendra l'objet de toutes les ambitions et de toutes les servilités privées; la clientèle s'étendra, le patronage sera établi; de petites places obtenues donneront la renommée d'un grand pouvoir : dès que le député se sera familiarisé avec la tactique des bureaux, il deviendra une puissance qui grandira par des destitutions et des avancements; et les autorités des provinces auront à compter avec lui. La septennalité affermira la domination des intrigants; ils seront réélus, deviendront inamovibles; ils disposeront de tous les emplois grands et petits. Ainsi s'établira cette féodalité législative, non

(1) Discours de M. Quéquet, avocat-général.

moins funeste que la féodalité nobiliaire des anciens temps. »

Une autre fois, il accuse le dégrèvement de l'impôt territorial d'avoir un double but : celui de favoriser la grande propriété, et celui de diminuer le nombre des petits censitaires électeurs.

Une autre fois encore, il dévoile la tactique des journaux ministériels, tactique que l'on n'a point mise en oubli. Quelques uns d'entre eux, voués au rôle d'éclaireurs, essaient de préparer les esprits aux violations de principes, aux actes arbitraires que l'on médite ; les autres sont là pour les désavouer au besoin, si l'opinion publique se révolte d'une façon trop menaçante.

Les mêmes alternatives d'espoir et de découragement accompagnaient la rédaction de ses *Mémoires*, qui l'occupaient alors beaucoup. « Vingt fois, dit-il, pendant mon exil, la plume m'est tombée des mains en pensant à mes contemporains, à leur ingratitude naturelle, à leur oubli constant. Aussi j'ai souvent interrompu la relation de mes mémoires, n'ayant de cette génération réactionnaire, servile et vénale, ni estime, ni crainte, ni espérance, ni amour. Je ne reprenais mon travail qu'en reportant mes pensées sur la jeunesse, espérance de la patrie, et sur le peuple, c'est-à-dire sur les classes inférieures, amies sincères et désintéressées des libertés publiques. »

Les occupations poursuivent le vieux tribun, comme elles l'avaient toujours été, en conservant

dans les journées d'abattement ; c'est à ces journées sans doute que sont dus, en même temps qu'à la nécessité imposée par son état de fortune, la publication des œuvres poétiques du Camoens et de nombreux travaux demeurés pour la plupart inédits.

La nouvelle de la révolution de 1830 vint le surprendre au milieu de cette paisible existence. Vers le mois d'octobre 1829, il écrivait sur son agenda : « On dirait que le gouvernement de Charles X veut jouer son *va tout*, tant il persévère dans son système de gouverner par ordonnances. Tous ces préparatifs de l'ancien régime échoueront contre le rempart de la volonté nationale. » Dix mois plus tard, il s'écriait : « Honneur et gloire aux hommes de Paris ! Les journées héroïques des 27, 28 et 29 juillet ont reconquis les libertés publiques et individuelles. Trois journées de colère et de courage ont suffi pour *déstuardiser* la France. »

Après la joie du patriote, une de ses premières pensées fut celle qu'il lui serait permis de revoir son pays natal.

« Mon cher frère, mon meilleur ami, écrit-il à Jean-Pierre Barère, à Tarbes, enfin il a lui, ce jour de liberté. Je pourrai donc te revoir, embrasser toi et ma famille, coucher sous le toit paternel et visiter encore ces belles Pyrénées, dont je n'aurais jamais dû sortir pour être heureux et tranquille !

» Une seule chose m'occupe et m'afflige au milieu de la joie que me cause cette héroïque insurrection faite par les habitants de Paris, dont j'étais loin d'espérer tant de prodiges : c'est ton silence, quand ces événements glorieux remplissent tous les cœurs d'espérance et de bonheur. Comment n'as-tu pas songé à m'écrire ce qui se passait à Tarbes ?

» Vous savez la révolution de Paris depuis le 4 ou le 5 de ce mois, et nous sommes au 20 août, sans que j'aie reçu une seule ligne de toi. Serais-tu malade ? aurais-tu éprouvé quelque mal de tout ce qui vient d'arriver d'inespéré et de merveilleux pour la France ? Je ne sais que penser et que craindre..... »

Le silence de Jean-Pierre ne s'expliquera que trop tôt.

Un des premiers mouvements de Barère fut aussi de se reporter vers la cause de ces événements auxquels il allait devoir la cessation de son exil, et de chercher à la consacrer par un témoignage de la reconnaissance publique. Voici ce qu'il écrivait de Bruxelles à M. Dupont de l'Eure, après s'être félicité de voir la justice confiée à d'aussi loyales mains :

« Je dois encore déposer dans votre esprit l'idée de faire élever, par le gouvernement nouveau, un monument à la liberté de la presse : — La presse périodique a si bien mérité dans ces derniers temps la reconnaissance de la France et celle du genre

humain ! — Ce serait de décerner, sur une des places publiques de Paris, une statue en bronze à cet industriel de Mayence, inventeur de l'imprimerie sous le plus cruel de nos tyrans, Louis XI. Par ce monument vous donnez de la dignité aux classes industrielles et ouvrières; vous honorez le génie et les inventions mémorables ; vous apprenez *par les yeux*, au peuple, que la liberté de la pensée, de la parole, de l'écriture et de l'imprimerie, est la plus essentielle à maintenir et à défendre. Ces formes monumentales de la reconnaissance publique étaient fort pratiquées par les peuples anciens, qui les appelaient : la *législation des sens.* »

Dès son retour à Paris, Barère entretint M. David de cette même pensée, qui fut plus tard réalisée à la fois par les deux villes auxquelles se rattachent la naissance et la gloire de Guttemberg.

Nous avons entendu tout-à-l'heure la joyeuse exclamation du vieux patriote en apprenant l'œuvre de juillet ; mais il n'avait point encore quitté son lieu d'exil que déjà les nouvelles de Paris faisaient naître l'inquiétude dans son âme :

« (*Août* 1830.) La Chambre des députés se montre au-dessous des circonstances ; elle s'accroche au pouvoir législatif, sans répondre aux besoins nouveaux. Elle se propose de maintenir l'œuvre antinationale de Louis XVIII, son usurpation constitutionnelle sur la souveraineté du peuple. Les jeunes citoyens de Paris, plus éclairés, plus dignes de leur siècle, se sont rassemblés autour de la salle

des députés pour demander une constitution nouvelle, d'origine nationale. M. Lafayette leur a promis satisfaction pour les calmer ; mais les *savetiers politiques* sont en majorité ; ils vont raccommoder la vieillerie de 1814. . . . . L'insistance des jeunes Parisiens a produit quelques modifications dans la charte ; on a reconnu la souveraineté du peuple. Les députés ont agi comme des pompiers dans un incendie; ils ont fait la part du feu. . . . . Les braves et les bons citoyens font les révolutions ; les lâches et les intrigants viennent ensuite pour en recueillir les bénéfices. Il y a quinze jours, ces hommes qui demandent des places étaient dans leurs lits ou dans leurs caves.

(*Septembre.*) La nomination d'un Talleyrand à l'ambassade de Londres a indigné les cœurs patriotes. Comme si depuis un mois la France était déjà lasse de n'être pas trahie, on envoie vers l'acheteur politique des peuples le marchand diplomate qui n'a cessé de les vendre. . . . . Le gouvernement et les chambres sont tout-à-fait retournés à l'aristocratie ; ils ont peur de la liberté, ils détestent l'égalité ; ils se souviennent à peine du peuple qui les a sauvés. Le train du gouvernement girondin a repris ses ornières. La nation ignore où elle va. »

Barère quitta Bruxelles vers la fin de septembre pour venir à Paris, où son imagination, aussi facile à s'exalter qu'au temps de la jeunesse, croyait en-

core saluer cette liberté rêvée depuis quarante ans. Mais sa vie, comme tant d'autres vies contemporaines, devait être une série de désenchantements. Voici l'un des premiers témoignages de cette nouvelle douleur :

DU CHARLATANISME POLITIQUE.

Le charlatanisme précéda la médecine, comme le despotisme précède toujours la liberté. Le charlatanisme gouvernemental précède les bienfaits réels de l'émancipation des peuples.

Charles X commença son règne par ces mots : *Plus de censure, plus de hallebardes;* de même qu'à son retour à Paris, en avril 1814, il s'était écrié : *Plus de conscription, plus de droits réunis.* Ce charlatanisme a bientôt été dévoilé. Charles X n'a voulu régner que par les ciseaux de la censure et les sabres de sa garde : et le peuple a brisé le trône et ses appuis, et la monarchie restaurée est tombée.

Louis-Philippe déclare au peuple, dont il est l'élu, que *la charte sera désormais une vérité*, que *le trône sera entouré d'institutions républicaines.* On viole la charte, c'est la vérité : on persécute les journaux, on emprisonne, on condamne, on tue les républicains.

Mais pendant que la charte disparaît aux yeux des citoyens, la vérité et la liberté grandissent et les républicains se multiplient.

Qui sait si, un beau jour, la liberté, comme Minerve qui sortit tout armée du cerveau de Jupiter, ne sortira pas aussi des cerveaux français? car le peuple est un Dieu puissant, et la liberté, c'est la sagesse des peuples.

Depuis ce moment les notes critiques se multiplient sous la plume de Barère. Nous en prenons quelques unes à peu près au hasard dans un immense chaos, pour indiquer sommairement ses

opinions sur les choses et sur les hommes. On verra à quel parti il attribue la plupart des malheurs de la France.

LES DOCTRINAIRES.

Ce sont les jésuites de l'aristocratie européenne, jésuites tricolores aujourd'hui, comme ils ont été réactionnaires blancs. Leur caractère serpente merveilleusement dans la politique. Hommes sans passions généreuses, mais habiles à exploiter les passions des autres; absolutistes ou charlatans, selon les temps et les lieux; tantôt serviles de cour, tantôt libéraux des centres; ils ménagent les intérêts ambitieux, vaniteux, égoïstes; ils ne reculent devant aucun excès, aucun attentat, s'ils les croient nécessaires à leur succès; ils ne redoutent aucune des conséquences de l'impopularité qui est une de leurs maximes d'État; ils sont en communauté avec les passions diverses, en partage avec les intérêts différents, pourvu qu'ils servent à rendre plus compacte leur majorité de coalition. Les fonctionnaires, à quelque pouvoir qu'ils appartiennent, ne sont pour eux que des séides politiques, s'ils ont quelque talent ou quelque audace, des marionnettes si ce sont des hommes vulgaires. Les doctrinaires se font tour à tour chefs et soldats, et à la fois centre et moteur. Ils ont l'apparence de n'être qu'une coterie scientifique, un professorat politique: c'est une association machiavélique et absolutiste; c'est un parti arrogant et inexorable de haine et de décri contre toutes les institutions sociales inspirées par la liberté; c'est une secte de persécuteurs et d'ennemis de toutes les nobles exigences de l'esprit du temps; c'est une faction recrutée dans les hautes et dans les moyennes classes de la société, qui a pour auxiliaires ardents, mais stupides, des hommes peureux, crédules, ignorants, fanatiques. Cette faction de la résistance n'a foi ni dans la patrie ni dans la liberté; elle nie le mouvement moral et intellectuel qui agite la France, et n'aspire qu'à régner par la paix des tombeaux.

Ce parti prétend faire avorter la révolution de juil-

let 1830 et effacer toutes les traces de la révolution de juillet 1789; ce parti se glorifie de n'avoir pas appelé la nouvelle et d'avoir éloigné l'application des principes de l'ancienne; ce parti ne voit dans les glorieuses journées qui ont mis en éclats un trône de plusieurs siècles qu'un accident, une catastrophe; et dans l'œuvre de 89 une usurpation de pouvoir; ce parti, plâtrier d'une charte octroyée, veut continuer la restauration malgré la victoire populaire qui l'a fait cesser, et réputer inexécutable l'acte constitutionnel de 1791: ce parti ne voit pour but à ses travaux qu'un milliard et demi de budget à exploiter, et dans le peuple de 89 et de 1830 qu'une vile matière imposable. C'est à l'opinion publique à prononcer sur ces charlatans, usurpateurs de tous les pouvoirs et destructeurs de tous les droits. L'opinion publique aura un jour sa justice; car les doctrines de tous ces savants professeurs de despotisme classique ne sont qu'un retour à l'arbitraire, au privilége, à la dilapidation et à l'impopularité du gouvernement.

L'IMPOPULARITÉ.

On ne peut nier le *progrès* dans le régime des Bourbons. Un ministre de Louis XVIII, M. Pasquier, dit naïvement à la tribune à ceux qui demandaient que le gouvernement fût impartial, qu'il croyait la partialité nécessaire pour un bon gouvernement. Un ministre de Louis-Philippe, M. Guizot, a déclaré à la chambre des députés, en 1831, que la première condition et le caractère d'un bon gouvernement devaient être l'impopularité.

Quel aveuglement donne le pouvoir! proclamer dans le pays le plus civilisé de l'Europe l'impopularité comme un principe, et soutenir que la force brutale, résultat nécessaire de l'impopularité, est un moyen de gouvernement! Ce faux et ignominieux système a porté ses fruits, en multipliant les défiances, en produisant la désaffection, en exaspérant les partis, en éternisant les haines, en froissant les intérêts, en paralysant par des émeutes provoquées et

par une police occulte et immorale la cessation du commerce et de l'industrie.

L'ARTICLE 14 DE LA CHARTE OCTROYÉE.

C'était le despotisme tout pur, mais devenu constitutionnel. Le despote n'avait nul besoin de dédaigner les lois, de les interpréter, de les tourner ; il pouvait les suspendre et mettre à leur place sa volonté, ses caprices, ses passions, ses erreurs. Mais ce *veto* menaçant, cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la charte par la royauté, n'en était pas moins une arme aussi périlleuse pour celui qui s'en servirait que funeste pour la nation. Aussi cette arme s'est-elle tournée contre la main de Charles X, lorsqu'il a voulu l'employer contre la France accoutumée à ne rien redouter que la servitude. Son exemple aurait instruit ses successeurs, s'il y avait une expérience en politique. Mais d'ambitieux pédants, déguisés en ministres, ont trouvé une tactique plus simple. Ils arrivent au but de l'article 14 sans le dire. Ils font législativement des coups d'État, et rejettent sur les chambres la responsabilité et l'odieux de leurs mesures de gouvernement. Ces aventuriers politiques parlent sans cesse de légalité et ils se jouent des lois ; ils ne connaissent de légal que le succès.

LA PAIX A TOUT PRIX.

C'est la paix du banquier ministre Périer ; c'est une paix nominale, une paix stérile, illusoire et même dérisoire. C'est une paix sur le papier, soumise à l'agiotage, à la hausse, à la baisse, et dépendante des concessions diplomatiques. C'est une lettre de crédit à longue échéance et non sujette à protêt, livrée sur la bonne foi des trônes absolus. Cette paix, bonne pour une nation niaise, imprévoyante et crédule, a fait naître une défiance universelle et arrêté les transactions commerciales dans toute l'Europe; tandis qu'elle aigrit les intrigues de la diplomatie. La paix du banquier, au milieu de puissances dont les populations passent leur vie à faire des manœuvres militaires, est une

paix armée, organisée avec des bataillons, à grands frais d'impôts et d'emprunts, sans proportion avec les facultés matérielles du peuple. La paix à tout prix est un état permanent d'hostilité et de menaces guerrières des deux tiers de l'Europe contre le troisième tiers, abusé, soumis à de perpétuelles déceptions. Cette paix, qui n'obtient pas plus de créance dans les villes que dans les campagnes, à la cour que dans les casernes; cette paix, au sein des fermentations politiques, avec des armées échelonnées comme à la veille d'une campagne, voilà les fruits du fameux ministère du 13 mars.

LES FRANÇAIS DE 1833.

Ils ont des libertés écrites, mais non exécutées.

Ils n'ont pas de constitution, mais ils possèdent deux chartes.

Ils se croient libres, et ne sont que des mutins.

Ils ont une armée sur le papier, une armée à payer; mais ils n'ont pas une armée sur le terrain et propre à combattre.

Ils laissent élever des bastilles contre Paris, et laissent tomber les fortifications des frontières.

Ils sont les don Quichottes de l'Europe, et ne sont pas les défenseurs de la France.

Ils ne sont ni en paix ni en guerre; mais ils prennent des flottes et assiègent des citadelles sans avoir d'ennemis.

Ils déclament contre les traités ignominieux et oppressifs de 1815, et ils se font la gendarmerie de la sainte alliance.

Ils ont une population de 33 millions d'individus, et 140,000 sont seuls représentés.

La souveraineté du peuple est proclamée, et l'élection est dans les mains du pouvoir.

Les électeurs sont nommés par le livre du percepteur des contributions, et les ministres se font par l'intrigue grands électeurs.

Dans leur vanité de civilisation, ils conservent des usages féroces, comme le duel, et des lois barbares, comme la peine de mort.

Ils récompensent ostensiblement les vainqueurs de la Bastille, et les prisons sont encombrées des vainqueurs du Louvre.

Ils citent parmi eux des Richepanse, des Decaen, des Daumesnil, qui remportèrent des victoires, refusèrent de l'or, et moururent pauvres comme les hommes de Plutarque; et ils livrent les premières places de l'État à ceux dont les vols et les exactions ont fait abhorrer le nom français à l'étranger.

Ils s'enorgueillissent de deux révolutions faites par les classes ouvrières et par la jeunesse; et ceux qui n'y ont point contribué viennent à la suite pour les exploiter. Les braves sont dans la tombe, les profiteurs sont au pouvoir; les réactions et les dilapidations seules demeurent le lot du pays.

Un spectacle qui inspire d'aussi amères réflexions ne saurait être que pénible, et l'on est pressé de s'y soustraire. C'est ce que fit Barère en juin 1832; la vie de Paris était d'ailleurs trop dispendieuse pour ses modiques ressources, et enfin l'amour du pays natal parlait vivement à son cœur.

Avant de partir il transcrivait sur ses tablettes ce passage d'Ugo Foscolo :

« Je reviendrai vers toi, terre sacrée qui la première as entendu mes gémissements, sur laquelle j'ai reposé tant de fois mes membres fatigués, où j'ai trouvé, au sein de l'obscurité et de la paix, les seuls vrais plaisirs que j'aie jamais ressentis, et à laquelle dans mes douleurs j'ai confié mes plaintes et mes soupirs. »

Arrivé à Tarbes, il continuait ainsi :

« En revenant de l'exil, Paris et ses troubles me

parurent insupportables. Je ne pensai plus qu'à me retirer dans ma patrie natale, que je n'avais pas oubliée un seul instant, mais qui m'avait mis tout-à-fait en oubli. J'espérais revoir la maison paternelle, d'où les affaires publiques et les malheurs qu'elles entraînèrent pour moi m'avaient banni pendant quarante-cinq ans. Désenchanté de cette grande Babylone, où tous les Français vont tenter la fortune, je n'aspirais qu'à vieillir et mourir sur mes foyers domestiques, au milieu de mes souvenirs de jeunesse et de quelques amis mes contemporains, si la mort les avait épargnés pendant la longue période de mon absence forcée. . . .

. . . . . .

Il ne me reste plus dans mon pays natal que le touchant souvenir de ces bons et honnêtes contemporains de 1789 à 1815. Ils me portèrent unanimement et avec une honorable confiance, pendant sept fois, aux fonctions de la magistrature et de la représentation nationale, présent respectable et funeste qui m'a causé tant de malheurs, d'exils et de proscriptions.

» Revenu dans mes vieux jours, et après tous ces chagrins, toutes ces persécutions, j'ai retrouvé dans la génération intermédiaire des ennemis invétérés et ignorants. La jeune génération, qui a plus de bonne foi, plus de générosité, moins de préjugés, est la seule qui m'ait accueilli et qui ait honoré ma vieillesse par ses suffrages.

» Quant à mes grands parents, il ne me reste

que leurs tombeaux, où, plus qu'octogénaire, je m'attendris au souvenir de leurs vertus et de leurs bienfaits, en attendant le moment de les rejoindre dans le repos éternel. »

Puis il se voyait contraint d'ajouter ces cruelles lamentations :

« Ma famille collatérale a dévoré mes biens pendant mon absence ; et à mon retour dans mes pénates, après quarante-cinq années de tribulations et de refuge chez les étrangers, elle ne m'a accueilli que par de longs et injustes procès, pour me dépouiller et me réduire judiciairement à l'indigence.

» Force a été, pour obtenir la paix avec mes trois fatales sœurs et leurs descendants plus cupides encore et plus impitoyables, d'abandonner mes foyers domestiques, de mettre en vente la maison paternelle, et de me défendre contre les dilapidations d'un frère ingrat et de ses créanciers fictifs, qu'il a lancés contre moi.

» La Providence m'a soutenu de la manière la plus visible dans toutes ces procédures tracassières. Je dois aux magistrats de Tarbes, justes et éclairés, la conservation du peu de bien qui me restait en 1834. Mais j'ai été dépouillé par ceux de Lourdes d'une partie de mes propriétés. »

Ces quelques lignes nous révèlent une blessure plus saignante que toutes les autres, une douleur d'autant plus cruelle que Barère portait au plus haut degré les affections de famille. N'avons-nous

de détourner les yeux. Combien de reproches ne doivent-ils pas se faire ceux qui ont abreuvé d'amertume les derniers jours d'un vieillard qu'ils devaient entourer de respects et de consolations!

L'élection de ses concitoyens le plaça au conseil-général du département des Hautes-Pyrénées. Il fut très sensible à cet honneur, et remplit assidûment ces fonctions jusqu'à l'année qui précéda sa mort.

« Parvenu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, écrit-il, après avoir essuyé toutes les épreuves d'une vie publique laborieuse, et tous les périls d'une longue proscription, j'ai dû me retirer en 1840 des fonctions administratives dont, en 1834, au retour de l'exil, mes concitoyens m'ont honoré. Je pensai qu'il fallait enfin mettre un intervalle de repos, de méditation et de prière entre la vie mortelle et la vie sans terme. Ce besoin moral, si impérieux au soir de la vie, semble inconnu à la génération actuelle. C'est pourtant dans cette courte période de repos que laissent les tumultes du monde et les vanités de l'état social, que le vieillard acquiert cette force d'âme, cette lucidité d'esprit, ce calme du cœur d'où naissent les consolations et les espérances religieuses, si nécessaires dans la plénitude et la fin de nos années. »

Toutefois, Barère ne se renferma pas dans l'indifférence à l'égard des destinées de son pays et de la liberté des peuples. Ses dernières méditations eurent pour objet l'*avenir de l'Europe*. Il

avait dès long-temps préparé les éléments d'un travail qui devait porter ce titre, et sa main expirante a placé encore quelques feuillets dans le carton qui les renfermait. Quoique la position occupée par Barère dans le gouvernement, et le genre habituel de ses études puissent donner une valeur à tout ce qu'il a écrit sur les affaires générales de l'Europe, les bornes de cette notice ne nous permettent d'emprunter quelques citations qu'aux dernières pages tracées par sa plume, dans lesquelles il exprime son sentiment sur les événements de 1840. A la chaleur de la pensée et de l'expression, on attribuerait aisément ces pages aux jours les plus énergiques de sa vie.

AVENIR DE L'EUROPE.

(*Juin* 1840.) Deux gouvernements sont en mouvement perpétuel d'usurpation, de guerre et de perfide diplomatie; c'est l'Angleterre, c'est la Russie. Ils parlent toujours de paix et ne savent faire que la guerre. Hypocrites pacifiques, ils envoient partout des armées. Quand ils se seront rencontrés sur les bords de l'Oxus et sur les frontières de l'Inde britannique, les deux géants du Nord et de l'Occident, se combattant à outrance, laisseront respirer l'Europe.

Le gouvernement anglais continue d'occuper en Espagne le port du Passage, second Gibraltar; il entretient à Alger un consul qui ne veut pas reconnaître la domination française; il s'est renforcé dans l'Afghanistan et veut pénétrer dans le Caboul; il s'est emparé d'Aden, dans le golfe Persique, en attendant qu'il puisse disposer de l'isthme de Suez; il s'essaie à dominer les intérêts de la France au Mexique, dans la Plata et à Monte-Vidéo; il convoite par sa diplomatie l'Égypte et la Syrie.

Le gouvernement russe, qui a toujours son œil de Polyphème ouvert sur l'Europe occidentale, a ses bras de fer étendus sur le Caucase, la Circassie et la Perse; il ne perd pas de vue l'occupation armée et dès long-temps préparée de l'Asie-Mineure, des provinces de la Turquie d'Europe et de Constantinople. Quoiqu'il ait échoué dans le kannat de Khyva, en 1839, et qu'il ait été repoussé de la frontière de la Chine, l'entêté et ambitieux czar n'en persiste pas moins à faire reprendre, à une nouvelle expédition, la route de Khyva pour pénétrer sur les bords de l'Oxus, s'il n'est prévenu par l'armée anglaise allant s'emparer des places importantes de cette contrée.

Ces deux gouvernements s'observent, se mesurent, parlent d'alliance et se trompent diplomatiquement, sans retarder leurs préparatifs hostiles. La France, qui n'a aucune ambition à satisfaire, est absorbée par la guerre arabe de l'Algérie, en même temps que par les efforts constants de l'Angleterre contre l'Égypte et de la Russie contre l'Asie-Mineure. L'Angleterre augmente sa marine, et la Russie complète son armée; pendant que l'Autriche se retranche dans son *statu quo* après avoir envahi l'Italie, et pendant que la Prusse maintient par économie son système de paix et de neutralité, ne s'occupant que des douanes germaniques et de dissensions religieuses.

Le résumé de la situation actuelle consiste dans une hypocrisie universelle de paix et dans une réalité générale de sentiments hostiles, dans une inévitable collision des deux puissances turbulentes et ambitieuses, l'Angleterre et la Russie.

Les Européens seront réduits à cet ancien axiome: *Quidquid delirant reges plectuntur achivi.*

(*Juillet* 1840.) Il faut à l'ambition de l'Angleterre un grand chemin à travers la Syrie pour arriver plus vite dans l'Inde britannique. Le gouvernement anglais sacrifiera à cet intérêt personnel la sûreté de l'empire ottoman et le maintien de la paix européenne. Rien n'est sacré pour cette puissance maritime, qui mettrait en feu l'Europe, l'Asie et l'Afrique pour conserver l'Inde, avec ses cent

millions de sujets qui ne travaillent que pour une compagnie de marchands.

Le premier soin du gouvernement anglais a été d'empêcher tout rapprochement entre Méhémet-Ali et le jeune sultan. Il fut opiniâtre à épouvanter le divan sur l'ambition égyptienne, afin de cacher l'ambition britannique qui visait secrètement à la défection de la Syrie, pour s'en emparer et pour y fonder sa correspondance maritime et armée avec l'Inde, seul aliment de la puissance anglaise.

Son deuxième soin a été d'occuper la Russie par ses vieux projets d'usurpation dans le Bosphore et l'Asie-Mineure. Le cabinet de Saint-James s'est fait l'*introducteur des armées russes à Constantinople*, pour prix de la tolérance qui lui était accordée dans la Syrie. L'envoyé russe, M. de Brunow, a organisé avec le ministre des affaires étrangères ce vaste complot à Londres; il y a fait adhérer les cabinets de Berlin et de Vienne, qui se sont réduits au rôle de vassaux militaires et politiques.

Le troisième soin a été d'éloigner la France de toute influence sur le sort de l'empire ottoman et de l'Egypte. Cependant la France, étant l'alliée politique de l'Angleterre, il était difficile d'agir hostilement. Lord Palmerston, qui ne doute de rien quand il s'agit d'extension commerciale, d'usurpation territoriale et de *nuisance* à la France, s'est chargé de l'initiative du complot anglo-russe. Il a, par ses agents et par ses guinées, fait éclater en Syrie une insurrection générale sous prétexte d'impôts et de milices, pour embarrasser le pacha, et pour avoir le prétexte d'envoyer de Malte l'amiral Stopford avec une escadre dans les eaux de la Syrie pour appuyer les insurgés.

Ainsi ont débuté les hostilités contre l'empire ottoman, mis en question par le gouvernement anglais et le czar de Russie. Là est l'avenir de l'Europe. Cette initiative anglaise sur la Syrie en révolte est grosse de perfidies politiques et d'événements militaires.

(16 *juillet* 1840.) Quatre peuples ont joué leur repos, leur honneur et leurs armées sur la frêle croyance de l'insurrection de la Syrie. C'est sur ce complot anglais que les

quatre peuples ont joué et compromis l'alliance française, après dix ans d'utiles résultats de tout genre.

La plus grande question du temps, celle qui regarde l'empire ottoman, n'a fait que s'embrouiller davantage par cet insolent traité qui cherche à isoler la France pour l'abaisser et la combattre.

Comment des ministres éclairés ont-ils pu exclure la France d'une question diplomatique armée, qui comprend et peut compromettre tous les intérêts des peuples du littoral méditerranéen?

Comment ont-ils appelé à traiter des intérêts de cette mer commerciale, la Prusse et l'Autriche qui n'y ont rien à faire? Mais le but unique est la ligue des puissances du Nord, toujours ennemies de la révolution et de la liberté françaises, en brisant l'alliance de l'Angleterre et de la France, véritables conservateurs de la paix générale.

Mais la France seule a déjà défendu avec gloire et succès son territoire et sa révolution. *La France est toujours là!*

(16 *août* 1840.) Le gouvernement anglais ressemble à ce gros poisson de l'Océan qui, avec sa queue, trouble les eaux pour ne pas laisser apercevoir sa marche ou sa natation; de même le cabinet de Saint-James excite des troubles en Europe, en Asie, en Afrique, pour ne pas laisser voir le véritable but de son ambition insatiable, et de sa perfide intervention dans toutes les questions de la politique.

Il faut au cabinet anglais les turbulents préparatifs d'une guerre générale, pour que, pendant ce grand trouble des nations, il puisse s'emparer de l'isthme de Suez et menacer l'Égypte.

Il lui faut une invasion russe dans le Bosphore et l'Asie-Mineure, pour qu'il ait une route plus rapide vers l'Inde britannique, par la Syrie et l'Euphrate.

Il faut qu'il livre Constantinople aux Moscovites, qui usurperont, par le secours anglais, la plus belle position du globe.

C'est sur l'autel des dieux infernaux que le cabinet de Saint-James rompra son traité d'alliance avec la France pour s'unir à la Russie. Ce cabinet a besoin des troubles

de la guerre générale pour le succès de ses guerres particulières.

Il faut qu'il occupe les Russes de leurs intérêts sur les Dardanelles, pour qu'ils ne pénètrent pas, dans la Perse, plus avant que les bords de l'Araxe.

Il faut que l'Europe soit livrée aux fureurs des puissances soldatesques pour que le cabinet anglais puisse s'établir dans le nord de l'Inde et se porter en maître dans le Cabiul.

Enfin le gouvernement britannique, retranché au sein de l'Océan, livrera le continent européen, livrera l'empire Ottoman, pour conserver l'Inde, qui est la véritable puissance anglaise.

Ce qui doit dévoiler à l'Europe la redoutable et perfide politique de la Russie et de l'Angleterre, c'est la *tactique* de ces deux puissances, qui est entièrement la même dans ses mouvements et dans ses résultats. En 1793, l'Angleterre a occupé la France et les États de l'Europe, des travaux et des calamités de la *guerre continentale*, pour s'emparer, à la faveur du trouble, des colonies françaises et hollandaises. De même, en 1840, la Russie veut occuper la France et les États de l'Europe par la *guerre continentale*, pour s'emparer des provinces de l'empire Ottoman et de Constantinople. Cette *tactique*, qui a une origine occulte et un subside assuré, se développe par une coalition de quatre puissances contre une seule. Cette *tactique* tend à affaiblir et ruiner les États du continent, pour s'assurer de leur impuissance pendant les invasions et les usurpations.

Il n'y a plus pour le salut de l'Europe que l'association morale et militaire contre cette nouvelle sainte alliance des despotes. Si les peuples européens opposent leur force d'inertie aux gouvernements coalisés, la guerre finira faute de combattants; s'ils réclament leurs droits avec un courage unanime, ce *cri de liberté* épouvantera les rois; la Pologne renaîtra de ses cendres comme le phénix; la Hongrie recouvrera ses franchises; Cracovie ne se laissera plus protéger par des tyrans; les États moyens de l'Allemagne formeront une association plus homogène et plus puissante que la Confédération Germanique; la Prusse éclairée ne

voudra plus être une légion auxiliaire d'un czar de Russie ; l'Italie verra affranchir de nouveau ses populations opprimées par des soldats tudesques ; et la Grande-Bretagne ne sera pas tranquille ni impunie dans son despotisme maritime, dans son usurpation de l'Inde et dans son extension commerciale.

(25 *août* 1840.) Le temps des coalitions est passé. Ces croisades politiques n'ont plus ni fanatisme pour les nourrir, ni emprunts de milliards anglais pour les subsider : les quatre puissances sont sans argent, et lord Palmerston ne peut ni ne sait, comme William Pitt, s'ériger en *payeur général de la guerre continentale.*

(4 *novembre* 1840.) La France seule a défendu l'empire Ottoman, son intégralité et son indépendance. La France s'est interposée deux fois entre la Turquie et l'Egypte, pour les pacifier. Lord Ponsomby s'est emparé des suffrages du divan, et par corruption et intimidation il gouverne la Turquie à la manière anglaise, c'est-à-dire en faisant la guerre pour son compte, en faisant des conquêtes en Syrie à son seul profit, et en éloignant toute intervention de la Russie.

La France n'a rien à gagner ni à conquérir sur la terre ottomane. Elle a intérêt au maintien de l'équilibre des États européens, et à la durée de la paix générale. La France n'aspire qu'à conserver et à défendre la place éminente que sa puissance et sa modération lui ont assurée. Si la France s'est montrée conciliatrice deux fois, en 1833 et 1839, entre la Turquie et l'Egypte, cette conciliation projetée était du moins franche et désintéressée ; elle soutenait en faveur du pacha le fait et le droit, la possession et les traités. Nulle puissance de l'Europe ne peut citer de telles interventions et offrir de telles garanties.

La France a été trompée, abandonnée, menacée par le gouvernement anglais, qui a traité clandestinement avec son éternelle ennemie, la Russie, contre la France, sans la France ; et ce traité monstrueux menace les franchises des États européens, si la nation anglaise ne désavoue pas et ne punit pas son ministère. Au fond, la Syrie *viagère* ou *héréditaire*, concédée au pacha Méhémet-Ali, ou retournant

au sultan son suzerain, ne vaut pas les armées qu'il faudrait sacrifier, les milliards qu'il faudrait dépenser et les dangers qu'il faudrait courir, dans un cas de conflagration générale.

Cette question ainsi posée aurait eu un succès de pacification, sans l'ambition du gouvernement anglais; elle serait depuis long-temps résolue, si ce gouvernement n'avait voulu s'emparer d'Adana, de Candie, et surtout du chemin de l'Inde, par la Syrie et par l'Euphrate. Mais le cabinet de Saint-James veut seul profiter de la guerre commencée en Syrie avec des soldats turcs et des mercenaires autrichiens, évitant ainsi toute participation aux usurpations syriennes de la part de sa nouvelle alliée la Russie, et éloignant soigneusement toute intervention du czar dans l'Asie-Mineure.

(1er *janvier* 1841.) Le gouvernement anglais s'est rendu maître absolu des destinées de l'Orient par sa guerre navale en Syrie et en Égypte; il domine le divan, suspend l'ambition russe et se prépare à s'emparer du passage de la Syrie vers la navigation de l'Euphrate, pour exploiter seul l'Inde britannique, fermée à tous les États de l'Europe et de l'Asie centrale.

Ce gouvernement, qui depuis le traité de Méthuen a colonisé à son seul profit le royaume de Portugal, sauf pendant le règne ministériel de Carvalho de Pombal, a organisé les moyens de reprendre toute son influence politique et maritime sur cette partie lusitanienne de la péninsule des Pyrénées. Elle lui offre d'immenses avantages commerciaux sur le Tage et le Douro, qui sont comme des fleuves inutiles à l'Espagne, ayant leur embouchure dans l'Océan, où la marine anglaise est dominante. Jusqu'à l'occupation du port du Passage par les Anglais, à l'époque de la guerre civile sous la régence de Christine, leur gouvernement a favorisé le parti exalté des Espagnols, pour obtenir des nouvelles cortès de 1841 les avantages commerciaux qu'il cherche en tous lieux, et qui font les principaux objets de son intervention. Ainsi la péninsule, à qui les Anglais feront oublier l'alliance naturelle de

la France, sera exploitée commercialement et politiquement par le cabinet de Saint-James.

Le gouvernement anglais s'opposera toujours à ce que le Portugal, malgré les projets de la régence de 1841 et l'habileté militaire du général Espartero, à ce que le Portugal, quel que soit son régime, devienne une puissance espagnole. Quoique la France ait le plus grand intérêt à soutenir ici l'Espagne, elle ne prendra pas cette initiative contre l'Angleterre, car elle laisserait le champ libre aux usurpations de la Russie en Orient. La France, n'ayant pas un gouvernement capable de suivre une ligne de conduite droite et ferme, verra encore s'évanouir son influence dans la Péninsule.

Le cabinet anglais, accoutumé à la suprématie diplomatique, décidera de la position du Portugal comme de celle de l'Égypte.

(6 *janvier* 1841.) Le 15 juillet 1840 a porté ses fruits. L'Angleterre seule en a profité. Elle a conquis son chemin exclusif par la Syrie vers la navigation de l'Euphrate, pour arriver seule par cette courte voie dans son empire de l'Inde.

Ce qui avait déterminé tant de perturbations et mis tant d'obstacles successifs à la terminaison du différend élevé entre le sultan et le pacha d'Égypte, a été divulgué. Le gouvernement anglais s'était brouillé avec Méhémet-Ali, parce que celui-ci lui refusait obstinément la permission d'établir, depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée, une route fortifiée qui ne devait servir qu'aux Anglais. *Inde mali labes!* Ce refus du pacha d'Égypte était la véritable cause de la guerre conduite avec des soldats turcs et autrichiens par le commodore Napier, sous les ordres de l'amiral Stopford.

Le but anglais étant atteint, lord Palmerston avait fait consentir les trois puissances militaires du Nord à adopter un résultat qui consacrait la toute-puissance maritime de la Grande-Bretagne. C'est ce qui a ouvert enfin les yeux à la politique du czar Nicolas, imprudente à force d'ambition. Aussi le 15 juillet 1840 est-il appelé, dans tous les États de l'Europe, *la journée des dupes...*

La paix est faite par les quatre puissances, entre le sultan et le pacha d'Égypte. L'isolement de la France lui a ôté toute influence. Elle a retiré sa dangereuse protection, et le vice-roi a eu le bon sens de garder l'hérédité égyptienne, bien préférable à la possession périlleuse de la Syrie, révoltée contre Ibraïm-Pacha et corrompue dans ses troubles par le gouvernement anglais.

Deux lettres de l'amiral Stopford, écrites les 2 et 6 décembre 1840 au vice-roi Méhémet-Ali, annoncent les conditions auxquelles l'hérédité du pachalik d'Égypte sera constituée en faveur de ce dernier; c'est la restitution de la flotte turque au sultan, et l'évacuation de la Syrie par l'armée d'Ibraïm-Pacha. Ces lettres n'accordent que trois jours de délai à Méhémet-Ali, qui s'est empressé d'envoyer au sultan sa soumission aux conditions voulues par les quatre puissances européennes. Le ministère du 1er mars avait imprudemment engagé le vice-roi à une résistance impossible, tout en se retirant du débat.

Aussi tout est changé subitement dans la politique continentale, abusée par le gouvernement anglais. Une dépêche de M. de Nesselrode à l'ambassadeur russe à Paris M. de Pahlen, a été communiquée officiellement à M. Guizot, des affaires étrangères, à la fin de décembre 1840. Elle est pleine de bienveillance russe pour la France. Le czar Nicolas ne se fait plus d'illusion sur son alliance anglaise, devenue si illusoire et si perfide. La conclusion d'une alliance franco-russe, méditée par Paul Ier et exécutée un instant à Tilsitt par Alexandre, changera la face des affaires politiques. Le continent, trop souvent l'instrument de l'ambition anglaise, sera préservé de ce misérable rôle par les deux puissances continentales, la Russie et la France.

Barère traçait ces lignes huit jours avant de rendre le dernier soupir. Nous observons que, contrairement à son habitude (était-ce un pressentiment?) il a daté chacun des feuillets écrits par lui dans ses derniers mois.

Depuis long-temps ses chagrins de famille, auxquels était venue se joindre la perte d'une personne qui l'avait fidèlement accompagné dans sa proscription, et qui continuait à lui prodiguer des soins, avaient miné sa santé. Cependant il paraissait reprendre goût au travail, lisait les journaux et écrivait, lorsque, le 7 janvier 1841, un engorgement catarrhal dans les bronches, accompagné d'un peu de fièvre, l'obligea de garder le lit. Des crises analogues se reproduisant chez lui chaque année vers la même époque, son état n'inspira d'abord nulle inquiétude. Comme cet état se prolongeait néanmoins, et que les forces du malade s'épuisaient, on lui proposa d'appeler un médecin. « Que voulez-vous que m'ordonne un médecin? répondit-il; je suis une vieille machine : vos soins me suffisent. Quant au reste, je m'en rapporte à la Providence! »

C'était le 12 janvier. Les personnes qui l'entouraient insistèrent. Il se fit alors apporter une feuille de papier, en alléguant que son extinction de voix ne lui permettrait point de se faire entendre du docteur; puis, sur son séant, il écrivit une note explicative fort détaillée des douleurs qu'il éprouvait dans les bronches, et surtout dans le larynx. Ce sont les dernières lignes de la main de Barère.

La nuit fut bonne: le 13 au matin, il voulut changer de linge pour recevoir le médecin; mais pendant qu'on apprêtait ce linge, le malade fut pris d'une faiblesse qui dura dix minutes à peine. Ce fut là toute son agonie.

Deux jours après, les habitants de Tarbes conduisaient au champ du repos la dépouille mortelle de leur illustre compatriote, et le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Lebrun, qui avait prêté au vieillard l'appui de son ministère dans de pénibles circonstances, prononçait sur sa tombe de dignes et touchantes paroles :

« Ici, disait-il, où tout éloge menteur serait un sacrilége, je puis hautement attester que jamais le désintéressement ne se montra plus pur, les sentiments de famille plus affectueux, l'amour des arts plus passionné, les principes de sociabilité plus honorables.

» Ce fut une grande consolation pour le vieillard de se voir élire membre du conseil général de son département.

» Ce fut aussi une grande surprise pour ses concitoyens de voir ce vieillard, si long-temps et si durement tourmenté, conserver une âme calme et digne, une bienveillance exquise, une lucidité d'esprit et une fraîcheur d'imagination que la jeunesse lui eût enviées; travaillant, sans relâche, à éclairer l'histoire, qui recevra de lui des documents précieux et d'importantes révélations; la plume n'est tombée de sa main qu'à quatre-vingt-cinq ans, avec son dernier soupir.

» Hommes et faibles que nous sommes, soyons justes et miséricordieux sur le bord de la tombe.

» Citoyens et Français, soyons reconnaissants envers ces enfants de la patrie qui ont brisé ses

fers, défendu son indépendance et fondé ses libertés au prix de leur repos, de leur vie et de leur renommée !

» Vieillard, qui es aujourd'hui face à face avec l'Éternel, ton pays te salue, et la postérité t'écoute !..... »

Barère est demeuré l'un des derniers représentants de cette génération qui a commencé l'œuvre révolutionnaire. La longévité de beaucoup d'hommes distingués de cette époque est un fait digne de remarque : il est, d'ailleurs, commun aux divers partis politiques. Lorsque les émigrés rentrèrent en 1814, ils parurent à la France nouvelle comme des ombres d'un passé dont à peine elle avait gardé souvenir ; et lorsque aujourd'hui nous apprenons par les journaux la mort de quelque membre de nos grandes assemblées, nous nous demandons, avec surprise, comment il peut en rester encore. C'est que les fatigues et les souffrances ont moissonné de bonne heure tout ce qui n'était doué que d'une constitution ordinaire ; n'est-ce pas peut-être aussi qu'il régnait dans les deux camps opposés cette force de conviction qui semble donner à la vie une sorte de ténacité ?

Cette force de conviction, on ne saurait sans injustice la refuser à Barère, malgré les inconséquences de son esprit et les faiblesses de son caractère. Nous n'avons dissimulé ni les unes ni les autres : mais ce qui les efface à nos yeux, c'est son invariable attachement à la cause nationale. Celui

qui a écrit le beau passage sur *la Marseillaise*, qu'on lira dans ses Mémoires, ne pouvait être un homme de peu de foi. Étranger à l'esprit de secte, qui jeta tant de divisions parmi les républicains, et qui jette encore tant de trouble dans leur histoire, on l'a vu combattre avec courage toute faction jalouse de la suprématie ; sincère partisan du gouvernement parlementaire, dans toute l'acception de ce mot, c'est-à-dire du gouvernement par l'assemblée des représentants du pays, on l'a vu s'opposer à toute prétention dictatoriale, alors même qu'elle revêtait les apparences du républicanisme. Il mérite d'être rangé parmi les hommes qui ont toujours su, au milieu du choc des passions, des erreurs et des intérêts, distinguer et servir la cause de la patrie.

Quelles que soient les prétentions de ceux qui réclament pour eux seuls le privilége de la modération, il y a dans toutes les opinions, dans tous les partis, des hommes modérés et des hommes violents. Barère appartient incontestablement à la première classe. On cite de lui quelques phrases tristement célèbres : les plus condamnables lui ont été faussement attribuées, nous en avons la preuve ; d'autres sont tout simplement, qu'on nous passe l'expression, des gasconnades terroristes, issues des habitudes de son esprit bien plus que des fibres de son âme ; et ces paroles-là sont moins nombreuses dans la vie de Barère, que les actes d'humanité et les services personnels.

Ces mêmes habitudes méridionales se décèlent dans sa manière de se mettre en scène, et volontiers au premier plan. Il ne peut s'empêcher de prendre une pose théâtrale, alors même que personne ne le regarde, et un ton déclamateur quand personne ne l'écoute.

Mais, en revanche aussi, le soleil du Midi colore souvent sa pensée; sa plume rencontre parfois des images éblouissantes de hardiesse et de grandeur; il y a peu d'orateurs dont il soit resté dans la mémoire contemporaine un plus grand nombre de ces phrases sentencieuses qui semblent taillées à vif dans notre langue sévère et circonspecte.

Nous avons dit que tout imbu de la philosophie du XVIIIe siècle, Barère n'avait pas été sceptique; qu'en un temps où la religiosité était bafouée, lui, si esclave de l'opinion et de l'exemple, si enclin à sacrifier beaucoup au succès d'un bon mot, il avait résisté au torrent; et que, dans ses épanchements intimes, il se montre constamment religieux. C'est un côté de son caractère qu'il ne faut pas mettre en oubli; il contraste avec bien des faiblesses qu'on n'a pas tort de lui reprocher.

Barère n'était point un homme de méditation, mais un homme de production. Chez lui toute pensée se traduisait à l'instant en un écrit. De là tant d'ébauches informes, tant de plans peu mûris. Politique, législation, administration, histoire, religion, morale, critique littéraire, beaux-arts, romans et poésie, il a tout essayé. Mais ce qui mérite

le plus d'attention dans son héritage littéraire, c'est une série d'au moins quarante volumes manuscrits, dans lesquels il consignait chaque jour ses observations, ses souvenirs, les fruits de ses lectures. *Senilia :* tel est le titre qu'il a donné aux derniers volumes de cette précieuse bibliothèque.

Barère coopéra à tous les grands actes de la Constituante et de la Convention; au comité de salut public, il travailla puissamment, par ses rapports sur la politique étrangère, à entretenir l'esprit national, par ses rapports militaires, à propager cette excitation électrique qui doubla la force de nos soldats libérateurs.

Ces faits demeureront écrits dans la vie de Barère et attachés à son nom; ils marquent sa place dans l'histoire.

En composant cette notice, appuyée sur des citations autographes, nous croyons avoir bien fait comprendre l'attitude et les sentiments de Barère dans les circonstances les plus difficiles de sa carrière publique. Nous n'avons pas prétendu l'ériger en héros de Plutarque, mais expliquer les fautes dont on l'accuse par quelques faiblesses humaines qui ne prennent point leur source dans une mauvaise nature.

Il y avait pour nous deux écueils à redouter : Barère, l'un des hommes de la Révolution qui déployèrent le moins de force de caractère, est l'un de ceux avec lesquels Carnot avait le moins d'affinité; nous devions donc nous tenir en garde

contre des préventions traditionnelles. Barère a été l'objet de calomnies dont l'odieuse couleur se révélait de plus en plus à nos yeux; en nous laissant aller à notre juste indignation, nous pouvions être conduit jusqu'à l'apologie.

Si, malgré ces écueils, nous avons réussi à être vrai, et c'est toute notre ambition, les lecteurs de bonne foi reviendront certainement sur quelques impressions trop défavorables à Barère, et nous pourrons alors nous applaudir d'avoir accompli une œuvre de justice et de réhabilitation. Nous aurons également rempli un devoir en combattant les systèmes ou les erreurs à l'aide desquels on a voulu déprécier la génération révolutionnaire.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

H. FORTOUL. De l'Art en Allemagne. 2 forts vol. in-8. 16 fr.

L'intérêt du sujet et le talent de l'écrivain recommandent également ce livre, où l'on trouve des observations neuves et ingénieuses sur les productions et peu connues de l'art moderne en Allemagne. (Journal des Savants.)

DE LA PRADE (V.). Psyché, poème. 1 vol. in-18. 3 fr. 50 c.

SOUS PRESSE.

Mémoires de Bertrand Barère, ancien rapporteur du Comité de salut public, publiés sur ses manuscrits autographes entièrement inédits. 4 vol. in-8. 30 fr.

Mémoires sur la vie de Carnot, publiés par son fils. 2 vol. in-8. 15 fr.

L'Allemagne pendant la guerre de la Délivrance, par M. H. Carnot. 2 vol. in-8. 15 fr.

Campagne de Rome, suivie d'un Essai sur les chants populaires de la Romagne, par M. Charles Didier. 1 vol. in-8. 7 fr.

PARIS. IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, RUE JACOB, 30.